ACTION COLLECTIVE DES FEMMES

LIBÉRER LE POTENTIEL DES MARCHÉS AGRICOLES

Un rapport de recherche d'Oxfam International

CULTIVONS

LA TERRE. LA VIE. LE MONDE.

OXFAM

www.womenscollectiveaction.com

CONTENTS

Abréviations **6**
Glossaire **8**
Remerciements **9**
Résumé **10**
Principales conclusions 11
Recommandations clés 12

1. Introduction **14**
1.1 Pourquoi l'action collective des femmes est-elle importante sur les marchés agricoles en Afrique subsaharienne ? 15
1.2 Questions de la recherche 17
1.3 Quelles ont été les actions menées ? 17
1.4. Comment l'étude a-t-elle été réalisée ? 18
1.5 Structure du rapport 20

2. Le contexte de l'action collective de femmes en Éthiopie, au Mali et en Tanzanie **21**
2.1 Cadre d'analyse des facteurs façonnant l'action collective de femmes 22
2.2 Relations homme-femme, motivations et capacité des femmes à s'impliquer dans une action collective 23
2.3 Les systèmes agricoles dans les régions de l'étude 25
2.4 Les systèmes commerciaux dans les régions de l'étude 26
2.5 Le cadre politique et juridique de l'action collective de femmes 27
2.6 Comparaison de l'action collective au sein des trois pays 29
2.7 Stratégies des acteurs du développement soutenant l'action collective 29

3. Quelles catégories de femmes participent à l'action collective sur les marchés et pour quelles raisons ? **32**
3.1 Caractéristiques et composition des groupes 33
3.2 Profil des femmes membres et non membres 34
3.3 Facteurs influençant la participation des femmes aux groupes 36
3.4 Leadership et participation des femmes à des groupes 38

4 Comment l'action collective aide-t-elle les femmes à surmonter les barrières qui les empêchent d'intégrer les marchés ? **39**
4.1 Circuits de commercialisation des membres de groupe 40
4.2 Accès aux ressources de production et à la formation 42
4.3 Contraintes de mobilité 42
4.4 Manque de temps et contraintes sociales 43

5 Quels sont les bénéfices économiques de la participation à une action collective pour les petites productrices ? **44**
5.1 Évaluation des bénéfices économiques de la participation à l'action collective de femmes 45
5.2 Bénéfices économiques obtenus par les membres d'une action collective de femmes 45
5.3 Facteurs contribuant aux bénéfices économiques 47

6. Bénéfices d'autonomisation liés à l'adhésion à une action collective de femmes **48**
6.1 Résultats de l'autonomisation et de l'adhésion à un groupe d'action collective de femmes 49
6.2 Facteurs influençant les résultats d'autonomisation 51

7. Quelles stratégies et quels facteurs ont permis aux interventions d'action collective d'apporter des bénéfices aux femmes sur les marchés agricoles ? 53
7.1 Aperçu de l'aide extérieure apportée aux groupes 55
7.2 Accroître la participation des femmes dans les groupes d'action collective orientés vers les marchés 56
7.3 Fournir des ressources productives aux femmes 58
7.4 Promouvoir l'implication efficace sur les marchés grâce à l'action collective de femmes 59
7.5 Renforcer le leadership des femmes dans la gouvernance des groupes d'action collective de femmes 60
7.6 Garantir des bénéfices équitables issus de la participation à des groupes d'action collective 60
7.7 Créer un environnement favorable pour la réussite des interventions visant à soutenir l'action collective de femmes 61

8. Conclusions et recommandations 62
8.1 L'importance du contexte 63
8.2 Conclusions principales sur l'action collective des femmes dans les pays étudiés 64
8.3 Recommandations en matière de politique et de pratiques 69

Annexes 71
Annexe 1 : Rapports de recherche et documents de projet relatifs à l'action collective de femmes 72
Annexe 2 : Bibliographie générale 73
Annexe 3 : Cartes des zones étudiées 75
Annexe 4 : Sous-secteurs sélectionnés par catégorie (type de marché) et leurs régions 76
Annexe 5 : Caractéristiques principales des groupes d'étude de l'action collective de femmes en Éthiopie 77
Annexe 6 : Caractéristiques principales des groupes d'étude de l'action collective de femmes en Mali 78
Annexe 7 : Caractéristiques principales des groupes d'étude de l'action collective de femmes en Tanzanie 79
Annexe 8 : Tableaux supplémentaires conçus à partir de l'analyse quantitative 79

Tableaux
Tableau 1 : Groupes d'action collective de femmes étudiés de manière approfondie 18
Tableau 2 : Caractéristiques des sous-secteurs 26
Tableau 3 : Exemples de stratégies d'intervention d'acteurs du développement liées à l'action collective de femmes WCA 30
Tableau 4 : Conditions de l'adhésion au groupe : groupes d'action collective de légumes de Lushoto 38
Tableau 5 : Taille de l'échantillon par strate : Éthiopie, Mali et Tanzanie 79
Tableau 6 : Caractéristiques démographiques et socioéconomiques des femmes membres et non membres 80
Tableau 7 : Probabilité d'adhésion à des groupes (régressions probits) 81
Tableau 8 : Comportement de commercialisation : comparaison des membres et des non-membres de groupes groups 82
Tableau 9 : Effet moyen du traitement de la participation à l'action collective de femmes sur les variables de résultatvariable 83
Tableau 10 : Analyse de l'hétérogénéité 84
Tableau 11 : Huit dimensions d'autonomisation 85
Tableau 12 : Estimations de la régression sur les dimensions d'autonomisation 86
Tableau 13 : Estimations de la régression de l'autonomisation sur la participation à l'action collective de femmesation 88

Notes de fin 89

ABRÉVIATIONS

ACE	Programme de coopératives agricoles en Éthiopie (ACDI/VOCA)
ACDI/VOCA	Organisation de développement économique installée à Washington D.C. (Co-operative Development International and Volunteers in Overseas Co-operative Assistance)
ATA	Agence de transformation agricole (Éthiopie)
ATT	Traitement moyen sur les individus traités (ou effet moyen du traitement)
CAADP	Programme complet de développement agricole africain
AC	Action collective
CERCAD	Centre d'Études, de recherche, de communication et d'animation pour le développement (Mali)
CIDA	Agence canadienne de développement international
COFERSA	Convergence des femmes rurales pour la souveraineté alimentaire (Mali)
CRS	Catholic Relief Services (association humanitaire de l'église catholique des États-Unis d'Amérique)
DADIP	Projet communal d'investissement et de développement agricole (Tanzanie) DFID Département pour le développement international (Royaume-Uni)
EDP	Programme de développement des entreprises (Oxfam)
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (Food and Agriculture Organisation of the United Nations)
FFC	Facilitators for Change (Éthiopie)
IAG	Groupe consultatif international (réunion d'équipe du projet de recherche sur l'action collective des femmes)
IBRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale)
IFAD	Fonds international de développement agricole (Nations unies)
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
IGA	Activité génératrice de revenus
ILO	Bureau international du travail (Nations unies)
ONGI	Organisations non gouvernementales internationales
IRAM	Institut pour la recherche agricole de Montpellier (France)
M4P	Faire fonctionner les marchés au bénéfice des pauvres (Making markets work for the poor)
Mviwata	Mtandao wa Vikundi vya Wakulima Tanzania (Organisation nationale d'agriculteurs installée en Tanzanie)
ODI	Institut de Développement d'outre-mer (Londres)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OHPI	Institut de la pauvreté humaine d'Oxford
ORDA	Organisation pour la réhabilitation et le développement à Amhara (ONG éthiopienne)
PADEP	Projet de développement agricole participatif et d'autonomisation (Tanzanie)
PAFA	Projet d'appui aux filières agricoles (fondé par la CIDA au Mali)
PSM	Appariement sur les scores de propension
ROSCA	Association d'épargne et de crédit tournants
RWCA	Projet de recherche sur l'action collective des femmes (Oxfam)

SACCO	Coopératives d'épargne et de crédit (Tanzanie)
SD	Dialogue avec les parties prenantes
DDC	Direction du développement et de la coopération
SHG	Groupe d'entraide
SIDA	Agence suédoise de développement international
SIGI	Indice institutions sociales et égalité homme-femme (OCDE)
SILC	Comité d'épargne et de prêt interne
SNV	Organisation néerlandaise de développement
SSA	Afrique subsaharienne
TAPP	Programme tanzanien de productivité agricole (soutenu par l'Agence des États-Unis pour le développement international)
UFROAT	Union des femmes rurales ouest-africaines et du Tchad
ULT	Usambara Lishe Trust (Tanzanie)
NU	Nations unies
UNFPA	Fonds des Nations unies pour la population
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VICOBA	Banques villageoises communautaires (Tanzanie)
WCA	Action collective des femmes
WEAI	Indice de l'autonomisation économique des femmes dans l'agriculture (Institut International de recherches sur les politiques alimentaires/Institut de la pauvreté humaine d'Oxford)
WSHG	Groupes d'entraide de femmes

GLOSSAIRE

Cercle	Unité administrative malienne de second degré.
Chef d'exploitation	Responsable, souvent un homme, du foyer agricole de la famille élargie (Mali).
Dalali	Courtiers locaux.
Idir	Association informelle à l'origine créée pour organiser des enterrements en Éthiopie, mais qui a désormais des objectifs multiples.
Qebelé	« Village », unité administrative malienne de premier degré.
Masika	Longue saison des pluies qui commence en avril et se termine en juin.
Mboga	Terme générique swahili désignant les « légumes », notamment la plupart des légumes à feuilles (Tanzanie).
Meher	Saison de croissance principale correspondant aux « fortes pluies », qui s'étend de la mi-juin à la mi-septembre en Éthiopie.
Tej	Boisson alcoolisée à base de miel couramment préparée en Éthiopie.
Tontines	Groupes maliens d'épargne traditionnels et informels.
Ujamaa	En Tanzanie, concept qui a servi de base à la philosophie et au modèle du développement socialiste africain de Julius Nyerere après que la Grande-Bretagne a accordé l'indépendance au pays en 1961. Tiré du terme swahili qui signifie « famille élargie » ou « fraternité ».
Vidembwa	Groupes d'entraide (Swahili).
Vuli	Saison des pluies de courte durée, qui s'étend d'octobre à novembre.
Wanunuzi/watajiri	Commerçants situés à l'extérieur de la communauté.
Woreda	« District », unité administrative de second degré en Éthiopie.

REMERCIEMENTS

Ce rapport a été préparé par Sally Baden (d'Oxfam GB) et se base sur des études quantitatives et qualitatives menées en 2011 et 2012. Nous souhaitons adresser nos remerciements à Constantino Casabuenas (Oxfam International), Gina Castillo (Oxfam Amérique), Anuj Jain (Institut Coady), Nicola Jones (Institut du développement outre-mer), Thalia Kidder (Oxfam GB), Sally Smith (consultante), Ruth Vargas Hill (Institut international de recherches sur les politiques alimentaires) et Martin Walsh (Oxfam GB). Nous remercions également les équipes suivantes pour leur travail :

Étude quantitative : Dr Marcella Vigneri (consultante – conseillère principale pour l'étude quantitative) et Dr Renata Serra (Centre d'études africaines, Université de Floride – conseillère pour la recherche quantitative) ; Jonathan Kaminski (consultant – analyse quantitative) ; Henri Leturque (IRAM, Montpellier) ; Dr Ibrahima Bocoum (Université de Montpellier), Dr Lallah Mariam Haidara (CERCAD) pour le Mali ; Dr Gregory Parent (Université de Floride) et Dr Berhanu Denu (Université d'Addis-Ababa) pour l'Éthiopie ; Dr Gregory Parent et Dr Elibariki Msuya (Université de Dar es Salam) pour la Tanzanie et Luisa Enria (candidate au doctorat, Université d'Oxford).

Nous remercions également les équipes d'assistants sur le terrain et les recenseurs (trop nombreux pour les citer) d'avoir recueilli, parfois dans des conditions difficiles, les données de l'étude quantitative des trois pays à l'étude, ainsi que pour leurs efforts et leur persévérance.

Étude qualitative : Dr Carine Pionetti (consultante – conseillère principale pour l'étude qualitative) ; Dr Nandera Mhando (Université de Dar es Salam) et M. Matthew Senga pour la Tanzanie ; M. Tarekegn Gasorma et Dr Lenesil Asfaw Telee (Fair and Sustainable Trade Ethiopia) pour l'Éthiopie et Dr Edmond K. Dembele (consultant) pour le Mali.

Nous souhaitons également remercier Dr Karl Hughes (conseiller en efficacité du programme, Oxfam GB) et Dr Martin Walsh (conseiller en méthodes de recherche mondiales, Oxfam GB) pour leurs nombreux commentaires sur la méthodologie et la révision des résultats des pays.

Ce rapport d'étude s'appuie également sur les rapports établis lors des phases I et II du projet sur l'action collective des femmes. La liste complète des rapports et de leurs auteurs est reprise en Annexe 1.

Oxfam remercie également les membres du groupe consultatif international du projet de recherche sur l'action collective de femmes pour leur engagement enthousiaste, leurs conseils, leurs commentaires et leur soutien, en particulier : Gina Castillo (Oxfam Amérique), Monica Gorman (Oxfam Tanzanie), Ruth Vargas Hill (Institut international de recherche sur les politiques alimentaires), Anuj Jain (Institut Coady), Nicola Jones (Institut du développement outre-mer), Catherine LeCome (SNV, Mali), Andrea Rodericks (Care India), Hugo Sintes (Oxfam GB), Sally Smith (chercheuse conseillère), Gine Zwart et Carmen Reinoso (Oxfam Novib). Nous remercions Audrey Bronstein, ancienne présidente adjointe d'Oxfam GB à l'international, d'avoir présidé ce groupe de manière éclairée.

L'équipe Oxfam du projet de recherche sur l'action collective de femmes, qui a soutenu la mise en œuvre de l'étude de 2010 à 2012, est composée des personnes suivantes :

Thalia Kidder (chef d'équipe/conseillère technique) ; Sally Baden (responsable du projet/étude sur l'action collective de femmes) ; Claudia Canepa et Imogen Davies (coordinatrices de projet) ; AnneLise Dennis (chef de projet, 2012); Nicky Springthorpe (coordinatrice des financements) ; Aboubacar Traore (responsable pays, Mali) ; Rahel Bekele (responsable pays, Éthiopie), Mulu Tesfaye, Mulugeta Worku et Meseret Cherie (Éthiopie) ; Ralph Roothaert (responsable pays, Tanzanie) et Naomi Makota (Tanzanie). Le soutien administratif a été apporté par Kimberley Loveday Long, Françoise Kambabazi et Firstone Malapula.

Oxfam GB tient à remercier la Fondation Bill et Melinda Gates pour le soutien financier de cette étude et en particulier Haven Ley, responsable des programmes de la Fondation, pour son soutien permanent. Nous exprimons également notre reconnaissance au personnel d'Oxfam Amérique pour avoir facilité cette initiative. Enfin, Oxfam remercie l'Institut de la pauvreté humaine d'Oxford et l'Institut International de recherche sur les politiques alimentaires d'avoir partagé leurs informations concernant l'indice d'autonomisation des femmes dans l'agriculture.

RÉSUMÉ

RÉSUMÉ

Les acteurs du développement insistent de plus en plus sur l'importance de « l'investissement dans les femmes » afin de garantir la sécurité alimentaire et la durabilité (ainsi que l'équité) dans le développement agricole et rural. L'action collective peut apporter des avantages pour l'amélioration de la position des petits producteurs sur les marchés, notamment une efficacité dans la fourniture d'intrants et de formation, des économies d'échelle et une amélioration du pouvoir de négociation. Pour de nombreuses agences de développement, notamment Oxfam, l'action collective est un point d'entrée clé pour les interventions relatives aux moyens de subsistance en milieu rural.

Les petites productrices font face à des barrières générales et à d'autres liées au genre, lorsqu'elles cherchent à s'impliquer sur les marchés. Ces barrières s'ajoutent aux contraintes liées à la production comme l'accès limité aux terres, au crédit et aux intrants, que nous connaissons mieux et au sujet desquels nous disposons d'une documentation plus vaste. Dans ce contexte, l'action collective peut constituer un mécanisme critique pour que les petites productrices augmentent leur implication sur les marchés agricoles. Toutefois, les productrices sont très peu représentées dans l'action collective formelle, et si elles y participent, il n'est pas facile de déterminer dans quelle mesure elles en bénéficient. Parallèlement, le soutien ciblé apporté aux femmes en milieu rural se concentre moins sur l'implication sur le marché et davantage sur les fonctions sociales plus larges.

En 2011-2012, Oxfam et ses partenaires ont travaillé avec des parties prenantes en Éthiopie, Mali et Tanzanie pour concevoir et mettre en œuvre des recherches qualitative et quantitative en profondeur. Les recherches visent à développer une base de preuves de l'efficacité de l'action collective des femmes sur les marchés agricoles et à identifier des stratégies appropriées de soutien par les acteurs du développement.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Les membres de groupes de femmes ont tendance à être plus âgées, mariées et issues de foyers plus riches. Cela met en évidence le fait que ces femmes ont moins de responsabilités au sein du foyer et bénéficient de davantage de temps et d'un meilleur accès aux actifs et ressources. L'Éthiopie, où ce sont les femmes non mariées (souvent des femmes responsables du foyer) qui sont plus susceptibles de rejoindre des groupes d'action collective, fait toutefois figure d'exception. Les femmes qui rejoignent des groupes ont tendance à avoir de l'expérience en termes d'organisation informelle et sont souvent celles qui travaillent à l'extérieur de leur foyer. Toutefois, les femmes issues de foyers possédant plus de terres peuvent être limitées, car elles sont trop occupées à travailler dans les champs de la famille. Des groupes plus petits et moins dispersés facilitent la participation effective des femmes. Des critères d'adhésion flexibles sont utiles pour éviter d'exclure les femmes de manière directe ou indirecte, par exemple par des exigences en matière d'alphabétisation ou de propriété des terres, par des frais d'adhésion prohibitifs ou par l'exclusion des femmes jeunes ou non mariées. Il est essentiel que les maris et les autres hommes soutiennent la participation et le leadership des femmes dans des groupes orientés vers les marchés, par exemple en prenant le relais au niveau des tâches ménagères ou en offrant un accès à des ressources au niveau du foyer et de la communauté.

Les femmes qui rejoignent des groupes d'action collective bénéficient d'avantages économiques considérables. Les femmes membres d'un groupe sont plus productives et leurs produits sont de meilleure qualité. Elles reçoivent donc plus d'argent lorsqu'elles vendent leurs produits. En Tanzanie par exemple, la valeur monétaire des légumes produits par hectare par les femmes membres des groupes interrogées est 95 % plus élevée que celle des légumes produits par les non-membres. En outre, les membres gagnent près de 70 % de plus que les non-membres. Au Mali et en Éthiopie, ce dernier chiffre atteint 80 %.

Les gains annuels nets estimés pour les femmes membres d'un groupe par rapport aux femmes non membres, étaient de 12 $ pour les ventes de beurre de karité traditionnel au Mali, 35 $ pour les ventes de miel en Éthiopie et 340 $ pour le secteur des légumes en Tanzanie. En Tanzanie, l'augmentation de la productivité des terres cultivées pour les légumes, et globalemement les revenus de ventes plus élevés, ont permis de tels bénéfices. L'Éthiopie était le seul pays où un net avantage en termes de prix (une prime de 20 %) existant pour les membres de groupes de femmes, qui pour la plupart ont vendu leurs produits pour la première fois via la coopérative apicole du district.

L'action collective permet aux petites exploitantes agricoles d'avoir accès au crédit et aux informations sur le marché. La formation et une technologie améliorée permettent, quant à elles, d'augmenter la qualité et la productivité. En Éthiopie, les femmes membres s'appuient sur les groupes pour déterminer la qualité de leurs produits. Au Mali, elles le font pour obtenir des informations sur le marché, et en Tanzanie, pour avoir accès à des marchés plus distants. Les membres dans les trois pays utilisent les groupes pour accéder au crédit. Cela apporte la preuve, à des degrés variables, que tous les groupes d'action collective de femmes examinés réduisent les obstacles à la commercialisation et offrent des avantages tangibles aux femmes qui souhaitent s'impliquer dans des activités agricoles génératrices de revenus. Alors que les différences en termes d'accès aux marchés sont considérables entre les membres et les non-membres d'un groupe, les membres commercialisent encore peu par l'intermédiaire des groupes, sauf en Éthiopie où les opportunités offertes aux femmes pour faire commerce seules sont encore limitées à la fois par les normes sociales et les réglementations gouvernementales.

Des obstacles importants continuent cependant de limiter l'engagement des membres d'actions collectives de femmes sur les marchés. Le manque de temps disponible, la mobilité limitée à l'extérieur de leur village et les normes sociales contraignantes continuent à limiter de manière significative l'accès des femmes aux marchés agricoles. Les groupes d'action collective ont tendance à soutenir les femmes davantage en termes de finances et de production, mais s'attaquent rarement aux problèmes de l'engagement sur le marché.

Les membres de groupes de femmes contrôlent davantage leurs décisions (« autonomisation ») dans certains domaines. Toutefois, les résultats de l'amélioration de l'autonomisation sont associés à la participation à un ensemble de groupes d'action collective, et pas seulement à la participation à un groupe d'action collective de femmes. Les effets de la participation à une action collective de femmes sont en effets améliorés par la participation des femmes à des groupes d'action collective informels. L'accès au crédit a été la seule exception, pour laquelle les effets de la participation à un groupe formel et informel semblent s'annuler, d'où l'importance d'éviter la duplication des interventions. Au sein de ces trois pays,

les femmes appartenant à des groupes d'action collective ont un pouvoir de décision plus important vis-à-vis de l'utilisation du crédit. Par ailleurs, les changements concernant l'autonomisation des femmes découlant de leur participation à des groupes varient considérablement en fonction des normes de genre. En Tanzanie et au Mali, les femmes membres d'un groupe bénéficient d'une liberté de mouvement plus importante. En Éthiopie, elles peuvent contrôler davantage les dépenses du foyer. Au Mali, les recherches ont également montré que les femmes membres d'un groupe disposent d'une plus grande autonomie concernant l'utilisation des revenus agricoles. Elles sont également plus consultées pour les prises de décision communautaires et organisationnelles.

Les hausses de revenus ne se traduisent pas par une autonomisation globale. Les membres d'une action collective de femmes dans les trois pays de l'étude gagnent plus d'argent que les non-membres. Toutefois, leur autonomisation est plus importante que celle des non-membres dans seulement quelques-unes (une à trois) des huit dimensions utilisées pour évaluer les changements liés au contrôle des décisions (voir le tableau 13 en annexe 6). Il existe néanmoins des exceptions. Au Mali par exemple, les droits de propriété des actifs semblent renforcés lorsque les femmes participent à la fois à des groupes d'action collective de femmes et à des associations d'épargne et de crédit tournants (ROSCA, Rotating Credit and Savings Associations en anglais).

Il est probable que les changements liés à l'autonomisation pour les membres de groupes soient partiels et « croissants » plutôt que « transformationnels » dans les coopératives concentrées sur les résultats économiques. De plus grands impacts sur l'autonomisation peuvent être escomptés lorsque les coopératives ont des objectifs spécifiques s'intéressant aux normes sociales, ou lorsque les interventions sont accompagnées de mesures plus vastes portant sur les normes sociales existantes (comme le droit foncier).

Les principales conclusions de cette étude suggèrent que le soutien efficace apporté à l'action collective des femmes sur les marchés agricoles dispose d'un potentiel considérable inexploité pour fournir des revenus plus élevés aux femmes en encourageant les productrices, réduire l'écart entre les genres en termes d'accès aux ressources, et contribuer ainsi à augmenter la productivité agricole et la croissance en Afrique subsaharienne.[1]

Actuellement, un nombre important d'acteurs mettent en place, soutiennent et promeuvent diverses formes d'action collective qui visent à assurer des bénéfices économiques et plus larges aux femmes, notamment en améliorant leur implication sur les marchés. Les acteurs du développement, notamment Oxfam, ont eu plus tendance à se concentrer sur la création et la mobilisation de groupes, ainsi que sur la fourniture par leur biais d'intrants techniques et financiers, que sur le fait de surmonter les barrières en matière de genre existant sur les marchés, la gouvernance des groupes et l'environnement politique plus large. Pour tirer profit du potentiel de l'action collective afin de surmonter ces contraintes, les acteurs du développement doivent appliquer des stratégies explicites et adaptées aux contextes. Dans le cas contraire, ils risquent d'exacerber les inégalités de genre qui existent dans les milieux ruraux.

Quatre facteurs clés ont un impact sur le degré de participation des femmes qui participent et tirent profit de l'action collective :

- le cadre politique et juridique général de l'action collective formelle et les politiques plus larges, comme les droits fonciers et relatifs aux ressources ;
- le degré et la nature de la participation des femmes à ce sous-secteur, le potentiel en termes de marché et ses interactions dans ce sous-secteur ;
- les traditions locales et les modèles de genre du capital social et de l'action collective informelle ;
- les relations au sein du foyer, notamment la répartition du travail entre les hommes et les femmes, la distinction des droits de propriété des membres du foyer, la coopération d'autres membres du foyer, le temps disponible et l'accès aux ressources du foyer.

Par conséquent, au moment de concevoir les interventions, il est important d'analyser tous ces facteurs dans une perspective de genre.

Les groupes informels sont importants pour l'action collective de femmes. Les liens qui unissent les groupes formels et informels jouent un rôle considérable pour renforcer la participation à une action collective et les bénéfices qu'elles en retirent. Les groupes informels aident les femmes à développer des compétences de leadership et à se constituer une épargne. Les femmes membres de groupes formels bénéficient quant à elle d'un accès plus facile aux intrants et aux services et s'impliquent de manière plus efficace sur les marchés. Les groupes informels peuvent parfois devenir des groupes formels prospères. La participation à ces deux formes de groupes peut renforcer les bénéfices liés à une action collective formelle.

Les groupes composés uniquement de femmes permettent une participation efficace aux groupes mixtes. Alors que les bénéfices économiques sont souvent plus élevés dans les groupes mixtes en raison de leur accès plus facile aux ressources, aux réseaux et aux transports, les groupes composés uniquement de femmes constituent un forum important pour les femmes. Ils leur permettent de développer des compétences et d'accroître leur confiance en elles et sont souvent nécessaires pour permettre aux femmes de participer efficacement à des groupes mixtes. Dans les secteurs dominés par les femmes ou dans lesquels celles-ci ont peu d'expérience avec les organisations, les groupes composés uniquement de femmes peuvent être préférables. Les groupes composés uniquement de femmes ou dirigés par celles-ci peuvent éviter que les hommes ne s'approprient tous les bénéfices, ce qui est courant au sein de groupes mixtes dominés par les hommes. Une gouvernance de groupe transparente et un leadership favorisant l'égalité de genre sont essentiels pour garantir une répartition équitable des bénéfices, tant dans les groupes mixtes que dans les groupes uniquement composés de femmes.

RECOMMANDATIONS CLÉS

Pour soutenir la participation des femmes à une action collective orientée vers les marchés et les bénéfices qu'elles peuvent en retirent, les professionnels doivent :

- mettre l'accent sur des produits à forte valeur ajoutée sur les marchés domestiques, et sur les sous-secteurs et technologies favorables aux femmes ;
- analyser le marché, le système agricole et le fonctionnement des foyers ;
- soutenir l'implication des femmes dans divers marchés ;
- s'appuyer sur l'action collective informelle existante ;
- identifier clairement les activités collectives spécifiques qui permettront aux femmes d'accéder aux marchés ou d'en tirer profit ;

- analyser et transmettre les bénéfices potentiels liés à la participation à un groupe (par rapport aux coûts d'opportunité, de temps ou monétaires) ;
- tenir compte des différences de genre des caractéristiques de groupe ;
- garantir l'assentiment de la part des hommes ;
- soutenir un leadership de groupe responsable et équitable à l'égard des genres ;
- assurer une durabilité en garantissant aux femmes membres d'un groupe un accès aux ressources naturelles et financières nécessaires.

En vue de créer un environnement favorable pour une action collective de femmes efficace, les décideurs politiques doivent :

- mettre en place et promouvoir les principes juridiques d'égalité en termes de participation et de bénéfices des coopératives et des autres formes d'association ;
- permettre aux acteurs de réduire les écarts persistants entre les hommes et les femmes en matière de participation à des organisations commerciales formelles, et coordonner les mesures au sein des agences pour réduire ces écarts ;
- protéger l'espace des organisations informelles, constituées majoritairement de femmes, et développer des mécanismes pour renforcer les liens entre les groupes formels et informels ; ceci peut comprendre le soutien aux structures de groupe plus souples, la réduction des coûts d'adhésion aux groupes et la simplification des procédures ;
- créer des synergies et éviter la duplication des interventions dans des endroits précis, en partageant des informations concernant les organisations existantes et le soutien qu'elles reçoivent de la part de différents acteurs ;
- développer un cadre de travail explicite et promouvoir les bonnes pratiques entre les autorités des districts, les coopératives locales, les bureaux d'égalité entre les hommes et les femmes, etc.

Enfin, les interventions tant en matière de politique que de développement doivent s'attaquer aux attitudes et convictions profondément ancrées, ainsi qu'aux écarts en termes d'actifs entre les hommes et les femmes, par exemple, en renforçant les droits fonciers des femmes et en réexaminant le droit de la famille et des droits de propriété.

INTRODUCTION

INTRODUCTION

1.1 POURQUOI L'ACTION COLLECTIVE DES FEMMES EST-ELLE IMPORTANTE SUR LES MARCHÉS AGRICOLES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE ?

Si vous posez une question portant sur l'autonomisation des femmes vivant en milieu rural à un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture ou au responsable de programme d'une ONG en Afrique, ils aborderont probablement des thèmes comme l'éducation, l'eau, le crédit, la formation et (peut-être) l'accès aux terres pour les femmes. Si vous poursuivez avec une question portant sur les besoins des petits agriculteurs, la conversation aura tendance à dériver vers l'importance des intrants subventionnés, de l'accès au marché et des informations sur celui-ci ainsi que de l'amélioration de l'organisation, afin de répondre aux demandes des marchés agricoles compétitifs et libéralisés. En général, l'« image » du petit agriculteur est celle d'un homme.

Ces dernières années, les bailleurs de fonds internationaux, les organisations de développement et les entreprises du secteur privé ont considérablement investi dans le développement des chaînes de valeur et du marché agricoles, dans le cadre d'une stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, en particulier en Afrique, où les systèmes de marchés ruraux sont les moins développés et intégrés.[2] Le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) mené par l'Union africaine, souligne, dans son « pilier II », le développement des chaînes de valeur et l'importance du renforcement des capacités commerciales et techniques des organisations agricoles et des associations commerciales.[3] La campagne CULTIVONS Afrique et la Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique, des initiatives lancées plus récemment (respectivement en 2011 et 2012) et soutenues par plusieurs gouvernements africains, des organismes bailleurs de fonds et des entreprises, ont à cœur la promotion d'une croissance agricole entraînée par le secteur privé.[4] Ces dernières années ont été marquées par une augmentation des partenariats entre plusieurs parties prenantes et entre les secteurs public et privé. Ces partenariats se sont concentrés sur des filières agricoles spécifiques en Afrique, qui comprennent des initiatives visant à organiser les petits producteurs ou à les mettre en relation avec les marchés. Ces initiatives ont souvent été axées sur une forte exportation.[5]

Dans le même temps, les ONG nationales et quelques ONG internationales, notamment Oxfam, ont investi dans des organisations agricoles visant à créer des entreprises dirigées par les producteurs et à donner la parole aux agriculteurs et leurs intérêts.[6] Les avantages des organisations dont tirent parti les petits agriculteurs comprennent : des économies d'échelle, une réduction des coûts de commercialisation, une mutualisation des risques, un accès plus facile aux services, un accès aux marchés à plus forte valeur, des opportunités d'augmenter la valeur ajoutée, un plus grand pouvoir de négociation et une meilleure influence.[7] L'organisation peut également contribuer à la mise en commun des ressources et des actifs pour permettre aux femmes de surmonter certaines des barrières de genre auxquelles elles font face, telles que le manque de temps.[8] L'encadré 1 donne un aperçu de certains exemples fréquents d'initiatives aidant les petits agriculteurs et leurs organisations à améliorer leur implication sur les marchés.

Parfois, les acteurs du développement encouragent les groupes non mixtes (de femmes), mais la plupart du temps, ils promeuvent des organisations mixtes.[12] Ils peuvent également soutenir des coopératives formelles, des associations agricoles et d'autres groupes moins formels. Généralement, leurs efforts se concentrent sur la production et les groupes de commercialisation spécialisés ou d'un seul produit. Pourtant, malgré le nombre croissant de ces initiatives, peu de preuves systématisées existent concernant le fonctionnement des différentes formes d'organisations pour les femmes. Il en va de même pour la mesure dans laquelle ces organisations permettent aux femmes issues d'un milieu rural de surmonter les défis qui leur sont spécifiques et auxquels elles font face en matière d'implication sur les marchés.

Les preuves dont nous disposons suggèrent que le nombre de femmes membres est faible dans les collectifs formels d'agriculteurs installés en Afrique subsaharienne.[13] Les professionnels et les responsables politiques commencent à

Encadré 1 : Exemples d'initiatives actuelles en Afrique intégrant des petits producteurs et leurs organisations sur les marchés

L'initiative alimentaire pour le futur (**« Feed the Future »**), menée par l'agence des États-Unis pour le développement international, « a pour objectif de libérer le potentiel avéré des petits agriculteurs pour qu'ils obtiennent des résultats à grande échelle », notamment grâce au « développement des marchés et du commerce ». Cette initiative alimentaire met aussi fortement l'accent sur les agricultrices.[9]

Technoserve, dans le cadre de son programme « Coffee initiative » s'est associé avec 180 000 agriculteurs d'Afrique de l'Est pour une durée de quatre ans. Cette initiative apporte son soutien en matière d'agronomie et de qualité du café. Pendant quatre ans, elle permettra à 180 000 agriculteurs d'Afrique de l'Est d'améliorer la qualité de leur café et d'amener la prospérité dans leurs communautés.[10]

Le projet C:AVA (Cassava: Adding Value for Africa), littéralement « valeur ajoutée du manioc pour l'Afrique », se concentrera sur le développement de chaînes de valeur afin d'obtenir une farine de manioc de haute qualité (HQCF, High Quality Cassava flour en anglais). Cette initiative sera mise en œuvre au Ghana, en Tanzanie, en Ouganda, au Nigeria et au Malawi. Elle aura pour objectif d'améliorer les conditions de vie et d'augmenter les revenus d'au moins 90 000 petits foyers en tant que bénéficiaires directs, notamment des femmes et des groupes défavorisés ».[12]

s'intéresser de plus en plus à ce problème.[14] Même lorsque le nombre de femmes membres est plus important, ceci n'a souvent pas d'influence sur le leadership et la prise de décision dans les associations de producteurs.[15] D'après le rapport sur le développement mondial de 2008 : *Les organisations de producteurs doivent représenter les intérêts de membres dont la nature est de plus en plus diversifiée. Cette diversité constitue un défi majeur pour réussir à représenter équitablement un large éventail d'intérêts. Les dirigeants sont souvent des hommes plus âgés, des agriculteurs de grandes exploitations et des membres de l'élite rurale. Pourtant, les organisations doivent s'assurer que les intérêts des petits agriculteurs, des femmes et des jeunes producteurs sont représentés équitablement. Elles doivent également répondre à leurs besoins de manière appropriée.*[16]

D'autre part, des groupes de femmes voient souvent le jour en Afrique rurale grâce à la mise en commun de micro-épargnes et de micro-crédits, pour des objectifs sociaux plus ambitieux.[17] Ces groupes offrent aux femmes, qui sont exclues du système financier, un accès plus que nécessaire à de l'argent liquide essentiel, et sont susceptibles de leur apporter une large gamme de bénéfices. Toutefois, ces groupes s'intéressent rarement aux écarts entre les hommes et les femmes en termes de capacité de production, de réseau et d'influence, de mobilité, d'accès aux espaces de décision, de connaissances, de compétences et de technologies. Ces thèmes nécessitent pourtant d'être abordés afin de permettre aux femmes d'être efficaces pour intégrer les marchés. Si l'augmentation de leur implication sur le marché représente un objectif explicite des groupes de femmes, le fait de ne pas cerner les relations qu'elles entretiennent avec les hommes ou de ne pas impliquer directement ou indirectement ces derniers dans les groupes de soutien peut augmenter les difficultés du projet ou limiter les capacités du groupe à s'impliquer sur les marchés.[18] Des études portant sur la comparaison entre les groupes qui commercialisent du maïs « dominés par les hommes » et ceux « dominés par les femmes » montrent que les résultats économiques de ces derniers étaient moins importants.[19]

Les efforts actuels fournis par les initiatives d'action collective afin que les parties prenantes s'impliquent sur les marchés sont souvent soit « aveugles aux questions de genre » (c'est-à-dire qu'ils supposent que les hommes et les femmes bénéficieront de la participation de manière égale), soit se concentrent sur l'organisation des femmes vivant en milieu rural en groupes non mixtes, en partant probablement du principe que cela garantira qu'elles profiteront des bénéfices.[20] Alors que la participation des femmes constitue l'objectif de beaucoup d'initiatives, un nombre moins important d'entre elles sont élaborées en ayant explicitement à l'esprit les obstacles de genre auxquelles les femmes font face pour s'impliquer sur les marchés ou les groupes d'action collective. Nombre de ces initiatives n'ont pas non plus de stratégie explicite visant à encourager la participation des femmes à l'action collective ou les bénéfices qu'elles peuvent en retirer.

Encadré 2 : Questions de la recherche

1. Quelles catégories de petites productrices agricoles participent à une action collective sur les marchés agricoles et pourquoi ?

2. Quels avantages économiques et quels bénéfices au sens large les petites productrices agricoles tirent-elles de leur participation à une action collective sur les marchés agricoles ?

3. Comment et dans quelle mesure l'action collective aide-t-elle les petites productrices agricoles à surmonter les principaux obstacles à leur implication sur les marchés ?

4. Quelles stratégies des acteurs du développement sont les plus efficaces pour promouvoir des avantages équitables pour les femmes lorsqu'elles participent à une action collective sur les marchés agricoles ?

Relativement peu d'études sur l'action collective ont inclus une quelconque évaluation systématique des bénéfices économiques, des bénéfices ventilés entre les hommes et les femmes, ou se sont concentrées en particulier sur les bénéfices des femmes. En outre, on présume trop souvent que les bénéfices économiques engrangés par les productrices, ou la simple participation à un groupe, se traduisent d'une manière ou d'une autre par une « autonomisation » plus large. Il est nécessaire de mettre cette supposition à l'essai. En outre, il est essentiel de mieux cerner quelles catégories de femmes participent à l'action collective et, plus important encore, de savoir pourquoi elles intègrent des groupes (ou non) dans une perspective de genre.[21] Cette étude est conçue pour combler ces lacunes au niveau des connaissances.

1.2 QUESTIONS DE LA RECHERCHE

Lorsqu'en 2010, le Projet de recherche sur l'action collective de femmes a réuni des parties prenantes en Tanzanie, en Éthiopie et au Mali, ainsi qu'un groupe d'experts internationaux, tant les acteurs sur le terrain que les responsables politiques et les chercheurs ont ressenti le besoin de rassembler davantage de preuves pour servir de base aux stratégies futures.[22] Le projet de recherche sur l'action collective de femmes avait pour but de combler ce manque de connaissances en répondant à la question globale suivante : dans quelle mesure et sous quelles conditions l'implication des femmes dans une action collective orientée vers les marchés engendre-t-elle des résultats équitables d'un point de vue hommes/femmes ? L'encadré 2 reprend en détail les questions de recherche spécifiques qui ont été posées.

En plus de rassembler des informations rigoureuses pour répondre à ces questions, cette étude a entrepris d'identifier la manière dont les acteurs du développement peuvent agir différemment et les bonnes pratiques pouvant être élaborées et développées, afin que l'action collective surmonte ces obstacles, permette aux femmes de participer à des groupes et d'y occuper des postes de direction, et apporter des bénéfices aux femmes vivant en milieu rural.

Il est d'autant plus important de trouver des réponses à ces questions, car le nombre croissant d'opportunités commerciales et la promotion des investissements dans l'agriculture africaine signifient que les marchés deviennent plus structurés, et que de nouveaux environnements règlementaires sont en cours d'élaboration et de formalisation pour permettre l'investissement agricole. Dans ce contexte, le développement de l'aide aux organisations formelles de producteurs axées sur les marchés au sein des chaînes de valeur résolument tournées vers l'exportation, risque, au mieux, de négliger les besoins des femmes et, au pire, d'exacerber les inégalités en ancrant le statu quo en faveur des hommes. Dans le même temps, les opportunités de développer des marchés locaux plus intégrés (souvent plus intéressants pour les femmes) risquent d'être négligées, ce qui peut avoir des conséquences néfastes aussi bien sur les productrices que sur la sécurité alimentaire.

1.3 QUELLES ONT ÉTÉ LES ACTIONS MENÉES ?

Oxfam a collaboré avec des partenaires et des parties prenantes locales pour concevoir et mener une étude dans trois pays (Éthiopie, Mali et Tanzanie), où Oxfam s'est considérablement investi dans des programmes de moyens de subsistance agricoles basés sur le marché. L'économie de tous ces pays d'Afrique subsaharienne repose sur l'agriculture, avec une prédominance d'exploitations familiales de petite taille. Ils font face de manière similaire à des obstacles importants en termes de développement commercial et d'intégration. Ils ont également certains points en commun historiques en ce qui concerne l'action collective.

À chaque étape du projet, des petites productrices au poste de responsables, des représentants d'organisations formelles de producteurs présents sur le terrain et des professionnels à l'échelle locale et nationale, ont été impliqués par le biais de dialogues avec les parties prenantes. Les chercheurs ont collaboré avec des parties prenantes locales dans chaque région afin de déterminer les sous-secteurs à intégrer dans l'étude, en ciblant les secteurs où les femmes sont actives économiquement et ont la possibilité de contrôler d'une manière ou d'une autre les bénéfices générés par leur activité, où il existe un nombre d'opportunités commerciales croissant et important et où des signes montrent qu'une action collective a lieu à différents stades de la chaîne de valeur.[23] Les parties prenantes locales ont cartographié l'action collective présente dans des secteurs et des localités spécifiques, et ont également identifié des informateurs clés. Les productrices au poste de responsable et les acteurs du développement soutenant l'action collective de femmes dans les régions, ont donné leur avis sur les conclusions préliminaires et sur les questions qui leur sont pertinentes, afin de guider la recherche pendant son développement, à chacune de ses étapes.[24]

L'équipe du projet a eu recours à la fois à des méthodes qualitatives et quantitatives pour répondre aux questions de la recherche. Elle a rassemblé des donnés grâce à quatre dimensions : le contexte politique et juridique, la structure et la dynamique du marché dans le sous-secteur sélectionné, les groupes d'action collective de

femmes et les interventions associées et, pour finir, les femmes à titre individuel (membres et non membres de groupes) et leur foyer.

Une recherche initiale de cadrage a été menée sur un total de six sous-secteurs dans deux régions de chaque pays (entre janvier et mai 2011).[25] D'après les conclusions préliminaires de cette recherche, les questions spécifiques de la recherche ont été mises au point et les régions et sous-secteurs ont été sélectionnés pour l'étude approfondie. Le travail sur le terrain a été mené dans une des deux communes de la région sélectionnée, et ce dans chaque pays entre janvier et juin 2012, comme indiqué dans le tableau 1.

Un total de 42 coopératives de miel sont installées dans la région d'Amhara, avec une moyenne de 10 % de femmes membres. Sept de ces 42 coopératives sont situées dans les zones de Gojam ouest et d'Awi (voir la carte en annexe 3). En respect de la loi sur les coopératives d'Amhara, une seule coopérative de miel est autorisée pour chaque woreda (district). Ainsi, pour garantir que l'étude n'était pas limitée à un seul groupe formel principal, deux woredas différents ont été sélectionnés pour l'étude : Mecha (coopérative Meserete Hiwot), l'un des plus importants woredas producteurs de miel de la région et Dangila (cooperative Agunta), qui est plus proche des marchés urbains.

En plus des coopératives officiellement reconnues qui commercialisent du miel, des groupes d'entraide de femmes associés à ces coopératives sont mis en place depuis 2010 et disposent du soutien d'Oxfam. Ces groupes ne vendent pas de miel collectivement. La vente s'effectue uniquement par le biais des coopératives. Dans le woreda de Mecha, il existe dix groupes de ce type au sein du qebelé (plus petite sous-division administrative) de Rim. À Dangila, il existe quatre groupes d'entraide de femmes, chacun situé dans un qebelé différent. Chaque groupe compte 20 femmes membres. L'étude qualitative s'est concentrée sur deux groupes d'entraide de femmes et sur une coopérative dans chaque woreda (six groupes au total).

En Éthiopie, l'échantillon de l'étude quantitative a été choisi à partir des femmes membres de la seule coopérative commercialisant du miel dans chaque woreda, dont le nombre total de membres est très élevé. Toutefois, 67 pour cent des membres de coopératives échantillonnés sont également membres du groupe d'entraide de femmes présenté plus haut, dont la taille est beaucoup plus réduite.

Au Mali, le cercle de Koutiala a été choisi pour procéder à l'étude de terrain, car il s'agit d'une zone où la production de karité est importante (voir la carte en annexe 3). Par ailleurs, cette région compte dix marchés proposant des noix, du beurre et du savon de karité et 42 coopératives de femmes enregistrées et actives dans le sous-secteur du karité. Parmi elles, des membres de 27 groupes ont été échantillonnés.

Le district de Lushoto, dans la région de Tanga, en Tanzanie (voir la carte en annexe 3), a été sélectionnée pour son sous-secteur de légumes bien établi, pour la diversité de son action collective en termes de type et de forme (128 groupes identifiés en tout, dont 28 ont été utilisés pour l'échantillonnage quantitatif) et, enfin, pour l'implication forte des femmes dans ce sous-secteur. Dans ce contexte, les groupes d'action collective étudiés sont de plus petite taille et moins formels que ceux des deux autres pays, et ils concentrent davantage leurs efforts sur la production que sur la commercialisation.

1.4. COMMENT L'ÉTUDE A-T-ELLE ÉTÉ RÉALISÉE ?

L'approche de la recherche qualitative consistait à identifier et à étudier, dans les districts sélectionnés, les groupes d'action collective de femmes représentant des « exceptions positives », c'est-à-dire des groupes susceptibles de nous fournir des informations concernant les circonstances et les conditions pour lesquelles les femmes impliquées dans l'action collective sont les plus enclines, grâce à leur implication sur les marchés, à engranger des revenus et à être autonomes. Dans chaque pays, nous avons identifié quatre « exceptions positives ». C'est ainsi que nous avons formé les 14 études de cas qualitatives. Nous avons sélectionné les groupes dont la création remonte à au moins deux ans, avec une participation active des femmes dans le sous-secteur étudié et qui connaissaient, d'après les acteurs locaux, un certain succès. L'annexe 5 contient une brève description des groupes de l'étude de cas qualitative par pays et par district.

Tableau 1 : Groupes d'action collective de femmes étudiés de manière approfondie

Pays	Région (zone)	Sous-secteur étudié	Lieu de l'étude	Groupes formels d'action collective de femmes identifiés	Groupes interrogés	Études de cas approfondies
Éthiopie	Amhara (Gojam ouest)	Miel	Mecha (woreda)	1	1	3 (1 coopérative, 2 groupes d'entraide de femmes)
	Amhara (Awi)		Dangila (woreda)	1	1	3 (1 coopérative, 2 groupes d'entraide de femmes)
Mali	Sikasso	Karité	Cercle de Koutiala	42	27	4
Tanzanie	Tanga	Légumes	District de Lushoto	128	28	4

OXFAM-GB

En se concentrant sur les « exceptions positives », la recherche qualitative a été conçue pour mieux comprendre comment les liens avec les marchés, la composition des groupes, la structure et la gouvernance (elle-même influencée par les politiques en termes de coopératives) et, enfin, l'évolution des relations homme-femme dans les foyers et les communautés, ont façonné la capacité des femmes à participer à des groupes d'action collective. La recherche s'est également intéressée aux résultats de la participation des femmes à une action collective au fil du temps. Les études de cas ont examiné en particulier l'aspect hommes/femmes en matière de règles d'adhésion, de prise de décision et de leadership au sein des groupes et la manière dont ces aspects influencent la capacité des femmes à les intégrer. Elles ont en outre examiné la répartition des bénéfices issus des groupes d'action collective orientés vers les marchés et la manière dont les groupes formels et informels d'action collective peuvent permettre aux femmes d'obtenir des résultats positifs. L'analyse qualitative a également cherché à identifier quelles stratégies d'intervention permettaient d'améliorer la capacité des femmes à s'impliquer dans ces groupes. Enfin, elle a examiné les résultats positifs dont les femmes tirent parti grâce à leur participation. Nous avons déterminé les interventions associées à chacune des études de cas et évalué leurs forces et leurs faiblesses. Pour ce faire, nous avons eu recours à des analyses des tâches pour les groupes sélectionnés, à une cartographie participative des relations et des flux entre l'action collective de femmes en question et les différents acteurs et, pour finir, à une analyse documentaire et des entretiens avec des informateurs clés.[26]

La recherche quantitative a été menée dans les mêmes districts que la recherche qualitative. Elle visait à comparer rigoureusement, pour chaque sous-secteur/pays, les femmes membres de groupes d'action collective formels et les femmes qui sont actives dans le même sous-secteur, mais qui ne sont pas membres de ces groupes. Pour la recherche quantitative, l'équipe a réalisé des entretiens à titre individuel avec les responsables de chacun des groupes sélectionnés afin de recueillir des informations de base sur ces groupes. À partir de chaque groupe, les femmes membres (le groupe de traitement) et les femmes non membres aux caractéristiques similaires (le groupe de contrôle) ont été échantillonnées. La taille totale de l'échantillon pour les enquêtes était de 900 femmes par pays : 300 membres d'un groupe (le groupe de « traitement ») et 600 non-membres (le groupe de « contrôle »). En tout, 2 796 productrices ont été interrogées. Les détails de l'échantillon final pour chaque pays sont repris dans le tableau 1 présent en annexe 1.

Les indicateurs communs de résultats, décrits en détail dans les sections 5 et 6, ont été utilisés dans les trois pays pour les bénéfices économiques et ceux liés à l'autonomisation. Le but était de pouvoir procéder à une comparaison entre les pays pour savoir dans quelle mesure la participation à une action collective contribuait à ces bénéfices.[27]

Pour garantir une comparaison rigoureuse des résultats entre les membres et les non-membres, nous avons eu recours à un appariement sur le score de propension dans le cadre d'une méthode d'évaluation des impacts. Les communautés ont été appariées par domaine de développement. Les femmes membres et non membres ont été appariées selon des caractéristiques socioéconomiques. Cette procédure a été employée pour tenter d'isoler l'impact spécifique de la participation à une action collective sur les résultats, indépendamment de tout autre facteur susceptible d'influencer les femmes dans leur décision d'intégrer des groupes d'action collective. Cette procédure répond au problème d'appariement de manière nuancée, en sélectionnant préalablement des lieux comparables. Cependant, elle ne peut pas éliminer complètement l'effet des facteurs non observables, qui pourrait expliquer pourquoi les groupes d'action collective de femmes sont présents dans certaines régions et pas d'autres.[28] Les différences existant dans les sous-secteurs de chaque pays et les différences géographiques et socioculturelles signifient qu'il est impossible de comparer directement la valeur absolue des résultats quantitatifs ou les perceptions subjectives soulignées par l'analyse qualitative, entre les pays, ni de généraliser, sans disposer d'un contexte. Les points en commun pouvant être plus facilement comparés et généralisés comprennent : les caractéristiques des femmes participant à des groupes d'action collective, les types de bénéfices ou de résultats identifiés lors de la recherche qualitative, l'envergure et la nature des différences observées entre les membres et les non-membres identifiés dans chaque pays lors de l'analyse quantitative et, enfin, les variables qui ont un impact sur ces résultats et la cible de cet impact.

1.5 STRUCTURE DU RAPPORT

Dans la section 2, nous présentons le cadre d'analyse conçu dans le contexte de ce projet. Celui-ci reflète les divers facteurs qui façonnent les capacités des femmes et leurs décisions à rejoindre des groupes d'action collective, la forme et la structure des groupes ainsi que leurs résultats. En outre, des enseignements généraux ont été tirés des sources documentaires et des discussions avec les parties prenantes au sujet du contexte politique et commercial susceptible de favoriser l'efficacité de l'action collective de femmes.

Dans la section 3, nous fournissons des preuves au sujet des différentes catégories de femmes ayant tendance à participer à une action collective, ainsi que les motivations qui les poussent à le faire.

Dans les sections 4 et 5, le rapport fournit une description des mécanismes au moyen desquels l'action collective permet aux femmes de surmonter les barrières du marché. Il décrit également les bénéfices économiques considérables apportés par la participation à une action collective de femmes pour femmes vivant en milieu rural. Tout en mettant en lumière ces bénéfices, les conclusions restent prudentes quant aux attentes démesurées de ces interventions, en particulier en ce qui concerne leur impact sur l'« autonomisation » (section 6).

Associées à des analyses des stratégies efficaces (présentées dans la section 7), ces preuves sont rassemblées dans la section finale. Elles sont suivies de recommandations à destination des responsables et les conseillers de programme impliqués dans l'élaboration de futures interventions de programme destinées à soutenir l'implication des femmes issues d'un milieu rural sur les marchés. Ces recommandations suggèrent des modifications possibles de la politique et un environnement favorable plus étendu, susceptible d'aider les productrices à s'organiser plus efficacement.

CONTEXTE

2. LE CONTEXTE DE L'ACTION COLLECTIVE DE FEMMES EN ÉTHIOPIE, AU MALI ET EN TANZANIE

2.1 CADRE D'ANALYSE DES FACTEURS FAÇONNANT L'ACTION COLLECTIVE DE FEMMES

Parmi les différents pays et régions, les petites productrices agricoles font face à des conditions agroécologiques, climatiques, socioculturelles et socioéconomiques et à un environnement politique et juridique variables. La figure 1 montre la manière dont ces différents facteurs peuvent influencer les choix des femmes de participer ou non à une action collective et leur capacité à le faire (en bas), les formes et les modèles d'action collective dans les différents sous-secteurs et pays (au milieu) et, enfin, les résultats de cette participation en termes d'efficacité de fonctionnement du groupe et de bénéfices économiques et généraux pour les femmes membres de groupe (en haut).

Figure 1 : Cadre d'analyse sur l'action collective de femmes sur les marchés agricoles

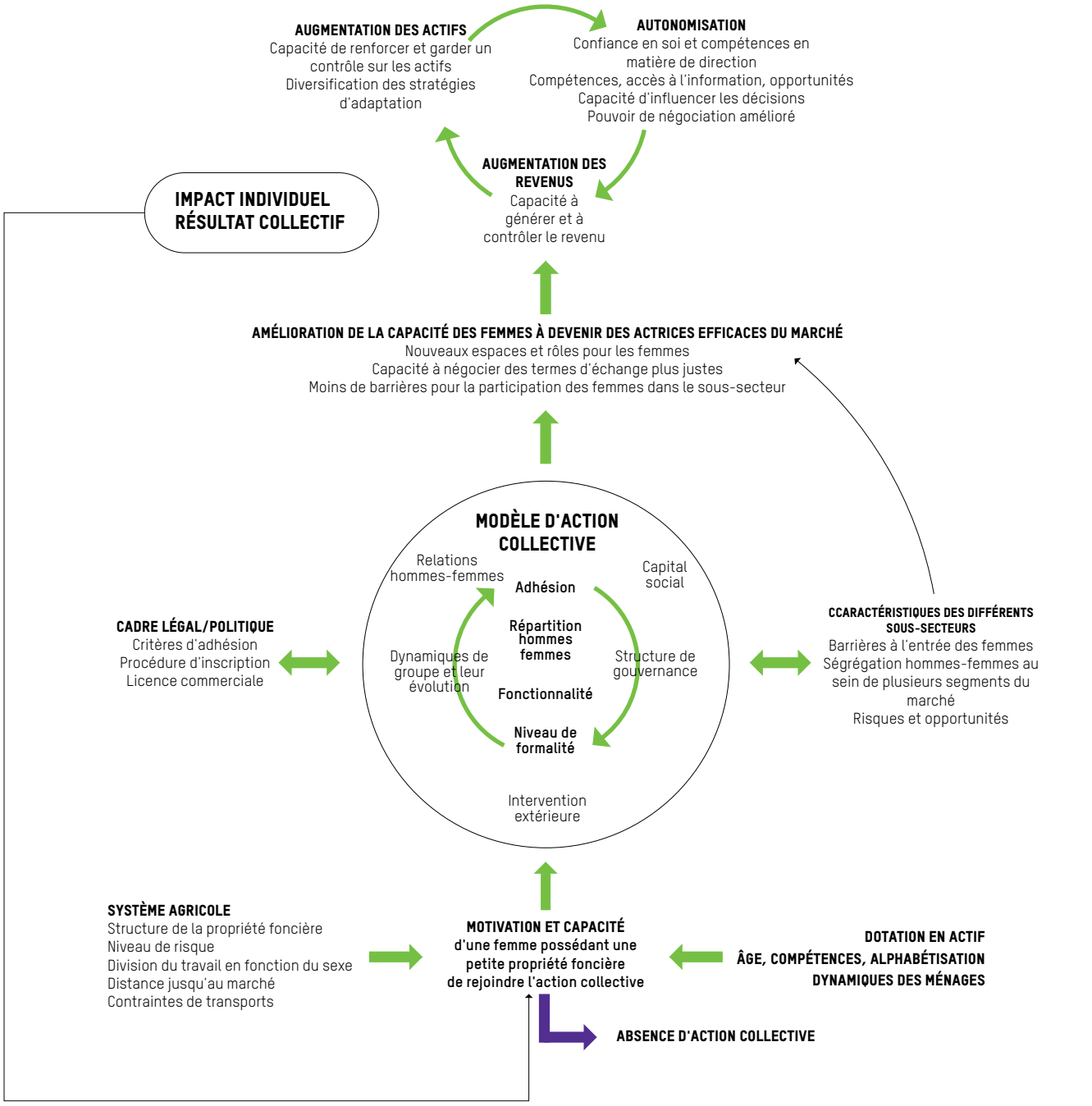

Les sections suivantes décrivent les caractéristiques clés des pays, des régions et des localités où les études ont été menées. Elles se concentrent en particulier sur les relations homme-femme dans le foyer ou la communauté, sur les systèmes agricoles au sein desquels les petites productrices opèrent, sur les systèmes commerciaux des sous-secteurs sélectionnés pour la recherche et sur le contexte politico-juridique de l'action collective. Nous présentons également un aperçu général des interventions de développement relatives à l'action collective et à celle des femmes en particulier.

2.2 RELATIONS HOMME-FEMME, MOTIVATIONS ET CAPACITÉ DES FEMMES À S'IMPLIQUER DANS UNE ACTION COLLECTIVE

Les attentes sociales et les exigences de temps imposées aux femmes, tant pour le travail agricole familial que pour le travail domestique, sont ancrées dans la répartition du travail homme-femme au sein des foyers ruraux. Ces aspects constituent une entrave importante à la capacité d'une femme de participer à une activité collective. La mesure dans laquelle une femme est entravée par ces responsabilités dépend de son âge et de son statut au sein du foyer. La manière dont les droits de propriété sont répartis au sein du foyer et le niveau de séparation des budgets peuvent influencer les ressources qu'une femme est capable de mobiliser pour une activité de groupe et sa capacité à contrôler le déroulement de ce type d'activité.

2.2.1 Éthiopie

Dans les milieux ruraux d'Éthiopie, les femmes parcourent de grandes distances à pied en portant de lourdes charges sur leur dos, alors que les hommes conduisent des charrettes tirées par des ânes. Les différences entre les hommes et les femmes sont omniprésentes. Une étude menée par le Fonds des Nations unies pour la population, révèle des écarts homme-femme considérables d'un point de vue statistique, notamment en ce qui concerne l'alphabétisation, le niveau d'instruction, le statut professionnel, le revenu en fonction du type de travail, l'emploi, l'accès aux médias, l'âge au premier mariage, le choix de fécondité ou le désir d'avoir un enfant.[29] Au niveau du foyer, les femmes sont surchargées de travail domestique. Chaque jour, elles passent de nombreuses heures à aller chercher de l'eau et du bois de chauffage, à préparer les repas et à effectuer d'autres tâches ménagères. Des développements récents ont permis d'apporter des changements positifs à cet égard. Par exemple, l'installation de moulins dans les régions rurales a permis de diminuer la charge de travail des femmes dans le processus de transformation alimentaire. De même, la mise en place de conteneurs en plastique pour transporter l'eau (qui remplacent les cruches en argile) a permis de faire appel aux garçons et aux hommes pour rapporter de l'eau destinée à un usage domestique.[30]

Dans la région d'Amhara en particulier, les fondements sociaux sont conservateurs et le mariage précoce y prévaut. Bien que cela commence à être remis en question, les traditions locales dissuadent les filles d'aller à l'école. Dans le cadre domestique, la violence à l'égard des femmes est chose commune malgré certaines tentatives pour régler ce problème. Associée à l'accès inégal aux ressources, l'analphabétisation crée un environnement dans lequel les femmes ont peu de contrôle sur les ressources du foyer (y compris l'argent) ou d'influence sur les décisions au sein du foyer.[31] Pourtant, les interventions ciblées ont montré que des changements peuvent avoir rapidement lieu lorsque les femmes sont encouragées à assumer d'autres rôles, comme dans le sous-secteur du miel.

2.2.2 Mali

Au Mali, les relations dans le foyer varient fortement en fonction de l'appartenance ethnique et religieuse. Cependant, au sein d'un groupe ethnique donné, comme celui des Minianka, les attentes sociales vis-à-vis des rôles des femmes dépendent de leur statut matrimonial. La polygamie est forte au sein de ce groupe et être la première ou la troisième épouse aura des conséquences sur la contribution attendue aux tâches ménagères. L'âge détermine également le degré de mobilité et l'influence que peut acquérir une femme dans son foyer ou sa communauté. La division du travail et la répartition des revenus au niveau du foyer varient selon le type de production. Les coopératives de coton sont largement dominées par les hommes et les revenus sont contrôlés essentiellement par ces derniers. En revanche, le karité est appelé l'«or des femmes», car il contribue directement aux revenus de celles-ci, et à l'influence qu'elles peuvent avoir sur ces revenus.

Au Mali, les foyers ruraux sont généralement intégrés à des exploitations familiales et l'homme le plus expérimenté (le chef d'exploitation) prend les décisions concernant l'utilisation des ressources de production (comme la terre et l'équipement agricole). Les décisions relatives à la consommation sont en revanche prises au niveau du foyer. Comme dans beaucoup de régions d'Afrique de l'Ouest, les hommes et les femmes ont des activités génératrices de revenus distinctes (des revenus dont ils ont le contrôle). Ils gèrent également les dépenses du foyer séparément : les hommes sont responsables des dépenses globales et les femmes des dépenses quotidiennes, comme les vêtements des enfants et les dépenses courantes.[32] Cela signifie généralement que les biens ne sont pas mis en commun au moment du mariage, mais détenus à titre individuel. Dans ce contexte de relations inégales entre les hommes et les femmes, la majeure partie des actifs sont détenus par les hommes. Les femmes doivent négocier avec les hommes à l'échelle du foyer ou de la communauté pour s'assurer d'obtenir les ressources nécessaires à leur activité de production.

2.2.3 Tanzanie

En Afrique de l'Est en revanche, où le couple marié constitue davantage une unité conjointe économique et budgétaire, le chef du foyer (généralement un homme) contrôle les dépenses du foyer et la prise de décision indépendante des femmes est limitée. Bien qu'en théorie les femmes disposent de droits sur les actifs communs, en pratique ces droits sont souvent difficiles à appliquer et à revendiquer. Les femmes sont souvent limitées dans la prise des décisions liées à la vente, au transfert ou à la demande d'utilisation exclusive des biens détenus en commun.[33] En Tanzanie, cela signifie que ce sont principalement les femmes qui sont à la tête du foyer qui ont la possibilité de s'impliquer dans des groupes formels de manière autonome.[34]

2.3 LES SYSTÈMES AGRICOLES DANS LES RÉGIONS DE L'ÉTUDE

2.3.1 Éthiopie

L'état régional d'Amhara est situé au nord-est du pays, à la frontière avec le Soudan. Le système agricole qui prédomine dans la région est un système mixte de petits agriculteurs, où les cultures et les élevages sont considérables. La culture et le pâturage représentent chacun 30 % du total des terres utilisées dans la région. Bien que les produits agricoles de la région sont assez demandés sur le marché, l'accès au réseau routier et aux moyens de transport pour se rendre dans la région d'Amhara est limité. Lorsqu'un moyen de transport est disponible, son coût est souvent trop élevé pour beaucoup de petits agriculteurs. Il leur est donc difficile de parvenir au marché pour vendre leurs produits. D'un point de vue climatique, le nord-ouest et le nord-est de la région reçoivent le niveau de pluie le plus bas. Cependant, la région dans son ensemble reçoit la part la plus importante du total des précipitations, surtout pendant la saison du Meher.

La production du miel s'effectue traditionnellement à l'aide de ruches disposées dans les arbres. L'accès et l'entretien difficiles de ces ruches ont représenté un frein à l'implication active des femmes dans la récolte du miel. La mise en place de ruches à barres supérieures kenyanes a permis aux femmes de devenir des apicultrices plus actives dans les étapes de production et de récolte. Les ruches modernes, dont l'accès est plus facile, peuvent être aisément disposées sur la propriété et les femmes peuvent les entretenir tout en assumant d'autres tâches domestiques. Associées à un soutien extérieur ciblé, ces ruches ont permis aux femmes de devenir plus actives dans les activités liées à l'apiculture. Toutefois, il convient de garder à l'esprit que les ruches modernes ne représentent aujourd'hui pas plus de 3 %[35] de la production de miel à l'échelle nationale, et qu'une formation et un suivi approfondis sont nécessaires pour atteindre une productivité accrue (généralement fournis par les acteurs du développement).

2.3.2 Tanzanie

Le climat de la région de Tanga (Tanzanie) est principalement chaud et humide le long des côtes et comporte deux saisons des pluies : une de longue durée (Masika, de mars/avril à juin) et une de courte durée (Vuli, d'octobre à novembre). La région est connue pour sa production alimentaire (principalement de maïs, de riz, de haricots et de sorgho) et ses cultures commerciales (principalement de sisal, de thé et de produits horticoles et laitiers). L'élevage constitue également une activité importante pour la subsistance des petits agriculteurs de cette région. Traditionnellement, les femmes étaient les principales cultivatrices de légumes, car ils étaient principalement destinés à la consommation domestique. Dans la zone de Lushoto, des légumes comme le chou, la tomate, le haricot vert, l'igname, l'oignon et le concombre sont cultivés à des fins commerciales au fond des vallées fertiles. L'agriculture de subsistance est quant à elle réalisée en majorité par les femmes sur des versants moins fertiles. Cette répartition des terres revêt une forte dimension homme-femme. Au sein d'un foyer, le chef de famille s'occupe généralement de l'agriculture au fond des vallées irriguées, alors que son épouse (ou ses épouses dans le cas de foyers musulmans polygames) gère des cultures de subsistance (maïs, fèves, bananes, manioc et patates douces) sur des terres moins fertiles et non irriguées. Toutefois, comme la demande urbaine croissante des légumes augmente les opportunités commerciales, les hommes et les femmes se sont impliqués davantage dans la culture d'une variété plus grande de légumes, qui constituent des cultures commerciales.[36]

La culture légumière à des fins commerciales a toujours tendance à se faire de manière familiale, en impliquant les hommes, les femmes et les enfants. Dans le sous-secteur des légumes, les rôles des femmes comprennent la plantation des jeunes pousses, l'entretien des légumes dans les champs, et la récolte et le transport des légumes. Les hommes sont impliqués dans la préparation des sols, la pulvérisation des pesticides et la commercialisation (ils tendent donc à contrôler les revenus issus de la vente de légumes en volumes importants). Les chercheurs du projet sur l'action collective de femmes ont également observé que de nombreuses femmes effectuent un travail informel rémunéré dans l'exploitation. Certaines s'occupent de la commercialisation locale à petite échelle et de la production agricole.

Il existe un nombre élevé de modèles homme-femme pour l'utilisation des terres en fonction des légumes. L'implication croissante des petites agricultrices dans la culture commerciale de légumes (à titre individuel ou en groupe) est une tendance significative. Bien que les femmes tendent à être impliquées d'une certaine manière à chaque étape de la chaîne de valeur, l'ampleur de leur implication diffère selon le type de production. Par exemple, pour les tomates, les femmes sont généralement impliquées à titre individuel à la fois dans la production et dans la commercialisation de leurs propres produits. D'autre part, le chou est largement dominé par les hommes, surtout à l'étape de commercialisation. Cependant, les femmes contribuent souvent à sa production et, dans une moindre mesure, à sa commercialisation.

2.3.3 Mali

La région de Sikasso est située dans l'extrême sud du Mali. Elle est composée de zones agroécologiques semi-arides et semi-humides. Les activités agricoles y sont permises grâce aux sols tropicaux et aux précipitations abondantes. La « zone nord guinéenne » de la région est une zone forestière subhumide, où la saison pluvieuse est longue et dure entre cinq et sept mois.[37] L'économie agricole de Sikasso est sylvicole et pastorale. Elle produit deux tiers de la production nationale de coton. Elle produit également des mangues et est en passe de devenir la première région d'élevage du Mali. Toutefois, les fortes pressions exercées sur la population ont commencé à engendrer une dégradation des ressources naturelles de la région.

Au Mali, la récolte des noix de karité, leur transformation et leur commercialisation sont des activités presque entièrement dominées par les femmes. Les femmes disposent de droits d'usufruit sur les noix qui sont cueillies sur les arbres plantés sur les terres de leur mari (ou sur des terres non cultivées). La cueillette est effectuée généralement de mai à septembre. Traditionnellement, les noix de karité étaient transformées dans le foyer pour la consommation domestique. La récolte des noix et le séchage des amandes sont généralement des activités individuelles, mais l'extraction du beurre se fait collectivement. Les femmes n'ayant pas reçu de formation ont recours à des méthodes traditionnelles et travaillent collectivement pour produire du beurre. Celles qui ont été formées et ont accès à un équipement et des processus modernes peuvent produire du beurre amélioré collectivement.

Toutefois, récemment, davantage d'hommes ont effectué la récolte des noix de karité dans certaines zones afin de répondre à la demande croissante. Une partie de cette demande touche

l'exportation directe de noix non transformées. Ceci peut amener les hommes à être avantagés dans ce secteur, notamment car les femmes ont tendance à cueillir des fruits uniquement dans un rayon de deux à trois km autour du village. De même, en raison de leur charge de travail au sein du foyer, il arrive souvent que les femmes ne puissent pas récolter les noix de manière active. Les mouvements migratoires et le chômage rural peuvent affecter les relations homme-femme dans les sous-secteurs étudiés. Dans le cas présent, les jeunes hommes qui ont migré vers la Côte d'Ivoire mais qui retournent désormais au Mali peuvent avoir suscité de l'intérêt chez les hommes sans emploi pour ce secteur.

2.4 LES SYSTÈMES COMMERCIAUX DANS LES RÉGIONS DE L'ÉTUDE

L'analyse approfondie menée lors de la phase finale de ce projet s'est concentrée sur l'action collective des femmes au sein d'un sous-secteur dans chaque pays : le miel en Éthiopie, les légumes (mboga) en Tanzanie et le beurre de karité au Mali.[38] Les trois sous-secteurs ont montré des caractéristiques très différentes au regard des relations homme-femme dans les systèmes agricoles et commerciaux. En Éthiopie, le miel est un sous-secteur traditionnellement « dominé par les hommes » dans lequel les femmes commencent à participer, bien qu'elles représentent une minorité. En Tanzanie, les légumes (mboga) constituent un sous-secteur qui implique à la fois les hommes et les femmes. Ils effectuent souvent des tâches similaires, mais opèrent généralement dans des cultures et des marchés différents. Pour finir, le sous-secteur du beurre de karité est traditionnellement « dominé par les femmes » et le demeure largement. Ceci est dû aux droits d'usufruit dont disposent les femmes sur les arbres de karité et à la longue tradition malienne de transformation du beurre de karité pour la consommation domestique. Le tableau 2 résume les caractéristiques clés de chacun des sous-secteurs sélectionnés par pays.

Tableau 2 : Caractéristiques des sous-secteurs[39]

Pays	Sous-secteur	Caractéristiques clés
Éthiopie	Miel	• Trois sortes : blanc, jaune et rouge (la couleur dépend des fleurs et de la manière dont les ruches sont entretenues). D'autres produits ayant un certain potentiel, comme la cire d'abeille et les produits de la ruche comme la propolis, ne sont pas produits actuellement. • Produit au moyen de ruches modernes (2,8 %) et traditionnelles (96,38 %) (Denu 2012). La qualité du miel joue un rôle essentiel dans la détermination du prix et de l'accès au marché. • Récolté trois fois par an, principalement pendant la saison des pluies, suivie de la floraison. • 87 % de ce produit est consommé sous forme de boissons (tej). Marché international de petite envergure, mais en développement.
Tanzanie	Légumes (Mboga)	• Le sous-secteur compte plus de 30 variétés différentes de cultures (les plus fréquentes dans les districts étudiés sont le piment, le chou et la tomate). • Différents systèmes de production en fonction des différents légumes (comme les cultures pluviales ou irriguées au fond des vallées). • La plupart des producteurs de légumes sont des cultivateurs de semi-subsistance. Certains d'entre eux obtiennent des terres et s'en servent pour la production et la commercialisation de quantités importantes de légumes. • Barrières à l'accès aux marchés pour les petits foyers producteurs de légumes : informations limitées concernant les marchés, prix élevés des intrants, marchés incertains, prix au producteur bas et variables, manque d'organismes de crédit et infrastructures de mauvaise qualité (Msuya 2012). • Marchés locaux hebdomadaires ; principaux marchés et supermarchés de légumes situés dans les villes de Tanga et de Dar es Salam ; certains légumes également exportés au Kenya (Pemba et Mombasa) à des saisons particulières.
Mali	Karité	• Types : noix/amandes de karité, beurre traditionnel de karité, beurre amélioré de karité, savon, crème cosmétique. • Cueillis sur des arbres dont la propriété n'est pas légalement autorisée. • Cycle de production irrégulier, la maturation du karité débute généralement en mai et se termine en septembre. • Utilisation de méthodes de transformation traditionnelles et améliorées. • Demande des marchés locaux, sous-régionaux (du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire en particulier) et internationaux.

Au sein du secteur du miel en Éthiopie, dans la région d'Amhara, comme dans beaucoup d'autres secteurs, les coopératives sont très actives à chaque niveau de la chaîne de valeur. Toutefois, ce sont les entreprises privées qui ont tendance à se charger de la transformation et du conditionnement. Outre les achats effectués par les coopératives, les négociants privés achètent également du miel auprès des producteurs locaux pour le vendre aux transformateurs. Certaines entreprises, comme Ambrosia plc, tentent de contourner ces négociants et d'acheter directement auprès des producteurs par le biais des coopératives ou de leurs propres employés.

Dans la région d'Amhara, les femmes commercialisent généralement des biens de consommation de faible valeur, des produits périssables ou des produits agricoles dont les bénéfices financiers sont limités. Lorsque les femmes vivant dans des foyers dirigés par les hommes vendent des animaux de plus grande taille (comme des moutons ou des chèvres) ou des produits de plus grande valeur, ce sont les maris ou les hommes de la famille qui fixent les prix. L'argent issu de la vente a tendance à être remis à l'homme.[40] En général, lorsque le miel est vendu à l'extérieur de la coopérative, ce qui implique un processus de négociation avec les commerçants, les femmes sont souvent exclues des transactions commerciales directes. Les chercheurs n'ont pas trouvé de preuves au sujet d'une implication significative des femmes dans la vente de miel ni à l'échelle du village, ni à celle du petit commerce. Bien que les normes homme-femme soient invoquées pour justifier ce problème, les femmes interrogées ont elles-mêmes affirmé qu'une politique limitant la pratique du commerce des apiculteurs restreint leurs possibilités.[41]

La commercialisation de légumes en Tanzanie est diversifiée et organisée de manière informelle : dans le district de Lushoto, les courtiers locaux (dalali) négocient les échanges entre les producteurs et les acheteurs. Les acheteurs de l'extérieur (wanunuzi/watajiri) achètent des quantités plus importantes pour les vendre sur des marchés de gros, comme le marché de Kariakoo à Dar es Salam (MMA, 2008). Les femmes ont tendance à vendre leurs produits sur des marchés locaux au sein du district, alors que les hommes dominent les marchés régionaux et nationaux.[42] Traditionnellement, les femmes ne sont pas impliquées dans la vente de légumes aux commerçants ou aux courtiers dans les exploitations. Toutefois, les femmes qui contrôlent certaines parties des terres consacrées aux légumes au fond des vallées s'impliquent directement dans la commercialisation. La plupart des courtiers, des intermédiaires et des commerçants locaux sont des hommes, mais, une fois de plus, certaines femmes exercent désormais le rôle de commerçantes pour les marchés extérieurs. D'autres s'impliquent dans le commerce à petite échelle et coopèrent avec des groupes informels.

Dans le secteur du karité au Mali, l'étape de la commercialisation est, comme la cueillette et la transformation, dominée par les productrices au moins au niveau local, par le biais des ventes sur les marchés hebdomadaires. Sur ces marchés, le beurre traditionnel est vendu principalement par les femmes à titre individuel. À l'inverse, le beurre amélioré (dont la production résulte généralement du soutien des acteurs du développement dans le cadre d'un projet) est la plupart du temps vendu collectivement via les coopératives.

2.5 LE CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE DE L'ACTION COLLECTIVE DE FEMMES

Le champ d'application de l'action collective ainsi que la forme et la répartition des groupes sont influencés par le cadre politique et juridique qui existe dans chaque pays et région.

Bien que la libéralisation qui a eu lieu dans les années 1990 ait poussé l'État à se retirer du secteur de l'agriculture, la politique gouvernementale joue encore un rôle important dans l'établissement d'un cadre de développement agricole pour les coopératives. Au cours de ces quinze dernières années, une nouvelle législation a été adoptée dans les trois pays pour réguler la « nouvelle génération de coopératives »[43] Des cadres politiques et des tendances plus étendus (comme le droit de la famille, le droit successoral, l'accès financier, etc.) façonnent également les formes d'action collective et l'implication des femmes dans celle-ci. La promotion croissante de l'agriculture commerciale et du développement de la chaîne de valeur (voir la section 1.1) encourage la spécialisation et le regroupement des producteurs de petite et moyenne envergure. Cette promotion permet également d'encourager un changement vers une formalisation plus importante des groupes et de leurs relations avec les acheteurs.

L'accès des groupes d'action collective de femmes aux ressources est influencé par la règlementation de la microfinance. Celle-ci se concentre généralement soit sur les institutions de microfinance, soit sur les coopératives d'épargne et de crédit. Elle ne tient pas compte des groupes informels dont la plupart des femmes font partie, bien qu'elle leur permette souvent d'opérer en dehors des règlementations formelles. Les politiques sociales peuvent également promouvoir l'organisation en groupe, parmi les femmes en particulier, comme le modèle de groupe d'entraide qui existe en Éthiopie.

Dans les trois pays, les coopératives ont joué un rôle important ces dernières années, comme l'ont fait pendant longtemps les groupes d'action collective moins formels comme les organisations d'épargne et de crédit et les organisations de partage du travail. Plus important encore, les gouvernements et les bailleurs de fonds considèrent désormais les coopératives comme des mécanismes utiles pour réduire la pauvreté et améliorer les moyens de subsistance des petits producteurs. Par le passé, les coopératives ont été utilisées par les gouvernements coloniaux et nationalistes comme mécanismes de contrôle politique des populations rurales ou comme moyen d'« acquérir les excédents ».[44] Les objectifs politiques ont souvent remplacé les objectifs économiques dans l'administration des coopératives, au détriment de l'efficacité.

Même sous les précédents régimes centralisés, les associations informelles, populaires depuis bien avant la colonisation dans ces trois pays, existaient toujours et ont souvent rejeté les tentatives de placer les coopératives sous le contrôle de l'État.[45] En effet, au Mali, les liens sociaux entre les femmes qui s'étaient organisées de manière informelle, en particulier grâce aux associations de crédit et d'épargne (tontines), leur ont permis de participer activement à la lutte démocratique pour renverser le gouvernement de Moussa Traoré en 1991.[46]

Parallèlement aux politiques visant à règlementer l'attitude des coopératives, les gouvernements des trois pays ont fait des efforts pour répondre aux problèmes de statut et d'implication des femmes dans l'agriculture. Le problème le plus important était probablement

celui du régime foncier. Il a en effet entravé l'implication des femmes dans l'agriculture et leur capacité à participer activement à l'action collective, d'autant plus que la propriété foncière est une condition préalable (de manière directe ou indirecte) à la participation à un groupe.

2.5.1 Éthiopie

En Éthiopie, le gouvernement actuel a placé les coopératives au cœur de sa stratégie de réduction de la pauvreté. En 2005, le pays comptait environ 14 423 coopératives, dont 80 % fournissaient des services auxquels seuls 8 % de la population rurale avaient accès. Une étude récente menée par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires suggère que ce dernier chiffre est en réalité de 6 %.[47] Une part importante des membres de coopératives sont des femmes à la tête de leur foyer. Elles représentent 21 % du total des foyers. En 2008, dans la région d'Amhara, environ 18 % des membres de coopératives (de toutes sortes) étaient des femmes, contre 9 % pour les coopératives de miel.[48] Présentes dans chaque qebelé, les coopératives principales agricoles polyvalentes représentent la première forme d'action collective reconnue dont les objectifs sont le soutien de la production et la commercialisation agricole. Selon la loi relative aux coopératives de 1995, seule une coopérative parapluie peut être créée par woreda. Une loi gouvernementale établit également qu'un membre sur sept du Comité exécutif de chaque coopérative doit être une femme.

Les groupes d'entraide de femmes informels sont courants dans les zones rurales d'Éthiopie. Ils ont été mis en place au cours des dernières années avec le soutien de coopératives de districts et de régions, du Bureau des affaires de l'enfant et de la femme et d'ONG comme Falicitors for Change (FFC).[49] Les groupes d'entraide de femmes s'impliquent dans de multiples activités sociales et économiques. Leurs membres s'organisent pour épargner régulièrement des petites sommes d'argent, ce qui permet aux femmes d'accéder petit à petit au crédit et au prêt. Ceci peut également créer des liens avec les organisations de microfinance et permettre le développement d'activités génératrices de revenus.

Les droits fonciers restent limités pour les femmes malgré des réformes mises en place en 1997, qui ont tenté d'améliorer l'accès aux terres et instauré que les femmes disposent du droit de louer des terres au gouvernement. À la suite de ces réformes, 130 000 femmes de la région d'Amhara sont devenues propriétaires pour la première fois.[50] Néanmoins, l'accès aux terres pour les femmes dans le pays est permis principalement par le mariage, et les chefs de famille (c'est-à-dire les hommes) sont généralement considérés comme les propriétaires.

2.5.2 Tanzanie

En Tanzanie, les coopératives d'épargne et de crédit sont apparues comme la forme principale d'action collective formelle pour les petits producteurs. La législation du gouvernement tanzanien se concentre sur les principales coopératives et confédérations, mais beaucoup d'organisations de producteurs existent sans être officiellement enregistrées.

Le régime foncier est un problème épineux, car les décideurs politiques ont tenté de maintenir un système juridique pluraliste, provoquant souvent des rapports de force entre le droit coutumier et le droit écrit. Les tensions découlant de ces conflits ont engendré la loi foncière tanzanienne de 1999, qui accorde aux femmes le droit d'obtenir un accès aux terres, y compris le droit d'en être propriétaire, de les utiliser et de les vendre. En pratique, la capacité des femmes à hériter de terres reste limitée.

2.5.3 Mali

De même, au Mali, les coopératives ont été conçues comme outils clés pour le développement local au sein d'un cadre décentralisé. Depuis 2004, la participation des femmes à des coopératives a augmenté, suite à l'accès amélioré à la formation, aux compétences en matière de leadership et au crédit proposé aux femmes vivant en milieu rural.[51] Cette augmentation de la participation est également due à la reconnaissance accrue de la participation dans les pays à titre individuel plutôt qu'à l'échelle du foyer. Les coopératives demeurent toutefois largement dominées par les hommes.

La loi nationale d'orientation agricole de 2006 établit l'égalité hommes-femmes comme principe directeur et réaffirme la reconnaissance officielle des droits fonciers des femmes en l'an 2000. En effet, cette loi stipule que les femmes, en tant que membres vulnérables de la société, doivent recevoir un traitement préférentiel en matière de distribution des terres publiques.[52] Les pratiques traditionnelles continuent de prévaloir en raison de la gestion collective des terres coutumières et des terres qui sont la plupart du temps attribuées à l'homme du foyer le plus vieux. Généralement, les cultures sont octroyées aux femmes, mais pas les droits premiers.[53]

2.6 COMPARAISON DE L'ACTION COLLECTIVE AU SEIN DES TROIS PAYS[54]

Au sein de chaque sous-secteur, des groupes sont présents au niveau de la production. Des groupes facilitant l'accès aux intrants existent dans tous les sous-secteurs, alors que l'on retrouve le partage du travail uniquement parmi les producteurs de karité. Des groupes d'épargne et de crédit sont présents dans les sous-secteurs, mais leur présence n'est pas systématique dans le sous-secteur malien du karité. Il est intéressant d'observer que le district tanzanien de Lushoto compte peu de coopératives commerciales ou même de groupes informels impliqués dans la commercialisation agricole par rapport au Mali et à l'Éthiopie. Dans tous les pays, les groupes ont de multiples fonctions et on recense un nombre moins élevé de femmes dans les groupes plus spécialisés (à l'exception du sous-secteur du karité qu'elles dominent). Les groupes s'impliquent souvent dans des activités de différents sous-secteurs et différentes formes de coopératives existent au sein d'un même sous-secteur.

La répartition hommes-femmes des groupes varie selon les pays et les sous-secteurs. Par exemple, en Tanzanie, le nombre de groupes uniquement composés de femmes est relativement faible comparé au nombre élevé au Mali et à celui, un peu plus faible, mais tout de même assez important, en Éthiopie. La répartition hommes-femmes dépend de l'étape de la chaîne de valeur. Par exemple, au Mali, on retrouve les groupes mixtes au niveau de la fourniture des intrants, de la commercialisation et des conseils techniques. Cependant, le nombre de groupes uniquement composés de femmes est beaucoup plus important dans les secteurs de la transformation, de l'épargne et du crédit. Les obstacles à la participation semblent être plus importants en Éthiopie, bien qu'ils puissent être dus à des facteurs comme l'exclusion fréquente et spécifique des femmes de la production de miel. En outre, les chefs de famille sont généralement plus enclins à intégrer des coopératives éthiopiennes. Les femmes ont donc tendance à y participer seulement si elles sont à la tête de leur foyer. À l'inverse, en Tanzanie, les femmes sont souvent majoritaires dans les groupes mixtes. La répartition hommes-femmes est toutefois un problème complexe. Même les groupes « uniquement composés de femmes » au Mali sont composés d'un petit nombre d'hommes. Il est apparu que leur présence était utile en raison de leurs relations avec les décideurs locaux.

La libéralisation économique et la nouvelle législation nationale ont encouragé les groupes à devenir officiels. Les groupes formels ont tendance à constituer la norme dans la majeure partie des sous-secteurs. Toutefois, les groupes informels comme les associations d'épargne et de crédit tournants sont souvent sous-jacents aux groupes formels, voire même intégrés à ces derniers. Il existe peut-être un rapport entre les liens créés dans ces groupes informels et la participation fréquente aux groupes plus formels. La participation des femmes semble être corrélée à un caractère plus informel des groupes. Enfin, nous avons observé que les groupes formels étaient pour la majeure partie initiés de manière externe et qu'une aide leur était apportée dans bien des cas. Les groupes d'épargne et de crédit des femmes sont de plus en plus encouragés par des acteurs extérieurs, bien que ces groupes soient fondés sur des groupes traditionnels qui existaient déjà.

2.7 STRATÉGIES DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT SOUTENANT L'ACTION COLLECTIVE[55]

Les gouvernements, les bailleurs de fonds internationaux, les ONG internationales et nationales ainsi que les réseaux agricoles se sont impliqués de plus en plus dans les coopératives éthiopiennes, maliennes et tanzaniennes, comme instrument d'amélioration des moyens de subsistance des petits producteurs. Les femmes sont de plus en plus considérées comme des productrices marginalisées, qui passent à travers les mailles du filet de soutien mis à disposition des organisations de producteurs dominées par les hommes.

Le tableau 3 propose un aperçu des exemples d'efforts spécifiques aux pays et aux sous-secteurs sélectionnés apportés par les acteurs du développement, afin de promouvoir l'action collective auprès des petits producteurs, notamment les interventions prenant en compte les dimensions de genre de l'action collective. Ces interventions sont divisées en quatre grandes catégories : celles axées sur les cadres juridiques et politiques par le biais de la promotion et du soutien institutionnel ; celles qui interviennent dans la formation de groupes et l'intégration des femmes ; celles qui soutiennent les groupes grâce au renforcement des capacités et à l'assistance technique et, enfin, celles qui se concentrent sur la prestation de services et la mise en relation des groupes avec les marchés.

Tableau 3 : Exemples de stratégies d'intervention d'acteurs du développement liées à l'action collective de femmes

Type d'intervention	Exemples de pays		
	Éthiopie	Mali	Tanzanie
Cadre politique et juridique	**Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) :** intégration et renforcement des politiques d'égalité hommes-femmes par des acteurs nationaux issus de coopératives agricoles polyvalentes. **Agence de transformation agricole (groupe d'experts) :** groupe de travail sur les problèmes de genre dans les coopératives. **Banque mondiale :** attribution de titres fonciers en faveur des petites productrices.	**Banque mondiale :** a créé le Projet d'organisation des producteurs et des services agricoles afin d'instaurer un cadre institutionnel dont le but est de soutenir la prestation de services agricoles. Comprend l'autonomisation des organisations de producteurs. **FAO et Fonds international de développement agricole (FIDA) :** encouragent les partenariats d'Afrique de l'Ouest entre les organisations de producteurs et les incitent à s'impliquer dans les organismes de prise de décision.	**Agences suédoise et néerlandaise de développement international (SIDA) :** intègre des organisations de producteurs dans l'élaboration de politiques agricoles au sein de la Chambre de commerce de Tanzanie. **Organisation nationale d'agriculteurs installée en Tanzanie (MVIWATA) :** réseau d'agriculteurs qui défend les groupes de petits producteurs et qui participe aux politiques. Siège au comité consultatif agricole.
Création de groupes et intégration des femmes	**Oxfam GB :** le projet apicole encourage la création de groupes d'entraide de femmes. **SOS Sahel :** augmente la participation des femmes à des groupes, par exemple grâce à des formations techniques intensives.	**Fonds international de développement agricole (FIDA) :** développement des organisations agricoles professionnelles ; le soutien aux organisations agricoles constitue un objectif politique majeur pour lequel le rapport hommes-femmes est considéré comme un aspect important. **Oxfam Amérique :** « Saving for Change », a soutenu la création de groupes d'épargne et de crédit impliquant plus de 300 000 femmes vivant dans les milieux ruraux du Mali. **UFROAT :** union de femmes rurales qui fournit une aide pour aider les groupes de femmes dédiés à la production et à la commercialisation de karité, à s'organiser.	**GTZ et SECAP :** 100 agriculteurs issus de quatre coopératives villageoises ont débuté la production de neuf sortes de légumes. Lorsque le projet SECAP a pris fin en 2000, 60 agriculteurs (dont 16 femmes) ont créé l'Usambara Lishe Trust (ULT), une association enregistrée en tant qu'ONG.
Soutien aux groupes	**Oxfam GB (également SOS Sahel et SNV) :** fourniture de ruches modernes et de formations, en particulier pour les petites productrices. **Ambrosia plc. :** a créé des centres de formation dans les villages (plus accessibles aux femmes) et a fourni, entre autres, des vêtements de protection aux apicultrices.	**SNV :** permet à 160 000 petites familles agricoles du Mali d'avoir accès à un soutien technique pour leurs services et leurs activités ; l'objectif est de développer et de diversifier leur production afin qu'elles puissent garantir la sécurité alimentaire de leur foyer et générer des revenus supplémentaires.	**Agence des États-Unis pour le développement international (mis en œuvre par l'ACDI/VOCA) :** projet de promotion de l'horticulture des petits producteurs indépendants, qui renforce la capacité des organisations agricoles impliquées dans la production et la commercialisation de légumes à forte valeur ; a amélioré le développement des services et a soutenu l'investissement en capital d'amorçage, etc. **Co-operative College (collège coopératifs) :** groupes de formation en gestion et en entrepreneuriat, qui proposent également des cours spécifiques de sensibilisation aux questions hommes-femmes.
Prestation de services et relations avec le marché	**SOS Sahel :** soutenait jusqu'en 2011 le projet « Agunta Honey Producers and Marketing cooperative » (coopérative Agunta de production et de commercialisation de miel), dont le but était de développer les canaux de commercialisation. **Oxfam GB :** soutient les relations entre les coopératives de miel d'Amhara et Ambrosia plc. **SNV :** a assisté l'association éthiopienne des exportateurs et producteurs de cire d'abeille et de miel pour que le miel éthiopien soit inclus dans la liste des pays tiers de l'Union européenne.	**Projet d'appui aux filières agricoles (PAFA) :** a mis les groupes en relation avec des propriétaires de grands supermarchés et a installé des kiosques mobiles pour répondre à la demande limitée de beurre amélioré. **Convergence des femmes rurales pour la souveraineté alimentaire (COFERSA) :** assiste les coopératives en augmentant leurs capacités à intégrer directement les marchés, notamment en obtenant un conditionnement de qualité et en permettant aux représentants de participer à des foires commerciales.	**Fonds international de développement agricole (FIDA) :** projet de développement des petits producteurs des zones marginales, en collaboration avec les coopératives d'épargne et de crédit pour améliorer la disponibilité des institutions financières (maintenant achevé). **Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) :** développement de la chaîne de valeur horticole, promotion du commerce national, régional et d'exportation. **Mviwata :** Soutien à l'implication des groupes agricoles dans la gouvernance des marchés locaux.

Des interventions axées sur les cadres politiques et juridiques des pays en vue de soutenir l'action collective des petits producteurs, et en particulier des femmes, ont été menées principalement par des organisations multilatérales. Par exemple, l'objectif principal du projet « Co-operative Facility for Africa » de l'Organisation internationale du Travail, qui intervient dans les pays d'Afrique de l'Est et du Sud, est d'« assister les parties prenantes dans la création d'un environnement juridique et politique favorable au développement des coopératives ».[56]

Les ONG internationales et nationales ont également été très actives dans ce domaine, en particulier au niveau infranational, en influençant les statuts des coopératives par exemple (voir la section 7). D'autres initiatives ont été mises en place, parmi lesquelles le plaidoyer en faveur des l'implication des groupes de petits producteurs dans les processus politiques nationaux, s'assurer que les stratégies de développement agricole fournissent un environnement favorable aux groupes de petits producteurs, ou s'assurer que les infrastructures juridiques sont appropriées pour permettre à ces groupes de fonctionner dans les conditions du marché. Indirectement, les efforts pour améliorer au sens large les « environnements favorables » aux petites productrices facilitent leur accès aux marchés. Par exemple, les efforts axés sur l'attribution de titres fonciers aux femmes reçoivent actuellement le soutien de la Banque mondiale en Éthiopie (Banque mondiale, 2011). De plus, en Éthiopie, un groupe de travail dédié aux questions de genre et aux coopératives, a été mis en place par l'Agence de transformation agricole et traduit la priorité donnée par le gouvernement à l'augmentation de la participation des femmes aux coopératives agricoles.[57]

L'influence et la réforme des cadres politiques permettant aux femmes de s'impliquer dans l'action collective est un domaine de travail relativement récent. Toutefois, du fait que les différentes zones d'influence diffèrent selon les organisations gouvernementales, il existe un risque de duplication des efforts ou de manque de coordination. Comme nos recherches menées en Tanzanie l'ont montré, l'effet d'une mauvaise coordination entre les services, ou l'absence d'une analyse explicite des questions de genre ou d'une stratégie pour promouvoir la participation et les bénéfices des femmes, peut avoir des conséquences à l'échelle locale. En effet, cela peut diminuer les bénéfices potentiels de l'action collective de femmes.

Le type d'intervention la plus directe et répandue mise en œuvre par les acteurs du développement est la création de groupes. Nettement, ce type d'intervention vise à intégrer les femmes, soit en les encourageant à participer à des groupes mixtes, soit en créant des groupes qui leur sont spécifiques, souvent axés sur l'épargne et le crédit. Toutefois, les efforts pour intégrer les femmes peuvent souvent se révéler superficiels et les tentatives pour augmenter leur participation ne parviennent pas à prendre en compte les barrières auxquelles elles peuvent être confrontées ou, fait important, leurs relations avec les hommes pouvant être en jeu une fois qu'elles ont intégré un groupe.

De nombreux acteurs du développement continuent de soutenir les groupes développés à la fois extérieurement et localement, grâce au renforcement des capacités, à la formation et à l'assistance technique (par exemple, les formations théoriques, les programmes de formation de formateurs ou l'accompagnement en continu du personnel sur le terrain).

Ce soutien comprend la mobilisation des groupes autour de l'épargne et des prêts, qui ciblent souvent les femmes. Ils sont parfois créés pour agir comme catalyseur pour les participants, pour qu'ils s'impliquent dans des groupes plus formels orientés vers la production et la commercialisation.[58] Cette méthode permet aux femmes d'économiser de l'argent pour régler les frais d'adhésion ou pour mobiliser le capital nécessaire pour être actives sur le marché. Ceci ne règle pas directement les défis liés à l'implication sur les marchés agricoles, mais peut fournir un environnement favorable lors des premières phases de l'engagement sur les marchés.

En plus d'apporter un soutien au renforcement des capacités, les acteurs du développement peuvent également fournir des intrants directs ou transférer des actifs (subventionnés) pour permettre ou améliorer l'efficacité des groupes dans la production destinée au marché. D'autres exemples comprennent l'apport d'un capital initial pour les fonds renouvelables, la fourniture subventionnée de ruches à barres supérieures, la mise en place de technologies de transformation du karité, ou des serres destinées à la production horticole. Parfois, les transferts d'actifs ou les fournitures d'intrants sont destinés en particulier aux femmes. Parfois, ils sont « détournés » ou saisis par des hommes ou des membres de groupes plus fortunés.

Enfin, les acteurs du développement ont entrepris de promouvoir les relations entre les groupes et les marchés afin d'améliorer les bénéfices dont peuvent tirer parti les petits producteurs en participant à des coopératives. Ces efforts sont rarement différenciés par genre, destinés spécifiquement aux femmes ou étayés par une analyse de genre des marchés. Convaincre les acteurs du secteur privé de l'intérêt de l'implication des femmes dans leur modèle commercial, comme le fait Ambrosia, peut être un catalyseur très efficace pour le changement à plus grande échelle. Dans la section 7, certains efforts spécifiques fournis par les acteurs du développement sont analysés plus en détail.

PARTICIPATION

3. QUELLES CATÉGORIES DE FEMMES PARTICIPENT À L'ACTION COLLECTIVE SUR LES MARCHÉS ET POUR QUELLES RAISONS ?

3.1 CARACTÉRISTIQUES ET COMPOSITION DES GROUPES

3.1.1 Éthiopie

Les deux groupes d'action collective de femmes étudiés en Éthiopie sont des coopératives légalement enregistrées. La coopérative de production de miel Agunta dans le woreda de Gangila (zone d'Agew Awi) a été créée en 2004 et enregistrée en 2005. La coopérative Meserete Hiwot du district de Mecha a été créée en 2001 et enregistrée en 2011. Elle est située dans la ville de Rim et compte des membres dans neuf des 43 qebelés du woreda. À sa création, la coopérative comptait 149 membres, dont 23 (15 %) étaient des femmes. Elle compte aujourd'hui un total de 1 060 membres, dont 523 (49 %) sont des femmes. Environ 40 % des membres sont âgés de moins de 30 ans et environ 8 % seulement ont plus de 50 ans.

La coopérative Agunta, située dans la ville de Dangila, compte un total de 770 membres, répartis dans 27 des 32 qebelés du woreda de Dangila. Elle compte désormais 345 femmes membres (44,8 %). À sa création, en 2004, les 254 membres ne comptaient qu'une femme parmi eux. Environ 28 % des membres d'Agunta ont plus de 50 ans, alors que 35 % ont moins de 30. Cette forte augmentation du nombre de femmes membres est liée aux interventions des acteurs du développement (voir la section 7).

Les deux groupes d'action collective de femmes participent à la production, à la récolte, à la transformation et à la commercialisation de produits de miel (voir le tableau 2). Ils commercialisent également des produits de miel comme du miel transformé, de la cire et du tej (hydromel), et vendent d'autres produits comme du bois de chauffage. Le groupe d'action collective de femmes est chargé de faciliter la vente en vrac de miel, et l'entreprise locale Ambrosia est un acheteur de grande envergure. Les deux groupes ont reçu un soutien financier, matériel et technique de la part du gouvernement régional, d'ONG comme SOS Sahel et Oxfam ainsi que de l'entreprise privée Ambrosia (dans le cas de Meserete Hiwot).

3.1.2 Mali

Sur les 42 organisations formelles identifiées dans la zone malienne de Koutiala, 27 groupes d'action collective de karité ont vu le jour entre 1990 et 2010, dont la majeure partie entre 2002 et 2005 (36 %) et entre 2007 et 2008 (26 %). Elles sont désormais toutes enregistrées, mais la plupart d'entre elles (55 %) n'ont obtenu leur immatriculation officielle qu'à partir de 2009. Le nombre moyen de membres dans ces groupes a peu changé. Il s'élevait à 129 au moment de leur création et il est aujourd'hui de 119. La répartition hommes-femmes a elle aussi peu changé : ces groupes sont composés presque entièrement de femmes, 97 % au moment de leur création et 96 % aujourd'hui.

3.1.3 Tanzanie

Lushoto est l'un des districts tanzaniens où les organisations d'action collective se sont le plus développées. Il existe au moins 128 groupes d'agriculteurs dont les efforts se concentrent sur l'amélioration des moyens de subsistance des foyers d'agriculteurs. Plus de 40 % des 28 groupes d'action collective de femmes sélectionnés pour l'enquête ont été créés dans le cadre du projet gouvernemental de développement agricole participatif et d'autonomisation. D'autres ont vu le jour grâce au programme tanzanien de productivité agricole et au projet communal d'investissement et de développement agricole.[59] Certains groupes étaient enregistrés dès 1992 et la plupart d'entre eux ont été enregistrés entre 2008 et 2011 (initiatives du projet de développement agricole participatif et d'autonomisation). Toutefois, 39 % seulement de ces groupes ont été formellement enregistrés. Les groupes n'ont pas été enregistrés, notamment car ils ne voyaient pas l'importance de le faire et qu'ils en savent peu sur les procédures d'enregistrement.

Encadré 3 : Changement de la répartition hommes-femmes dans les groupes d'action collective de légumes à Lushoto (Tanzanie) [60]

Le groupe Matumaini A, l'un des six sous-groupes de commercialisation d'une grande coopérative d'épargne et de crédit à Mlalo, est composé de huit femmes et d'un homme. La culture et la commercialisation de légumes s'effectuent collectivement, grâce à des réseaux réguliers de commerçants venant acheter des légumes auprès des agriculteurs de Mlalo. Le groupe comptait 15 membres à ses débuts : cinq hommes et 10 femmes. Plus tard, six membres ont quitté le groupe, dont quatre étaient des hommes insatisfaits de la « domination des femmes » au sein de celui-ci. Le seul homme restant effectue des activités collectives comme la plantation, le désherbage et la récolte le soir, mais il se charge également de tâches généralement réservées aux hommes dans les exploitations, comme l'irrigation et la pulvérisation de pesticides. En outre, il se propose de superviser les travailleurs occasionnels ce qui, comme l'a noté le chercheur affecté à la Tanzanie, « est une extension de son rôle d'homme et de parent consistant à être un mari supervisant les activités du foyer » (Mhando and Senga, 2012 : 22).

Cet équilibre unique entre les hommes et les femmes au sein du groupe a permis à ces dernières d'appliquer leurs compétences en leadership et d'exercer un contrôle direct sur les bénéfices issus de la vente des légumes, et de faire bénéficier les prêts directs accordés par la coopérative aux femmes plutôt qu'aux hommes, une des raisons spécifiques pour lesquelles ces derniers ont quitté le groupe. En « faisant partir les hommes », certaines femmes ont conscience qu'elles perdent peut-être des opportunités de soutien plus vastes de la part des hommes en matière de production et de commercialisation, surtout pour les tâches généralement réalisées par les hommes (la préparation des sols, l'irrigation, la recherche de nouveaux acheteurs et le transport des biens vers des marchés plus éloignés).

Figure 2 : Répartition hommes-femmes des groupes étudiés : moyenne en % des femmes membres à lors de la création et aujourd'hui

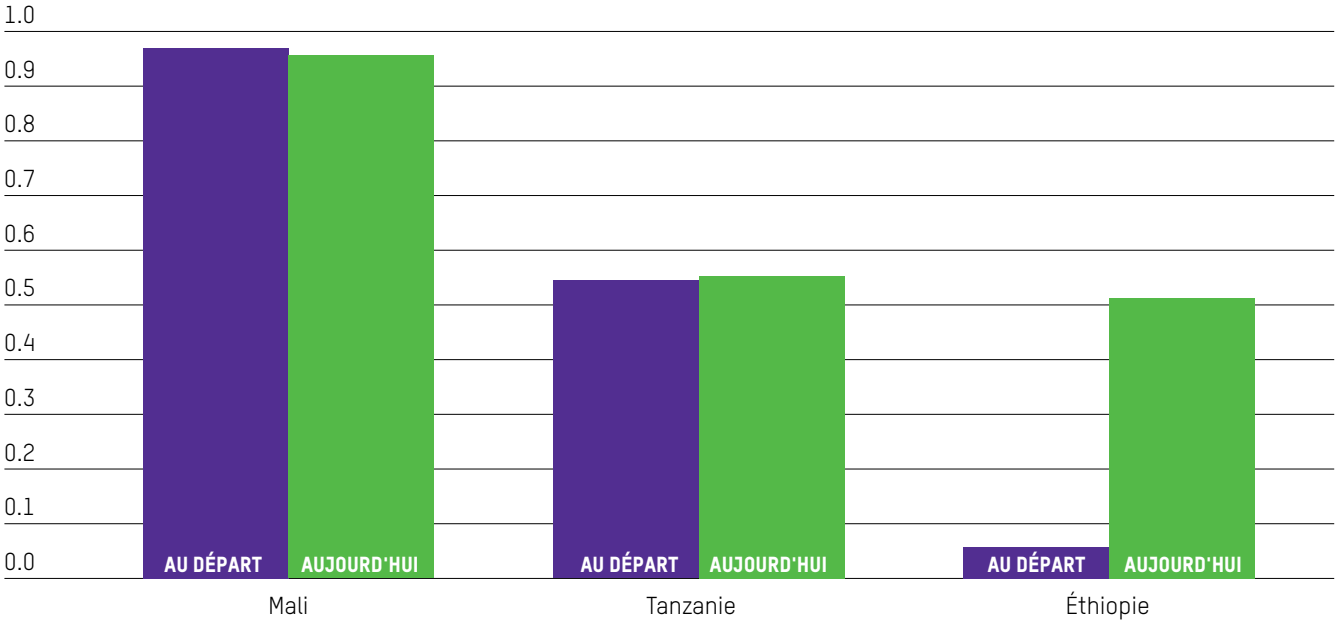

Les groupes d'action collective de Lushoto étudiés comptaient entre huit et 250 membres au moment de leur création, avec une moyenne de 43 membres par groupe. La taille de l'action collective de femmes a augmenté au fil du temps. Le nombre moyen de membres est aujourd'hui de 63. La majorité des groupes sont mixtes et comptent en moyenne 57 % de femmes membres. Ce pourcentage a légèrement augmenté avec le temps (il était de 53 % à la création des groupes).

La figure 2 illustre la répartition hommes-femmes actuelle des groupes étudiés par rapport à la répartition initiale. La répartition hommes-femmes est influencée par le sous-secteur, les normes de genre et les normes sociales, le cadre politique et les interventions extérieures. En ce qui concerne le sous-secteur du karité, il semble que la répartition hommes-femmes des groupes a peu évolué et que ces groupes restent presque exclusivement composés de femmes. En Tanzanie, le pourcentage de femmes dans les groupes a légèrement augmenté. Il semblerait que cela soit principalement dû à « l'abandon » des hommes (voir par exemple l'encadré 3). En Éthiopie, la répartition hommes-femmes des groupes montre que les femmes sont de plus en plus nombreuses à participer à des organisations mixtes.

3.2 PROFIL DES FEMMES MEMBRES ET NON MEMBRES

L'analyse de l'identité des participantes doit être placée dans le contexte démographique, socioéconomique et socioculturel des localités et des sous-secteurs de l'étude. L'âge moyen des membres et des non-membres est le plus élevé au Mali (42 ans), le plus bas en Éthiopie (36 ans) et celui de la Tanzanie est situé entre les deux (40 ans).[61] Les Maliennes et les Éthiopiennes possèdent en moyenne moins d'une année d'études, alors que la moyenne est de six années pour les Tanzaniennes. Cette différence s'explique peut-être par de longues interventions en matière de développement (y compris d'éducation) dans le district de Lushoto, ainsi que par le fait que certaines des femmes impliquées dans la production de légumes dans cette zone périurbaine sont issues de foyers où le niveau général d'éducation est plus élevé.

Un pourcentage très important des femmes interrogées en Éthiopie sont mariées (94 %),[62] contre 83 % au Mali et 80 % en Tanzanie. En Éthiopie, l'échantillon s'est révélé plus homogène d'un point de vue ethnique que la Tanzanie et le Mali, avec plus de 90 % de femmes appartenant au même groupe religieux (le christianisme orthodoxe) et ethnique (les Amhara). En Tanzanie et au Mali, respectivement deux tiers et trois quarts des femmes avaient la même orientation religieuse ou appartenance ethnique.[63]

Le tableau 6 de l'annexe 8 contient des données complètes sur les différences entre les femmes membres et non membres au sein de chaque pays au sujet des variables démographiques et socioéconomiques clés, dans l'échantillon original (non apparié).[64]

Les caractéristiques démographiques jouent un rôle plus important pour différencier les femmes membres des femmes non membres en Éthiopie et dans une certaine mesure en Tanzanie, qu'au Mali, où il existe peu de différences observables entre les membres et les non-membres. En Éthiopie, les femmes membres d'un groupe sont considérablement plus jeunes que les non-membres. Elles possèdent une année d'études supplémentaire et sont moins enclines à se marier que les femmes non membres. Au Mali, il n'existe pas à ces égards de différences significatives entre les deux échantillons. À l'inverse, en Tanzanie, les femmes membres sont considérablement plus âgées, mais, comme en Éthiopie, sont moins enclines à se marier (bien que cet effet soit moins fort). En Tanzanie, il n'existe pas de différence significative entre les membres et les non-membres en termes d'éducation. La religion et l'appartenance ethnique ne jouent un rôle important qu'en Tanzanie, où un pourcentage élevé de femmes membres appartiennent

au groupe ethnique (les Msamba) et à la religion (musulmane) principaux.

L'âge et le statut matrimonial constituent des facteurs essentiels qui déterminent la participation à un groupe dans la recherche qualitative. Cette dernière révèle que globalement, peu de jeunes femmes intègrent des groupes d'action collective. Cela s'explique par le fait que les jeunes femmes ont un rang social moins élevé que les femmes plus âgées dans les trois pays. Elles sont également chargées de diverses tâches domestiques. Il est souvent interdit pour les jeunes femmes, et en particulier celles qui ne sont pas mariées, de posséder des terres. Les femmes plus âgées peuvent quant à elles négocier l'accès aux terres avec leur mari (du moins dans certains cas) ou par le biais de leur participation à des groupes (par exemple via la production collective en Tanzanie).

En revanche, en ce qui concerne les caractéristiques socioéconomiques des femmes, il existe des différences considérables entre les membres et les non-membres au sein des trois pays. En Éthiopie, les femmes membres sont beaucoup moins impliquées dans des activités agricoles. Elles sont davantage impliquées dans du travail saisonnier occasionnel et régulier que les non-membres. Les femmes membres ont tendance à appartenir à des foyers qui possèdent moins de parcelles de terre et un élevage moins important, mais davantage de biens durables (l'indice de richesse des foyers de membres et de non-membres est donc approximativement identique).

Au Mali, la situation est inverse : les femmes membres sont plus enclines à effectuer un travail à la fois agricole et occasionnel que les femmes non-membres. Elles ont aussi plus tendance à appartenir à des foyers qui possèdent plus de terres, plus de bétails (bovins, chèvres, moutons et volailles) et un indice de richesse bien plus élevé. En Tanzanie, il n'existe pas de différence significative en termes de participation à une activité professionnelle. Toutefois, les femmes membres appartiennent à des foyers qui, bien que disposant moins de terres agricoles, possèdent plus de chèvres et de moutons et dont l'indice de richesse globale est plus élevé.

Puisque le miel ne nécessite pas de terres, il n'est pas surprenant d'observer que les femmes qui disposent de peu de terres ou qui sont moins impliquées dans des activités agricoles sont plus enclines à devenir membres. Au Mali, une part plus importante des terres des foyers est consacréee à la production de beurre de karité. La recherche qualitative a également observé que dans le sous-secteur du karité à Koutiala, le nombre d'arbres de karité plantés sur les champs des maris avait une influence sur la décision de rejoindre un groupe d'action collective de femmes. Les femmes sont plus enclines à rejoindre un groupe si elles peuvent facilement accéder aux noix de karité pour les vendre à la coopérative.[65] En Tanzanie, si un foyer détient une superficie globale de terres plus importante (dont la majorité est consacrée à la production de produits de base), cela signifie que les femmes ont moins de temps et de main-d'œuvre pour pouvoir se consacrer à la production de légumes générateurs de revenus (d'où le signe négatif du coefficient). À l'inverse, il existe en Tanzanie une relation positive et significative entre la richesse du foyer et la participation à un groupe.

Les conclusions de la recherche qualitative suggèrent que les femmes qui participent à une action collective axée sur les marchés ont déjà été, pour la plupart, impliquées dans des groupes ou s'impliquent en parallèle dans d'autres actions collectives de femmes, souvent informelles. Au Mali, des coopératives de beurre de karité ont vu le jour à partir de structures préexistantes d'action collective. Elles ont pris la forme soit de tontines, l'association traditionnelle de crédits tournants, soit de groupes de partage du travail composés de femmes qui cultivent des produits spécifiques en commun. Ces derniers peuvent expliquer la relation positive observée au Mali entre l'adhésion à un groupe et la participation à un travail occasionnel ou saisonnier.[66] La confiance solide qui règne au sein de ces groupes est une condition nécessaire à la formation de groupes de commercialisation, qui requièrent un haut degré de coopération et de maturité.

Ailleurs, les membres de groupes formels d'action collective de femmes peuvent s'impliquer simultanément dans d'autres groupes. En particulier, les groupes de crédit et d'épargne semblent aller de pair avec les groupes davantage axés sur la production et la commercialisation. En Éthiopie et en Tanzanie, les femmes impliquées dans ces groupes ont pris l'habitude d'utiliser les petits prêts internes obtenus via ces groupes soit pour développer une activité génératrice de revenus, soit pour investir dans l'exploitation agricole. Dans les trois pays, le crédit et l'épargne apparaissent comme une caractéristique essentielle de la participation des femmes à l'action collective. En Tanzanie par exemple, la plupart des femmes membres des groupes d'action collective étudiés étaient également des membres d'autres groupes formels ou informels, en particulier de groupes de crédit et d'épargne. Les petits prêts obtenus grâce à ces groupes ont joué un rôle essentiel

pour permettre aux femmes de régler les droits d'entrée et les frais annuels élevés des groupes de production de légumes comme Upendo et Usambara Lishe Trust (ULT). Ils leur ont également permis d'acquérir des terres, du matériel et des intrants pour cultiver les légumes.[67]

3.3 FACTEURS INFLUENÇANT LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX GROUPES

À l'aide d'analyses techniques plus rigoureuses pour évaluer l'effet des différentes variables sur la probabilité des femmes à rejoindre des groupes, nous pouvons dissocier les diverses influences des différentes variables démographiques et socioéconomiques, afin d'isoler les variables indépendantes dont l'influence sur la participation à un groupe est significative d'un point de vue statistique (voir le tableau 7 en annexe 6). Les résultats de cette méthode montrent la portée des observations présentes dans le tableau 6 au sujet de la comparaison des différences entre les membres et les non-membres. Après avoir tenu compte d'autres facteurs :

- l'âge et l'éducation ne semblent pas être des déterminants importants de la probabilité de participation à des groupes ;
- le mariage est associé de manière négative à la participation à un groupe, mais cette observation est significative seulement dans le cas de l'Éthiopie, où les femmes non mariées sont plus enclines à intégrer des groupes ;
- l'influence de l'appartenance religieuse sur la participation à un groupe est significative au Mali et en Tanzanie. La religion musulmane, majoritaire dans la plupart des cas, est négativement associée à la participation à un groupe au Mali, mais elle l'est positivement en Tanzanie. La participation du groupe ethnique prédominant est également importante et positive en Tanzanie. Ni l'un ni l'autre de ces facteurs n'a un effet significatif en Éthiopie ;
- au Mali et en Éthiopie, les femmes qui effectuent un travail saisonnier occasionnel et régulier sont bien plus enclines à rejoindre des groupes. Ce facteur n'a pas d'effet significatif en Tanzanie ;
- alors que l'implication dans des activités agricoles augmente la participation à un groupe au Mali, elle la diminue en Éthiopie ;[68]
- une plus grande richesse permet aux femmes d'être plus enclines à devenir membres de groupes au sein de ces pays. Au Mali, cette richesse est principalement liée à l'indice du bétail, en Tanzanie à l'indice des biens durables et aux deux en Éthiopie ;[69]

- en Éthiopie et en Tanzanie, le nombre de parcelles de terre du foyer est lié négativement à la probabilité de participation, mais au Mali, les femmes vivant dans des foyers détenant une plus grande superficie de terres sont plus enclines à rejoindre des groupes ;[70]
- au Mali, la participation des membres du foyer à d'autres groupes d'action collective a un effet négatif important, alors que nous observons l'inverse au Mali. Ce facteur n'a pas d'effet significatif en Éthiopie, mais comme il n'existe qu'une seule coopérative par woreda, il est peu probable que d'autres membres du foyer s'impliquent dans un autre groupe.

Dans l'ensemble, nous observons que ces trois pays étudiés présentent un élément commun : une plus grande richesse du foyer (un indicateur global qui prend en compte les biens durables et le bétail, mais pas les terres) est positivement associée à la participation à un groupe. Il se peut que les femmes appartenant à des foyers plus fortunés aient à la fois plus de motifs et d'opportunités pour adhérer à des groupes.

Certains facteurs de richesse affectant la probabilité d'adhésion à des groupes sont spécifiques au secteur ou au pays. Puisque la production de miel ne nécessite pas de terres, il n'est pas surprenant de constater qu'en Éthiopie, les femmes dont le foyer ne possède pas beaucoup de terres sont plus enclines à devenir membres. Au Mali, au contraire, l'accès des femmes aux arbres de karité dépend de la taille de la parcelle du foyer. Ainsi, nous observons qu'une plus grande superficie des terres du foyer est liée positivement à l'adhésion à des groupes de karité.

Les variations des normes de genre relatives à l'implication des femmes dans l'exploitation peuvent également jouer un rôle.[71] Au Mali, les femmes travaillent généralement sur les terres du foyer et sur les terres qui leur sont accordées par leur mari. Elles utilisent ces terres pour cultiver des produits destinés à leur consommation personnelle et pour obtenir des bénéfices de leur vente.[72] Une plus grande implication dans l'activité agricole n'est donc pas un obstacle aux activités génératrices de revenus, car elle peut permettre d'obtenir de l'argent pour entreprendre la production du karité. En Éthiopie, les femmes qui s'impliquent dans la production agricole travaillent rarement pour leur propre compte (sauf les femmes à la tête de leur foyer). Elles travaillent généralement dans les champs d'autres foyers. Une superficie moins élevée de terres agricoles pour le foyer peut donc impliquer une demande inférieure en main-d'œuvre. Ainsi, les membres du foyer ont plus de chances de participer à d'autres activités comme la production de miel. De même, en Tanzanie, les femmes sont les principales cultivatrices de produits de base. Une plus grande superficie de terres pour le foyer peut donc signifier que les femmes ont moins de temps et de main-d'œuvre pour se consacrer à la production rémunératrice de légumes. Ceci peut expliquer la relation négative observée entre la participation à un groupe et le nombre de parcelles du foyer, mais aussi la relation positive entre la participation et les terres consacrées en particulier à la production de légumes.

« Le soutien de mon mari et de ma famille est ce qui m'a le plus encouragé. Il [son mari] m'encourage tout le temps à ne manquer aucune réunion, en particulier celles du groupe d'entraide de femmes. Chaque dimanche, j'assiste pendant deux heures à une réunion du groupe d'entraide, puis je me rends à l'église pour la prière, ce qui me prend quatre heures au total. Pendant ce temps, mes enfants et mon mari s'occupent de la maison : ils vont chercher de l'eau, rassemblent du bois de chauffage, cuisinent, font le café ou le thé, font quelques courses. »
Tebeka Wassie, membre du groupe d'entraide Serto Menor, Mecha (Éthiopie)

Au cours de la recherche qualitative, nous avons identifié d'autres facteurs influençant les motifs et les capacités des femmes à rejoindre des groupes. Les relations au sein du foyer ont une grande influence sur la capacité des femmes à intégrer des groupes. Dans les trois pays, que ce soit de manière positive ou négative, le mari joue un rôle essentiel dans la participation des femmes à l'action collective de femmes. Le soutien du mari et de la famille influence également la nature et la qualité de cette participation.

Dans certains groupes de Tanzanie ou d'Éthiopie, les femmes admettent facilement que leur mari les soutient, en s'occupent des tâches domestiques pendant quelques heures pour qu'elles puissent se rendre aux réunions.

Au Mali, le mari a clairement le dernier mot concernant la participation de son épouse au groupe. Les chercheurs ont constaté des cas où les femmes devaient quitter le groupe, car leur mari désapprouvait leur participation. Toutefois, en général, les hommes des communautés étudiées au Mali ont reconnu l'intérêt de l'implication de leur femme dans l'action collective de femmes et avaient tendance à la soutenir.

Les règles qui régissent l'adhésion à une action collective sont également un facteur essentiel qui influence l'identité des personnes participant aux groupes. Dans la région d'Amhara, la participation est limitée à une personne par foyer. Cela veut dire qu'en Éthiopie, les femmes à la tête de leur foyer sont plus enclines à rejoindre des groupes mixtes que les femmes mariées, car elles sont considérées comme chefs de famille. SOS Sahel (et Oxfam par la suite) a soutenu l'intégration dans les coopératives de miel des femmes vulnérables à la tête de leur foyer. Dans certains districts, cette initiative a provoqué des changements positifs au niveau de l'implication de ces femmes dans le groupe. Suite à la pression des ONG pour permettre une double adhésion, ces limitations ont été assouplies dans certains woreda (voir la section 7). Ainsi, davantage de femmes mariées ont pu participer à des groupes formels, même si les femmes non mariées sont, comme le montre l'échantillonnage, plus enclines à les rejoindre.

Dans le sous-secteur du karité de Koutiala, les critères d'adhésion, en particulier le statut matrimonial, diffèrent d'une coopérative à une autre. Dans la coopérative Uyelo de Kaniko, seules les femmes mariées peuvent rejoindre le groupe, car elles profitent d'un statut social plus élevé. À Koumbiri, l'association Benkadi s'adresse principalement aux femmes mariées et aux veuves. Néanmoins, les jeunes femmes non mariées peuvent aussi la rejoindre en payant un droit d'entrée de 2 kg de beurre de karité ou son équivalent en termes monétaires. Un droit d'entrée s'applique dans la plupart des groupes et peut être élevé afin d'interdire l'accès aux femmes appartenant aux catégories les plus démunies de la société.

Le tableau 4 résume les conditions d'adhésion des groupes étudiés en Tanzanie. Une minorité significative des groupes exige un titre

Tableau 4 : Conditions de l'adhésion au groupe : groupes d'action collective de légumes de Lushoto

Condition	Nombre de groupes	Part des groupes
Doit produire des légumes Mboga	18	64.3
Doit percevoir un salaire	2	7.2
Doit posséder des terres	8	28.6
Total	28	100.0

de propriété. Il est intéressant de constater que cette condition a, dans certains cas, amené les hommes à enregistrer leurs terres au nom des femmes pour leur permettre d'accéder aux groupes. Elles doivent en effet prouver qu'elles détiennent des terres pour devenir membres de ces groupes.[73]

Au-delà des règlementations formelles présentées plus haut qui influencent l'adhésion à un groupe en Tanzanie, les liens informels par le biais desquels un groupe se forme entre les femmes issues de milieux similaires (comme le groupe tanzanien Upendo) peuvent également exclure les femmes de milieux différents. Comme nous l'avons montré plus haut dans le cadre de l'étude tanzanienne, l'association de l'identité ethnique et religieuse à l'appartenance à un groupe traduit également l'importance des liens socioculturels dans l'appartenance à des groupes d'action collective de femmes.

3.4 LEADERSHIP ET PARTICIPATION DES FEMMES À DES GROUPES

Au Mali, il existe quelques exemples convaincants de femmes fortes dirigeantes de coopératives de femmes. Leur poste est le fruit de nombreuses années d'expérience et d'implication à l'échelle communautaire, associées à des compétences comme l'alphabétisation, la comptabilité, la protection de l'environnement, la gestion de groupe, etc. Ces dirigeantes proviennent souvent de familles fortunées ou de foyers jouissant d'un statut social élevé (par exemple le foyer du chef du village).

Des preuves montrent que lorsque plus de femmes occupent un poste de dirigeante, la participation des autres femmes tend à augmenter (surtout en Éthiopie). Lors des entretiens qualitatifs avec les hommes dirigeants de la coopérative Meserethiwot, ceux-ci ont ouvertement affirmé qu'il est important d'intégrer les femmes dans le comité, car elles représentent un modèle pour les autres femmes en les encourageant à participer aux réunions, qui au final permettent aux femmes d'intégrer le sous-secteur du miel.[74] En Éthiopie, les femmes qui deviennent dirigeantes au sein des coopératives de miel mentionnent invariablement le soutien qu'elles ont reçu de la part de leur famille, et particulièrement de leur mari, qui a constitué un facteur essentiel de leur propre réussite.

En Tanzanie, où la majeure partie des groupes sont mixtes, la recherche a observé des exemples positifs (voir l'encadré 3) et négatifs (voir l'encadré 4) de la manière dont le leadership des hommes est vécu par les femmes dans les organisations mixtes. Lorsque les femmes sont actives à leur poste de dirigeante, ceci peut avoir une influence positive sur la participation active des autres femmes et, dans certains cas, sur leurs bénéfices (comme le groupe Matumaini A à Mlalo, en Tanzanie). Toutefois, les chercheurs n'ont pas observé cette influence dans tous les cas (par exemple, au sein d'ULT Malindi, en Tanzanie, l'influence des dirigeantes est limitée). Des preuves montrent également que les bons dirigeants peuvent également créer des conditions favorables à la répartition équitable des bénéfices au sein d'un groupe (indépendamment de la répartition hommes-femmes dans le groupe).

Encadré 4 : Effets négatifs du leadership sur la participation des femmes

Upendo est une association de neuf femmes (huit femmes mariées et une veuve) qui ont commencé par produire des champignons. Progressivement, elles sont passées à la production collective de légumes à forte valeur ajoutée. Le groupe a été créé par cinq femmes et le statut de membre a été ouvert aux hommes. Lorsque le groupe a atteint environ 18 membres, le président était un homme qui, d'après les femmes encore maintenant impliquées au groupe, « ne nous permettait pas de donner nos opinions, il ne mettait pas en place ce que les membres voulaient, mais prenait toutes les décisions lui-même ». Les membres ont rapidement quitté le groupe (également à cause de pertes subies dans la production de champignons). Le groupe initial de femmes a décidé que désormais Upendo devrait demeurer un groupe composé uniquement de femmes. Il l'est encore aujourd'hui.

SURMONTER LES BARRIÈRES

4. COMMENT L'ACTION COLLECTIVE AIDE-T-ELLE LES FEMMES À SURMONTER LES BARRIÈRES QUI LES EMPÊCHENT D'INTÉGRER LES MARCHÉS ?

Les barrières à l'implication des petites productrices sur les marchés agricoles sont nombreuses. Alors que les petits producteurs font également face à des contraintes, un grand nombre de celles qui ont été identifiées sont liées au genre ou ont des implications différenciées, étant donné les inégalités existantes. D'après notre recherche exploratoire menée lors d'une précédente phase du projet, l'action collective a permis aux femmes de surmonter certaines de ces barrières, mais pas toutes. L'encadré 5 résume ces observations.

Les chercheurs ont organisé des groupes de discussion avec les membres des actions collectives de femmes, et des entretiens avec les informateurs clés en matière de marchés, et d'observation du marché, afin de rassembler des informations pour procéder à une analyse qualitative approfondie. Dans le même temps, les acteurs de l'enquête quantitative ont posé des questions aux femmes membres et non membres d'actions collectives sur : l'identité des personnes auxquelles elles vendent leurs produits, leur source d'intrants, les informations sur le marché, les moyens d'évaluer la qualité des produits, l'accès au crédit, etc. Nous avons utilisé l'appariement sur le score de propension pour éliminer tout biais dans les différences de comportement en matière de commercialisation entre les groupes de traitement et de contrôle. Ces différences peuvent être dues à des facteurs autres que l'adhésion à une action collective de femmes.

4.1 CIRCUITS DE COMMERCIALISATION DES MEMBRES DE GROUPE

Dans la région d'étude en Éthiopie, les femmes mariées et les femmes à la tête de leur foyer qui sont membres de groupe commercialisent désormais la majeure partie de leur miel par le biais de la coopérative. Les non-membres qui produisent du miel le vendent principalement à des commerçants privés. Les entretiens indiquent que de nombreuses femmes membres apportent leur miel en personne. Le changement radical des ventes, qui s'effectue désormais principalement auprès des groupes – 78 % des membres interrogés ont déclaré que les groupes étaient leur principal circuit de commercialisation (voir le tableau 8 en annexe 8) – indique les prix élevés proposés par les coopératives et les difficultés d'échange à l'extérieur des groupes dans le contexte éthiopien.[75]

Au Mali, l'impact limité sur les ventes auprès des groupes, suggéré par les données reprises dans le tableau 8, s'explique par le fait que seul le beurre traditionnel est pris en compte. Ceci minimise l'importance des changements en termes d'accès au marché, car la production et la vente de beurre de karité amélioré (non compris dans ces données) constituent également des avantages supplémentaires liés à l'adhésion des femmes à un groupe.

En Tanzanie, les données de l'enquête ne nous permettent pas de déterminer clairement la situation de la commercialisation des groupes. De manière surprenante, les groupes ne constituent pas

Encadré 5 : Barrières à l'implication des femmes sur les marchés

Dans toutes les communautés étudiées, les femmes impliquées dans des groupes d'action collective ont identifié des contraintes clés à leur implication sur les marchés. Elles ont évalué lesquelles sont (actuellement) surmontées par l'action collective.

- Le faible volume ou la piètre qualité de production : problème résolu par la formation aux techniques de production améliorées et par un meilleur accès aux intrants, aux équipements et au financement. Les fonds sont limités pour fournir de nouvelles technologies et des formations à un grand nombre de femmes, qui manquent de ressources pour obtenir leurs propres équipements.
- Le manque de compétences en affaires et en termes d'organisation et d'informations concernant les marchés : les groupes d'action collective fournissent des formations, un accès aux informations, des possibilités d'échange et un renforcement des contacts avec un grand nombre d'acteurs externes.
- Le manque de marchés stables : dans certains sous-secteurs, cette contrainte est surmontée grâce aux relations avec des coopératives et des organisations spécialisées et/ou grâce à une relation instaurée avec un acheteur spécifique.

Les contraintes identifiées, qui ne sont pas traitées efficacement par l'action collective, comprennent :

- Le transport des biens vers le marché : les coopératives qui achètent des biens auprès des villages (comme le lait en Éthiopie, le sésame, la noix tigrée, le millet/sorgho au Mali) ne répondent qu'en partie aux difficultés auxquelles font face les femmes dans le transport des biens vers le marché.
- L'accès aux terres pour les femmes pour produire et commercialiser de manière autonome : les groupes d'action collective traitent rarement ce problème de manière directe. Quelques exemples signalés (principalement au Mali) montrent que l'action collective a contribué à permettre aux femmes d'accéder aux terres.
- Les barrières sociales, notamment la mobilité des femmes : les interventions de l'action collective ne semblent pas traiter directement les restrictions instaurées par les maris sur l'implication des femmes dans les marchés.
- Le manque de temps des femmes en raison des responsabilités familiales : cette barrière à l'amélioration de l'implication sur les marchés persiste pour les membres d'une action collective. Les groupes de femmes gèrent mieux ce problème, car ils sont plus flexibles et répondent mieux aux besoins des femmes. Toutefois, nous n'avons pas identifié d'initiatives spécifiques pour surmonter cet obstacle.

Figure 3 : Type d'acheteur par pays et par adhésion

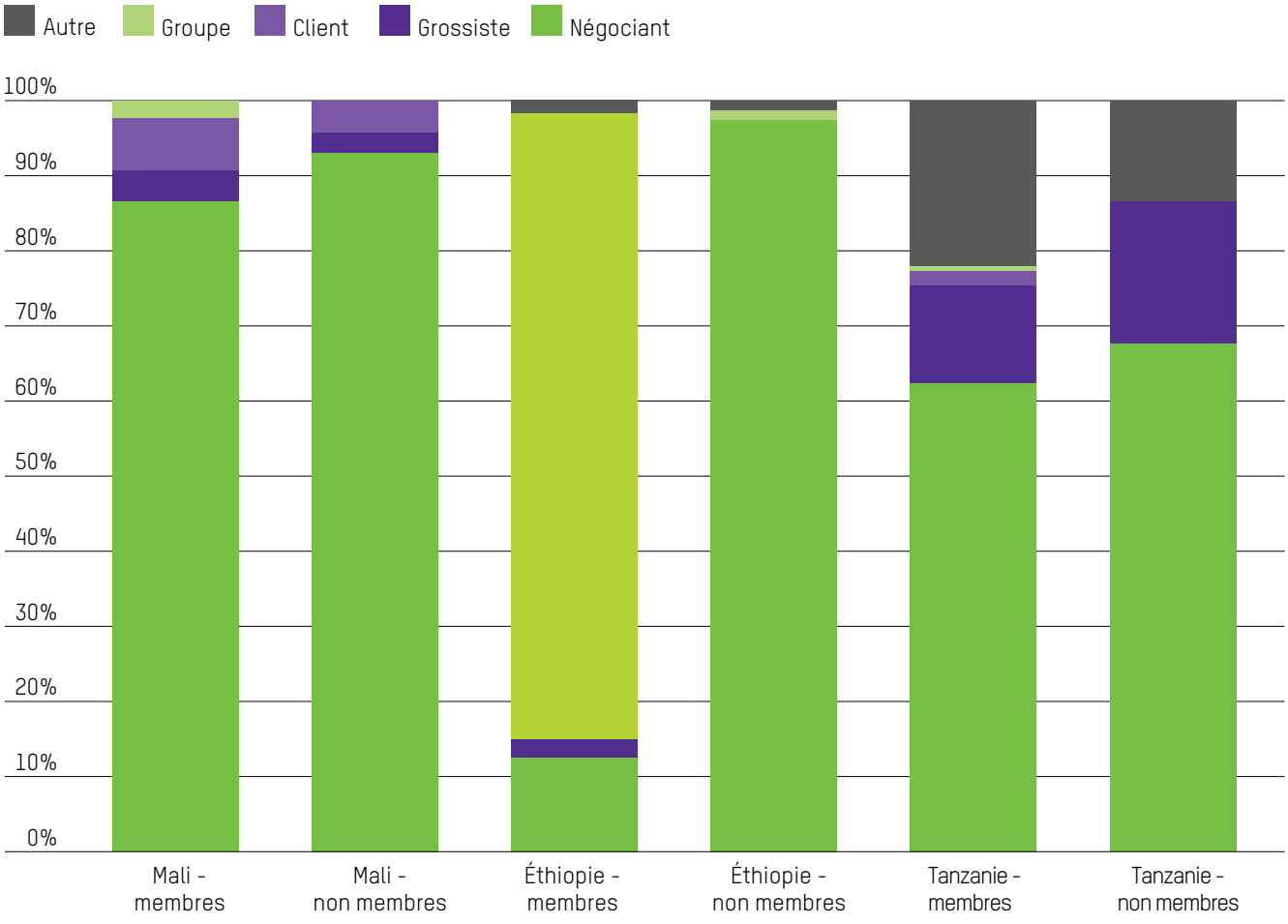

des acheteurs importants en Tanzanie. Toutefois, les achats des groupes ont peut-être été placés dans la catégorie « autres ». Par ailleurs, il est possible que les bénéfices des groupes ne soient pas en soi « la commercialisation et la production collectives », mais les informations partagées en matière d'opportunités de marché.

Les commerçants et le marché local continuent de jouer un rôle important (à l'intérieur et à l'extérieur des groupes), en particulier pour les produits dont la valeur et la qualité peuvent être inférieures, mais pour lesquels la demande locale est considérable. Par exemple, le beurre de karité traditionnel est commercialisé principalement à titre individuel et n'est pas destiné à la vente auprès des groupes, alors que le commerce du beurre de karité amélioré s'effectue exclusivement par le biais des groupes. Il existe des avantages d'effectuer la vente auprès des commerçants ou via le marché local plutôt que par le biais des groupes d'action collective. Dans certains cas, les prix sont plus élevés (bien que ce ne soit pas le cas en Éthiopie), le règlement est effectué directement et les ventes se font toute l'année (par opposition aux ventes saisonnières). Les inconvénients de la vente auprès des commerçants locaux sont également ressortis de l'étude, en particulier dans le contexte du miel en Éthiopie, où les femmes subissent les escroqueries et les fluctuations des prix. Dans l'ensemble, l'étude révèle une certaine tension entre la loyauté et la souplesse vis-à-vis des groupes. Un ensemble composé de plus grandes opportunités commerciales, de revenus plus élevés (dans certains cas) et de services supplémentaires (comme la formation) encourage les femmes à vendre leurs produits par le biais du groupe d'action collective. Toutefois, les femmes peuvent également avoir besoin de répondre à des besoins immédiats en liquidités ou de vendre des produits que le groupe d'action collective n'a pas achetés ou, du moins, pas en quantité suffisante.

Il est donc important que les acteurs extérieurs comprennent les circuits commerciaux qui existent et la manière dont les femmes les utilisent, avant d'intervenir pour soutenir les groupes d'action collective.

Le tableau 8 (en annexe 8) et la figure 3 présente des données complètes sur les variables d'accès au marché entre les membres et les non-membres au sein des trois pays. Ci-après, nous n'illustrons que quelques résultats clés. La figure 3 présente, pour les trois pays, des données sur les différents types d'acheteurs qui se procurent des produits auprès des membres et des non-membres.

Dans tous les cas, les membres de groupes vendent beaucoup moins aux « négociants » (commerçants individuels) que les non-membres et semblent avoir accès à un plus large éventail de circuits commerciaux. Dans le cas de l'Éthiopie, le groupe est de loin l'acheteur le plus important pour les membres (78 %) et achète peu de produits aux non-membres.

4.2 ACCÈS AUX RESSOURCES DE PRODUCTION ET À LA FORMATION

Les groupes d'action collective de femmes sont un canal par lequel celles-ci ont obtenu un accès au financement, à une production améliorée ou à des technologies de transformation dans des sous-secteurs spécifiques, ce qui a permis d'augmenter la quantité et/ou la qualité de la production commercialisable (voir section 5). Dans le cas du miel, les groupes d'entraide ont donné à certaines femmes (pas toutes) l'accès à des ruches modernes et à la formation correspondante. Dans les groupes de beurre de karité, les coopératives de femmes ont accès aux équipements et aux formations pour produire du beurre de karité amélioré, qui est transformé collectivement et vendu par le groupe.

Au cours des discussions de groupe qualitatives avec les membres de la coopérative Meserethiwot, il est ressorti que les contraintes clés auxquelles font face les apiculteurs (hommes et femmes) à des étapes essentielles de la production subsistent. Par exemple, le nombre d'extracteurs est encore très limité. Les apiculteurs doivent faire la queue pour utiliser le peu d'extracteurs fournis par la coopérative et une partie de leur miel est gaspillée à cause de cette attente. Associés à une aide extérieure, les groupes d'entraide pourraient utiliser des fonds provenant de leur épargne interne pour acheter un extracteur et surmonter cet obstacle important à la production.

Les chercheurs ont observé qu'au sein des coopératives, l'analphabétisation empêche encore certaines femmes d'accomplir correctement leur rôle de dirigeante. Toutefois, ces femmes ont obtenu un certain degré d'autonomisation et une reconnaissance sociale grâce à leur implication dans l'action collective de femmes. Pour certains, les bénéfices de celles-ci vont au-delà de l'alphabétisation seule.

La figure 4 montre que dans les trois pays, les membres de groupes ont un accès beaucoup plus facile au crédit. Toutefois, il convient de noter que l'accès au crédit pour les productrices varie selon les pays. Dans l'ensemble, il est très faible en Tanzanie (0,5 %) et au Mali (3 %), alors qu'il est plutôt élevé en Éthiopie (33 %). En Éthiopie, l'accès au crédit s'effectue uniquement par le biais de la coopérative, ce qui met en lumière cet avantage essentiel lié à l'adhésion à un groupe.

4.3 CONTRAINTES DE MOBILITÉ

Dans les trois pays, les difficultés de mobilité qui pèsent sur l'implication des femmes dans les marchés ont été en partie surmontées en rapprochant le marché du village, ce que font les coopératives en achetant des produits aux membres avant de les regrouper et de les vendre. Dans le cas des groupes d'entraide de femmes dans le secteur du miel en Éthiopie, l'intervention à Dangila a identifié 10 groupes au sein d'un qebelé, situés près du QG de

Figure 4 : Accès au crédit, % des membres et des non-membres qui accèdent au crédit par pays

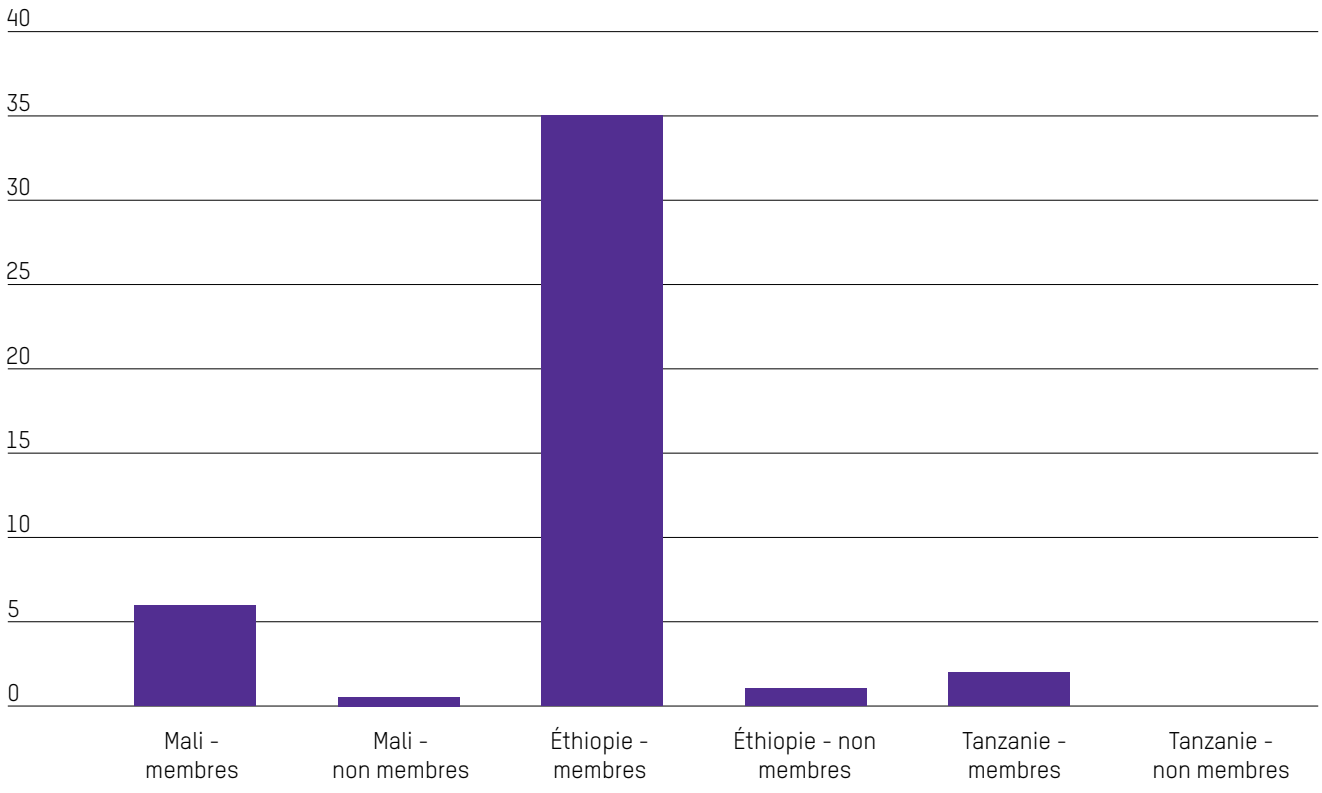

la coopérative (un extracteur de miel). Ceci traduit peut-être les contraintes liées à la mobilité des femmes dans ce contexte.

À l'inverse, nous avons relevé peu de groupes d'action collective de femmes qui organisent le transport collectif de la production des femmes vers des marchés spécifiques. En Tanzanie, les femmes impliquées dans des petites activités commerciales à Gare (en dehors de la coopérative) ont développé leur propre réseau informel pour la commercialisation de leurs produits. Parfois, cinq ou six femmes louent un véhicule pour transporter leurs produits au marché, car la plupart d'entre elles ne peuvent se permettre de louer un véhicule individuellement. En Tanzanie, certaines petites commerçantes marchent ensemble jusqu'aux marchés de Lushoto et de Soni pour des raisons de sécurité (elles doivent en effet partir très tôt le matin). La plupart d'entre elles ont également rejoint des associations d'épargne et de crédit tournants, des banques villageoises communautaires et d'autres groupes d'entraide communément appelés *vidembwa*.[76]

4.4 MANQUE DE TEMPS ET CONTRAINTES SOCIALES

Que ce soit dans le sous-secteur en particulier ou de manière globale, aucun des groupes étudiés n'avait pour objectif explicite de réduire la demande globale de travail imposée aux femmes pour leur permettre de participer aux marchés. Les preuves quantitatives nous permettent de déduire que la mise en commun de la main-d'œuvre dans un groupe apporte des bénéfices. C'est peut-être pour cette raison que les femmes dont le travail est limité dans la production de karité sont plus enclines à rejoindre des groupes. Il serait nécessaire de mener une recherche approfondie pour comprendre d'un point de vue systématique la manière dont la participation à un groupe a des répercussions sur la demande globale en main-d'œuvre des femmes. Dans les trois pays, nous avons noté les contraintes sociales liées à la participation des femmes dans les activités et les groupes axés sur le marché, en particulier l'importance de l'approbation du mari (voir la section 3.3 plus haut). La mesure dans laquelle les interventions répondent à ces contraintes est expliquée plus en détail dans la section 7.

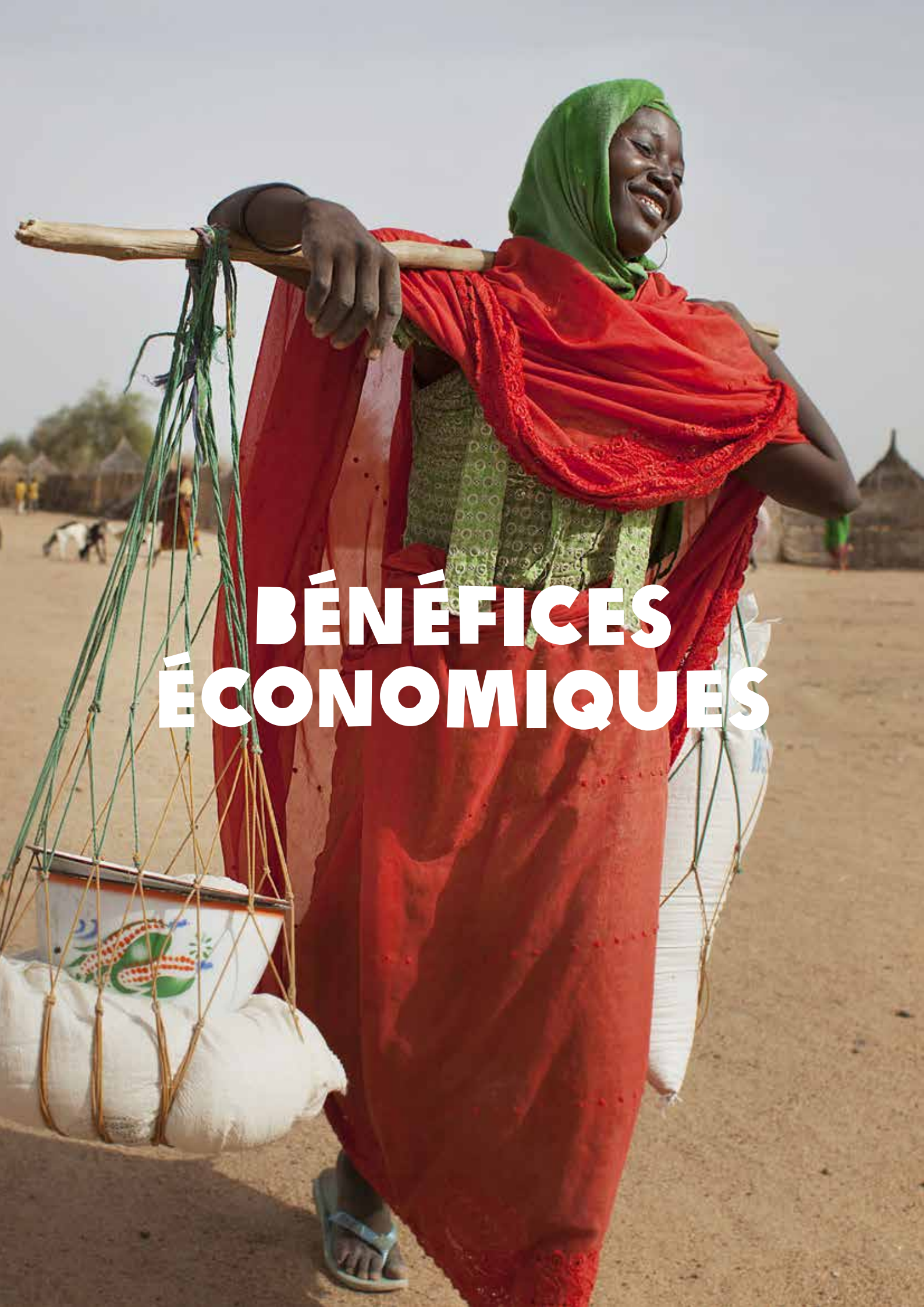

BÉNÉFICES ÉCONOMIQUES

5. QUELS SONT LES BÉNÉFICES ÉCONOMIQUES DE LA PARTICIPATION À UNE ACTION COLLECTIVE POUR LES PETITES PRODUCTRICES ?

Les conclusions suggèrent que la participation à un groupe d'action collective a des bénéfices tangibles et significatifs. Il s'avère que les revenus des femmes membres d'un groupe pour leur activité au sein d'un marché spécifique sont 68 % plus élevés en Tanzanie que ceux des femmes non membres. Au Mali et en Éthiopie, leurs revenus sont 81 % plus élevés. Les groupes étudiés encouragent et fournissent des moyens plus efficaces de commercialiser et, en Éthiopie, de vendre à des prix plus élevés.[77] Alors que nous retrouvons cet impact positif parmi les trois pays, l'ampleur des bénéfices potentiels des trois sous-secteurs varie fortement. Le secteur légumier est de loin le plus lucratif en termes de bénéfices économiques. Les bénéfices pécuniaires ont été estimés en Tanzanie à 340 $ par an pour les femmes membres de groupes, à 35 $ en Éthiopie et à 12 $ au Mali. Ces résultats ont seulement trait aux impacts directs de l'adhésion sur les revenus issus de l'activité du sous-secteur. La recherche qualitative suggère quant à elle qu'il existe peut-être des retombées sur les revenus au sens large, permises par la diversification et le transfert des compétences et des connaissances acquises vers d'autres activités.

5.1 ÉVALUATION DES BÉNÉFICES ÉCONOMIQUES DE LA PARTICIPATION À L'ACTION COLLECTIVE DE FEMMES

L'évaluation quantitative consiste à comparer, à l'aide de l'appariement sur le score de propension, les différents résultats pour les membres et les non-membres. L'objectif est d'évaluer l'étendue des bénéfices économiques des femmes issus de leur implication dans les marchés agricoles, définie par les mesures de résultat suivantes :[78]

- Le **prix net :** il est calculé comme la différence entre le prix reçu par chaque personne interrogée et le prix moyen reçu par toutes les femmes, après déduction des coûts d'intrants hors main-d'œuvre.[79] Nous avons choisi cette variable, car les femmes reçoivent peut-être un meilleur prix grâce à leur participation à un groupe.[80]
  La **part de production commercialisée** : cette variable mesure la part de produit vendu au marché afin d'évaluer si celle-ci varie entre les groupes de traitement et de contrôle.
- La **valeur nette de la production commercialisée :** elle est mesurée comme la valeur totale des ventes (la quantité est multipliée par le prix), après déduction des coûts d'intrants hors main-d'œuvre. Cette variable indique le total des revenus monétaires issus des ventes commerciales.
- Dans le cas de la Tanzanie, nous avons tenu compte de la **productivité, mesurée comme la valeur nette de la production de mboga par hectare**.[81] Du fait que les femmes produisent différents types de légumes, nous avons calculé la valeur totale de la production de mboga après déduction des coûts d'intrants hors main-d'œuvre. Nous avons ensuite divisé ce résultat par la superficie totale consacrée à la culture de mboga.

Nous avons accompagné ces variables d'une **analyse quantitative pour obtenir des informations plus subjectives et des mesures objectives** des bénéfices dont les femmes membres tirent parti, et pour mieux cerner les mécanismes par lesquels les bénéfices sont obtenus, répartis et contrôlés parmi les membres et au sein des groupes et des foyers.

5.2 BÉNÉFICES ÉCONOMIQUES OBTENUS PAR LES MEMBRES D'UNE ACTION COLLECTIVE DE FEMMES

La figure 5 illustre les différences des résultats moyens entre les membres et les non-membres dans chaque pays.[82] Elle montre que dans tous les pays, il existe peu de variation dans la part de produit commercialisé entre les membres et les non-membres. Par exemple, au Mali, les femmes membres qui produisent du beurre de karité traditionnel commercialisent une quantité moins importante de leurs produits que les femmes non membres. Ceci est probablement associé au fait que les membres vendent une grande partie de leur beurre traditionnel de manière privée plutôt que par le biais des groupes. De plus, la différence est limitée en termes de prix. Le prix net obtenu par les femmes membres n'est pas beaucoup plus élevé que celui obtenu par les femmes qui commercialisent à titre individuel. Ceci n'est toutefois pas le cas de l'Éthiopie, où les membres obtiennent un prix environ 20 % plus élevé que les non-membres. L'analyse qualitative confirme le résultat pour l'Éthiopie, qui a révélé que les femmes reçoivent entre 2 et 7 birrs de plus par kilogramme de miel vendu au groupe que lorsqu'elles le vendent à des commerçants privés.[83]

Toutefois, des différences substantielles semblent exister en termes de valeur nette de production commercialisée. En Tanzanie, les femmes appartenant à des groupes gagnent 68 % de plus grâce au total des ventes que les non-membres. Au Mali et en Éthiopie, ce chiffre est de 81 % (voir également tableau 9 en annexe 6). En outre, en Tanzanie, la valeur monétaire des légumes produits par hectare par les femmes membres de groupes (notre mesure de productivité) est 95 % plus élevée que celle des légumes produits par les non-membres. Ces différences sont toutes significatives.

Afin d'attribuer clairement ces différences observées à l'adhésion au groupe d'action collective plutôt qu'à d'autres facteurs, nous calculons la différence moyenne entre le comportement de commercialisation de chaque membre de l'action collective de femmes et celui d'une non-membre correspondante qui a été appariée.[84] Fondée sur ces résultats, la figure 6 montre l'impact moyen de l'adhésion comme l'augmentation (ou la diminution) de la valeur des principales variables de résultat des membres par rapport aux non-membres. La variation est exprimée en pourcentage pour la part de la production commercialisée ou traduite en dollars US pour les trois autres variables de résultat. Les quantités de production sont évaluées aux prix moyens du marché.

Figure 5: Rapport de la production principale et des résultats commerciaux entre les membres et les non-membres

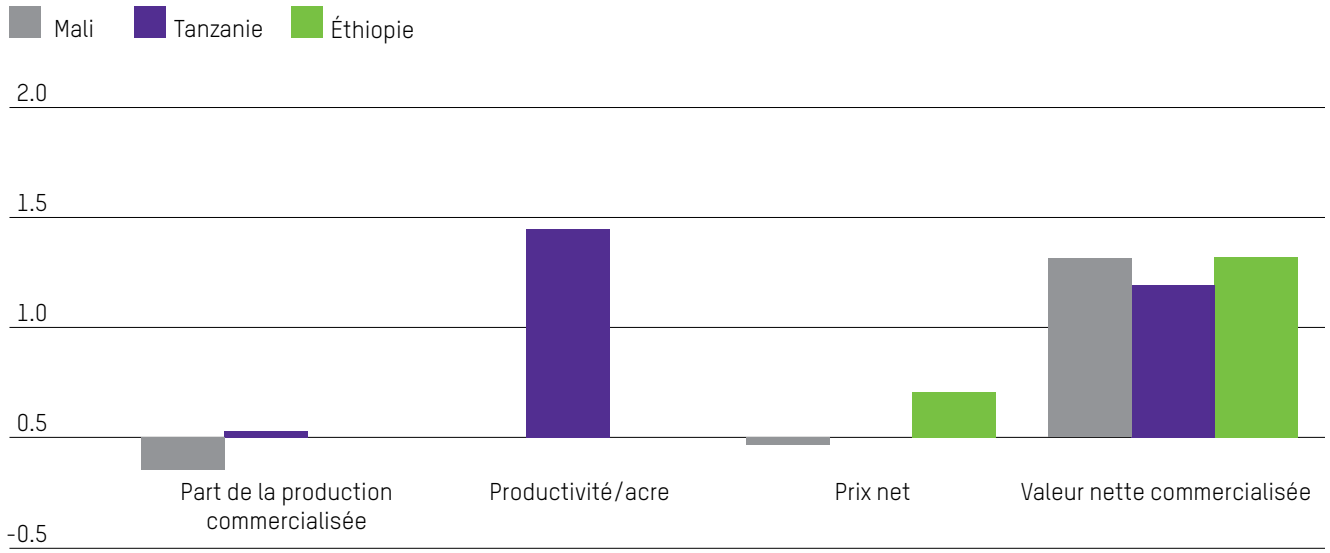

Pour la Tanzanie (colonne rouge), le résultat est mesuré par unité foncière et comme une valeur monétaire de production de toutes les parcelles de culture de mboga regroupées (sans déduction des coûts d'intrants hors main-d'œuvre).

Figure 6: Effets moyens du traitement de la participation à l'action collective de femmes (valeurs monétaires en dollars US à des fins de comparaison)

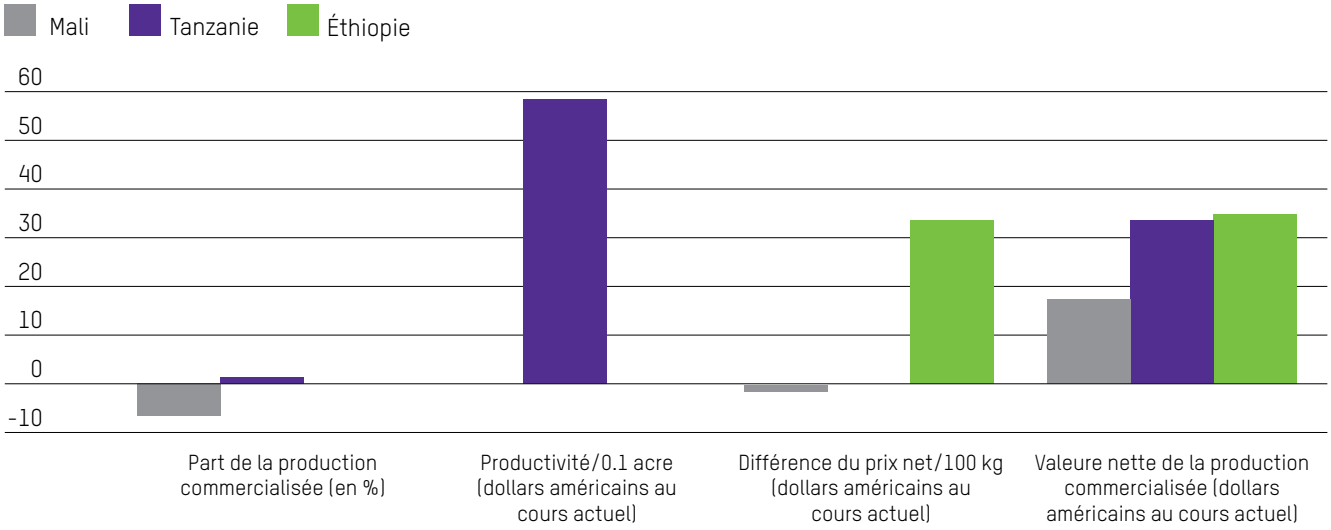

Pour la Tanzanie, la valeur nette de la production commercialisée est calculée par 0,1 demi-hectare cultivé
Pour le Mali, la différence de prix net concerne le beurre traditionnel, alors que la valeur nette commercialisée concerne tous les produits de karité.
Pour l'Éthiopie, la différence de prix nette concerne le miel brut. Valeur marchande nette pour l'ensemble des produits de karité.

La figure 6 montre que :

- En Tanzanie, la participation à des groupes a un impact positif significatif sur la valeur nette de la production de mboga par demi-hectare. Celle-ci augmente en effet d'au moins 940 000 shillings (587 $ par demi-hectare). Une femme membre d'un groupe cultive en moyenne environ 0,7 demi-hectares (0,16 demi-hectares de plus que la moyenne pour une non-membre). Une femme non membre produit une valeur nette de mboga d'environ 950 000 shillings (environ 594 $). De ce fait, l'effet de l'adhésion sur la valeur de production de mboga en Tanzanie pour *un membre moyen de groupe* est estimé à environ 505 $.[85]
- Dans les trois pays, la participation à des groupes a un impact moyen significatif d'un point de vue statistique sur la variable de la valeur marchande nette. Au Mali, en ce qui concerne la production

de beurre traditionnel, les femmes membres gagnent en moyenne 6 500 F CFA de plus que les non-membres de groupes. En Tanzanie, pour la production de mboga, les femmes gagnent près de 550 000 shillings de plus que les non-membres. Enfin, en Éthiopie, les ventes de miel permettent aux membres d'un groupe de gagner 652 000 birrs de plus que les non-membres.

- Convertis en dollars US, ces chiffres révèlent des différences assez flagrantes entre les trois études de cas en termes de valeur monétaire des bénéfices obtenus grâce à l'adhésion à un groupe. En Tanzanie, les producteurs de mboga génèrent les bénéfices monétaires les plus élevés grâce aux ventes commerciales (environ 340 $), alors qu'en Éthiopie et au Mali, les revenus sont bien moins élevés (environ 35 $ et 12 $ par an respectivement). Ces comparaisons montrent que dans les trois contextes, alors que les membres obtiennent des bénéfices plus importants que les non membres, les différences entre les trois sous-secteurs étudiés sont importantes en termes de potentiel de gains. Comme nos données le montrent clairement, la production et la commercialisation de légumes est une activité très lucrative dans le contexte africain.
- La participation à des groupes a un effet positif et significatif sur le prix du miel en Éthiopie, où les membres de groupe reçoivent un prix équivalent à 6 birrs de plus par kilo que les non-membres.
- Enfin, nous pouvons conclure que la participation influence la part de production commercialisée uniquement au Mali, où les membres de groupe vendent une quantité inférieure de beurre de karité produit (entre 6 et 7 % de moins que les non-membres d'après la procédure d'appariement utilisée). Là encore, ceci correspond à la nature des groupes d'action collective de femmes étudiés, dont la spécialité est de faciliter les activités de production de beurre de karité traditionnel.

5.3 FACTEURS CONTRIBUANT AUX BÉNÉFICES ÉCONOMIQUES

Nous avons procédé à un affinement de l'analyse quantitative initiale. L'objectif était d'identifier les différents canaux qui permettent d'obtenir des bénéfices et de distinguer les effets sur les bénéfices d'un ensemble de variables démographiques et socioéconomiques.[86] Pour les trois pays, les résultats confirment l'effet positif et significatif d'un point de vue statistique de l'adhésion à un groupe d'action collective de femmes sur deux variables de résultats (les quantités produites pour le Mali et l'Éthiopie ou la valeur nette de mboga par demi-hectare pour la Tanzanie et les valeurs nettes commercialisées). En Éthiopie, l'adhésion a également un effet positif important sur le prix de vente du miel. En outre, en plus de l'influence des groupes d'action collective de femmes formels, nous avons observé des effets considérables amenés par la participation à d'autres formes d'action collective. En particulier :

- **La participation à des associations d'épargne et de crédit tournants** est associée positivement à la valeur nette commercialisée de miel en Éthiopie et à la valeur de production de mboga par demi-hectare en Tanzanie. Au Mali, bien que la participation à des associations d'épargne et de crédit tournants n'influence pas en soi les bénéfices commerciaux, les personnes à la fois membres d'un groupe d'action collective de femmes et d'une association d'épargne et de crédit tournants observent un effet positif sur la valeur nette de beurre traditionnel commercialisé. En améliorant l'accès à l'épargne et au crédit informels et aux informations sur le marché, les associations d'épargne et de crédit tournants sont bien placées pour améliorer les résultats commerciaux des membres.
- **La participation à des groupes d'entraide** est moins clairement associée à des bénéfices commerciaux. Au Mali, la participation à des groupes d'entraide diminue en réalité la valeur nette de beurre traditionnel commercialisé, probablement car les membres de groupes d'entraide ont besoin de temps pour détourner leur attention d'autres activités génératrices de revenus. En Éthiopie, l'adhésion à des groupes d'entraide augmente la quantité de miel produite et les revenus commerciaux, mais uniquement lorsque la personne interrogée est également membre de groupes d'action collective de femmes. En d'autres termes, il existe des effets améliorés apportés par l'appartenance commune à des groupes d'entraide et d'action collective de femmes, au-delà des bénéfices de la seule appartenance à l'une de ces deux formes de groupe. Comme nous savons que dans le contexte étudié, les membres d'un même groupe d'entraide ont en réalité créé des groupes d'action collective de femmes dans un but précis, ce résultat n'est pas surprenant. Ceci met en évidence les synergies significatives pouvant être obtenues lorsque les actions collectives de femmes formelles sont développées en dehors des groupes existants d'action collective formels.
- **La participation à une association agricole** a un impact significatif sur une seule variable de résultat au Mali (la valeur nette de beurre traditionnel commercialisé) et cet impact est négatif. La participation (probablement d'un autre membre du foyer) à une association agricole, comme une coopérative de coton (ce type de coopérative est courant dans la région de Sikasso), nécessite une main-d'œuvre féminine sur le terrain. Elle peut donc être en concurrence avec la commercialisation de beurre traditionnel.

Alors qu'elle ne peut « isoler » des effets spécifiques, dans les trois pays, la recherche d'étude de cas qualitative identifie l'implication des membres de l'action collective de femmes dans diverses activités génératrices de revenus comme un facteur commun sous-jacent de leur capacité à réaliser des bénéfices grâce à l'action collective, que ce soit au niveau individuel ou du groupe. Rappelons que ces activités génératrices de revenus diversifiées sont des d'activités qui ne sont pas liées au sous-secteur étudié, comme l'élevage ovin, la vannerie, la transaction de céréales en Tanzanie, la culture de millet ou de sésame ou la fabrication d'alcool en Éthiopie. Nous pensons que l'implication dans d'autres activités permet aux femmes d'apporter des informations et des compétences aux groupes d'action collective de femmes qui améliorent leur efficacité et leurs bénéfices. Par le biais d'activités génératrices de revenus individuelles, les femmes renforcent leur épargne (qu'elles peuvent réinvestir dans la production) et acquièrent des compétences, y compris en matière de commercialisation, qui peuvent être transmises au groupe d'action collective.

Les exemples de retombées positives des activités génératrices comprennent :

- les réseaux de commercialisation créés grâce à la vente (individuelle) d'arachide ou de beurre de karité traditionnel produit collectivement par les femmes au Mali ;
- la préparation et la vente de boissons alcoolisées par les Éthiopiennes au sein de leur localité, qui leur ont donné l'idée de vendre de chez elle du jus de miel (un sous-produit que les coopératives de miel n'achètent pas).[87]

BÉNÉFICES D'AUTONOMISATION

6. BÉNÉFICES D'AUTONOMISATION LIÉS À L'ADHÉSION À UNE ACTION COLLECTIVE DE FEMMES

Dans l'ensemble, l'étude a révélé que l'adhésion à une action collective de femmes est associée à seulement quelques indicateurs d'autonomisation par pays, parfois de manière positive et parfois de manière négative. Il n'existe pas de grande cohérence entre les pays. Les indicateurs d'autonomisation semblent également être associés de manière positive à une variété de formes d'action collective, qui ne peuvent être simplement réduites à l'action collective de femmes formelle dans les marchés d'un sous-secteur spécifique. Lorsque nous avons étendu l'analyse pour intégrer une grande variété de groupes d'action collective, et pas seulement l'adhésion à une action collective de femmes formelle, les bénéfices d'autonomisation semblaient plus importants, en particulier concernant les décisions en matière de crédit. Dans certains cas, les effets de l'adhésion à une action collective de femmes sont améliorés du fait que les femmes sont membres de groupes informels d'action collective. L'accès au crédit est une exception. Les effets de l'adhésion à des groupes formels et informels semblent en effet s'annuler mutuellement. Certaines relations négatives et surprenantes entre des indicateurs d'autonomisation et l'adhésion à un groupe suggèrent également que, peut-être, les femmes dont l'autonomisation est moindre pour une dimension ou un indicateur particuliers sont plus enclines à rejoindre des groupes.[88]

À l'inverse, la recherche d'étude de cas qualitative a montré que la participation à une action collective de femmes permet d'obtenir un statut amélioré à des degrés variables au sein du foyer et de la communauté dans quasiment les 12 groupes étudiés. L'encadré 6 en fournit un exemple.

Le statut amélioré des femmes est en partie corrélé aux revenus plus élevés des femmes obtenus grâce à l'action collective de femmes. Ce statut est évident dans le secteur du beurre de karité au Mali (dans les groupes qui ont le mieux réussi), mais il est aussi lié à d'autres types de contributions apportées par les femmes impliquées dans des groupes d'action collective. Par exemple, il est maintenant reconnu qu'en Éthiopie, les femmes sont plus efficaces pour produire du miel de qualité que les hommes (une fois qu'elles ont reçu une formation adéquate). Ceci s'explique par l'attention continue qu'elles portent aux ruches, par les compétences qu'elles acquièrent en matière de gestion du foyer, par les nouvelles idées auxquelles elles sont exposées qui améliorent leur capacité à prendre des décisions éclairées, leur plus grande confiance en elles et leur capacité à participer à des réunions

6.1 RÉSULTATS DE L'AUTONOMISATION ET DE L'ADHÉSION À UN GROUPE D'ACTION COLLECTIVE DE FEMMES

Pour mieux comprendre la relation entre l'adhésion à une action collective de femmes et l'autonomisation des femmes, les chercheurs de l'analyse quantitative ont utilisé des mesures pour les huit indicateurs d'autonomisation. Ces mesures ont été obtenues selon une procédure adaptée à partir de l'indice de l'autonomisation économique des femmes dans l'agriculture. Cet indice a été développé par l'institut international de recherche sur les politiques alimentaires, l'institut du développement humain et de la pauvreté d'Oxford et l'agence des États-Unis pour le développement international. La méthode appliquée à cette étude et les huit dimensions identifiées correspondantes sont décrites dans le tableau 11 en annexe 8.

Les figures 7 (A, B et C) comparent les femmes membres et non membres pour chaque indicateur de satisfaction dans chaque sous-secteur et pays. Nous définissons la satisfaction comme le seuil minimum à atteindre dans les domaines de prise de décision, de contrôle et de liberté (définis dans le tableau 17). Les données présentées font référence aux statistiques résumées calculées uniquement sur les échantillons appariés.

Dans l'ensemble, il semble exister un déséquilibre entre la participation à l'action collective de femmes et les domaines d'autonomisation. Des différences apparaissent également entre les pays. Alors qu'au Mali, les membres de groupe semblent plus autonomes que les non-membres de groupe, du moins dans certaines dimensions pertinentes, cela semble être moins le cas en Éthiopie et en Tanzanie. De plus, certaines relations sont surprenantes, comme la relation négative en Éthiopie entre l'adhésion à un groupe et la liberté de participer à des réunions de groupe.[90] Au Mali, les femmes membres sont plus autonomes que les non-membres en ce qui concerne trois dimensions : la prise de décision en matière de revenus agricoles, l'accès au crédit et la liberté de mouvement. En Tanzanie, les femmes membres peuvent plus librement participer à des réunions, mais les femmes non membres ont un plus grand pouvoir de décision et disposent de plus de droits sur les actifs agricoles. Enfin, en Éthiopie, les femmes membres peuvent plus facilement contrôler les dépenses du foyer. Cependant, il est surprenant d'observer qu'elles disposent de beaucoup moins de liberté que les non-membres en termes de mobilité et de participation aux réunions.

Encadré 6 : Changement des comportements à l'égard des femmes travaillant comme apicultrices

Un proverbe local du village de Rim, dans le woreda de Mecha (Éthiopie), témoigne des changements du rôle des femmes dans la production et la commercialisation du miel. « Sans la participation des femmes, la réussite de l'apiculture s'apparente à rêver qu'il existe une vache laitière dans le ciel ». Une autre illustration éloquente du changement qui s'opère dans la production de miel est la perception locale de la reine des abeilles, qui portait autrefois le nom de Awura nib, qui implique l'idée de masculinité. Désormais, les membres de la coopérative Meserethiwot l'appellent Nigist nib, qui signifie reine des abeilles, ce qui implique la notion de féminité. Le point important à souligner est que les hommes impliqués dans le sous-secteur du miel, y compris certains dirigeants de coopérative, sont prêts à laisser les femmes jouer un rôle plus important dans l'apiculture, non seulement à l'échelle du foyer, mais également à l'échelle de la coopérative, malgré des normes de genre solides qui limitent l'implication des femmes dans le domaine public.[89]

Figure 7A: Satisfaction des membres et des non-membres dans huit dimensions d'autonomisation au Mali (en pourcentage)

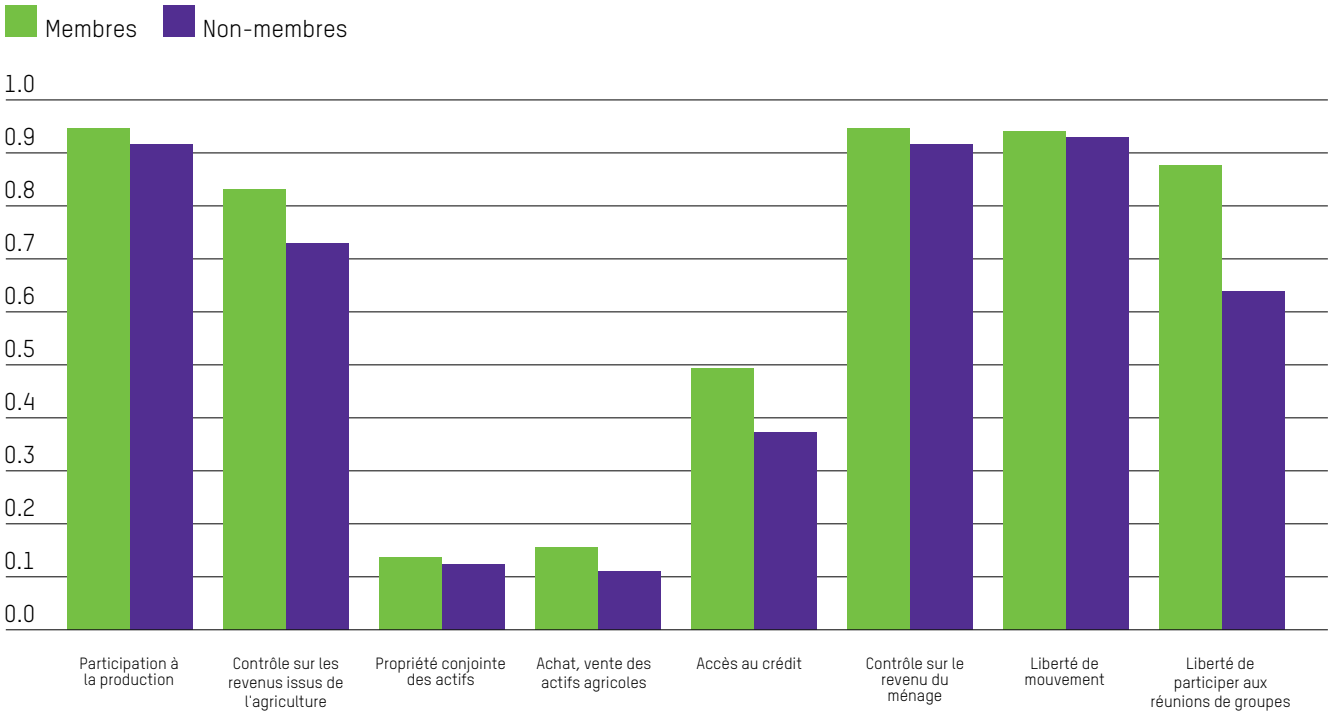

Figure 7B: Satisfaction des membres et des non-membres dans huit dimensions d'autonomisation au Éthiopie (en pourcentage)

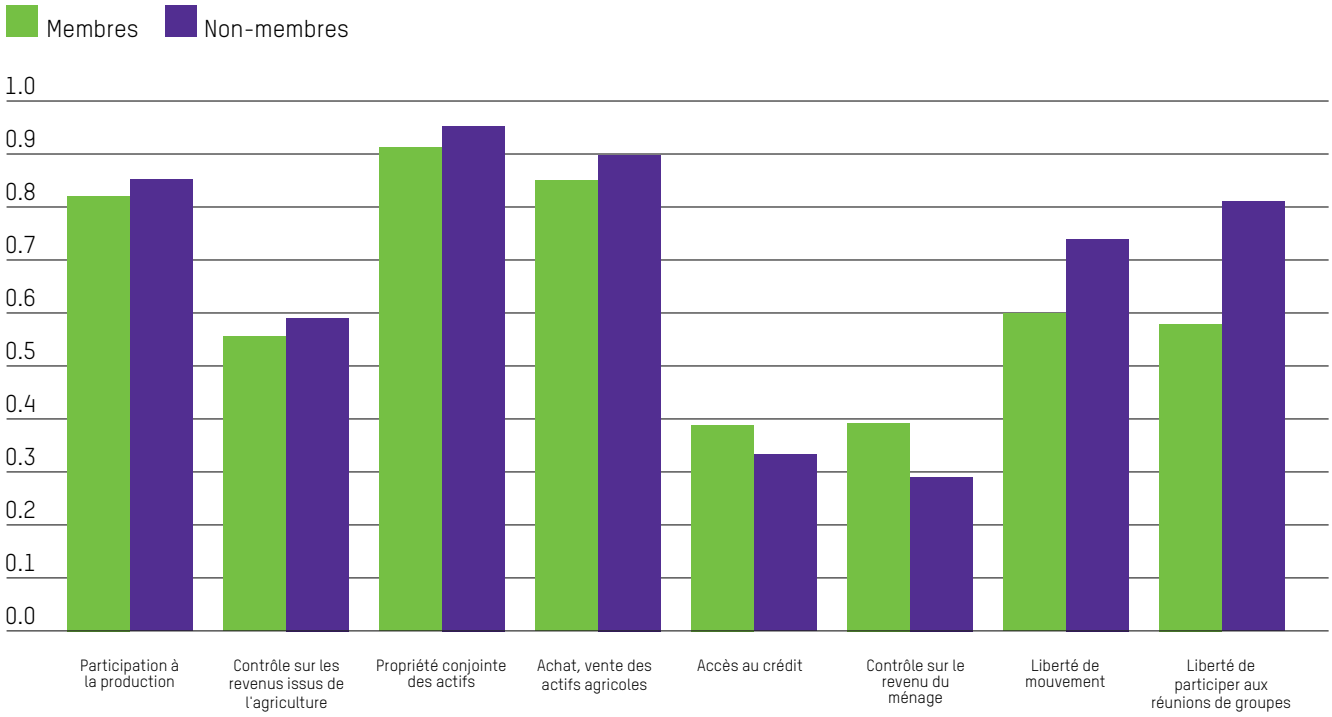

Figure 7C: Satisfaction des membres et des non-membres dans huit dimensions d'autonomisation au Tanzanie (en pourcentage)

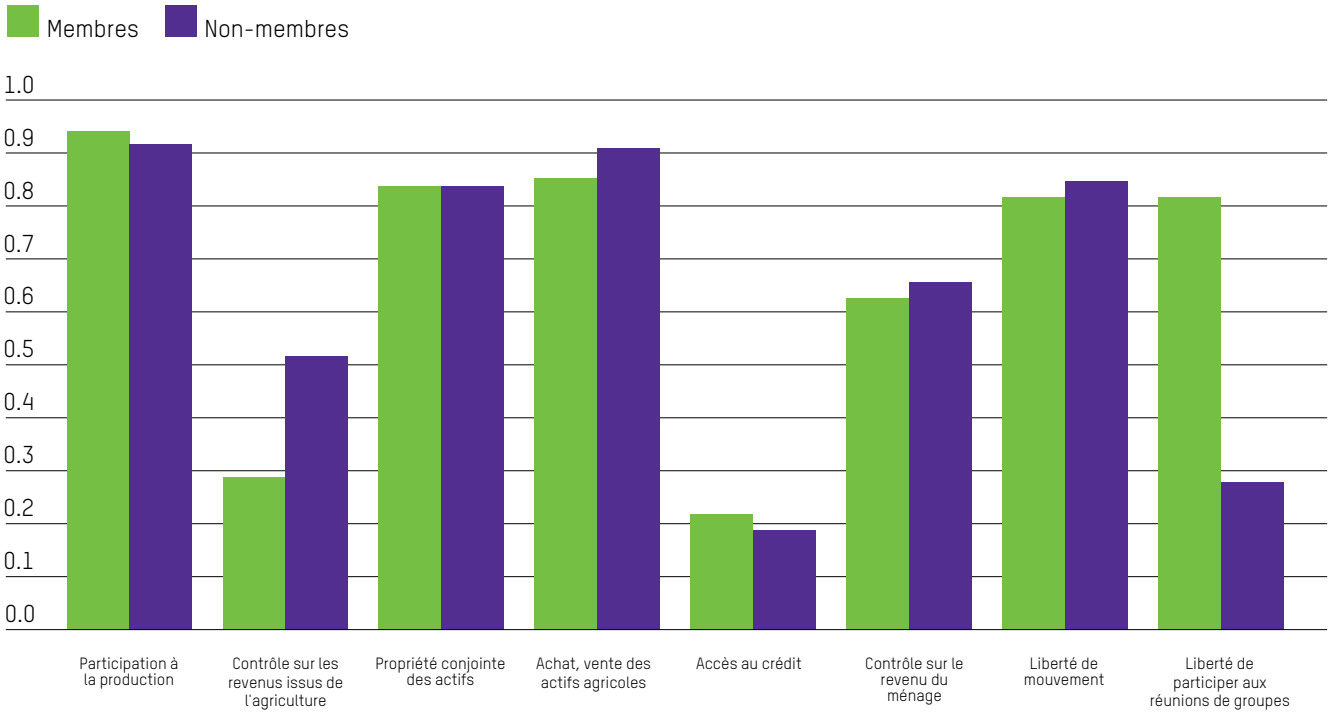

6.2 FACTEURS INFLUENÇANT LES RÉSULTATS D'AUTONOMISATION

Puisque l'association entre l'adhésion à l'action collective de femmes et les différentes dimensions d'autonomisation est liée à une variété de facteurs, nous pouvons obtenir un tableau plus complet en utilisant l'analyse de régression, où d'autres variables de contrôle et d'interaction peuvent être ajoutées. Après avoir comptabilisé la participation des femmes à des groupes informels et aux groupes formels étudiés, nous avons trouvé des effets significatifs supplémentaires.

Le tableau 12 en annexe 8 résume ces effets, qui sont : la forme de l'action collective qui est pertinente (l'action collective de femmes formelle, les associations d'épargne et de crédit tournants, les groupes d'entraide ou les associations d'agriculteurs) et, enfin, l'orientation de ces effets :[91]

- Le contrôle des décisions concernant le crédit s'avère associé positivement à l'action collective, définie au sens large, dans les trois pays (formelle et informelle). Au Mali, il existe une relation positive entre le contrôle sur le crédit et toutes les formes d'action collective. En Éthiopie, cette relation est positive pour l'adhésion à une action collective de femmes et à une association d'épargne et de crédit tournants. En Tanzanie, cette relation est uniquement positive pour les associations d'épargne et de crédit tournants (pas pour l'action collective formelle). Au Mali et en Éthiopie, l'adhésion commune à des associations formelles et informelles engendre des effets qui se « chevauchent ». Alors que l'adhésion à la fois à une action collective de femmes et à une association d'épargne et de crédit tournants/un groupe d'entraide améliore l'accès des femmes au crédit, ces groupes semblent exercer les mêmes fonctions. Ceci réduit donc l'impact global de l'adhésion commune. Ces résultats mettent en valeur le risque d'inefficacité de plusieurs interventions.
- Alors que la participation à chacune des formes d'action collective n'a pas d'impact flagrant sur l'amélioration des droits de propriété sur les actifs, au Mali, l'impact combiné de la participation à une action collective de femmes et à une association d'épargne et de crédit tournants s'avère positif et, d'un point de vue statistique, significatif en matière de droit sur les actifs. Ceci laisse entendre le potentiel des interventions qui encouragent les groupes d'action collective de femmes dans des milieux où des groupes informels existent déjà, surtout dans les pays où le droit de propriété des femmes sur les actifs est au départ trop faible.
- La participation à des groupes informels d'action collective semble significative pour plusieurs dimensions d'autonomisation. Elle est parfois plus importante que les effets de la seule participation à une action collective de femmes, en particulier en Éthiopie. En Éthiopie, l'adhésion combinée à des groupes d'action collective de femmes et à des associations d'épargne et de crédit tournants ainsi que la participation à des associations d'agriculteurs semblent améliorer l'autonomie de décision portant sur les activités agricoles. Les résultats suggèrent que la participation à une association d'épargne et de crédit tournants améliore la prise de décision concernant l'utilisation des revenus issus de l'agriculture, mais

également le contrôle des revenus pour régler les dépenses importantes du foyer et la liberté de mouvement des femmes.

- En Éthiopie, la participation à une association d'agriculteurs est liée positivement à six dimensions d'autonomisation (mais pas au pouvoir de décision sur les revenus issus de l'agriculture ou le droit et l'utilisation du crédit). En Tanzanie, cette même variable est peu significative, alors qu'au Mali, l'étude a révélé que la participation du foyer à des associations d'agriculteurs augmente l'accès au crédit. Ces mesures d'autonomisation font spécifiquement référence au domaine agricole. En Éthiopie, les approches descendantes vis-à-vis des coopératives agricoles ont constitué une stratégie gouvernementale essentielle afin d'apporter des bénéfices économiques aux personnes pauvres issues du milieu rural.

Les indicateurs d'autonomisation semblent associés à une grande variété de groupes d'action collective, et pas seulement à l'adhésion à une action collective de femmes formelle. En outre, dans certains cas, les effets de l'adhésion à une action collective de femmes sont améliorés du fait que les femmes sont membres de groupes informels d'action collective. L'accès au crédit a été la seule exception. Les effets de l'adhésion à des groupes formels et informels semblent en effet s'annuler mutuellement.

Les résultats de ces observations sont confirmés par les conclusions de l'étude qualitative. Celle-ci suggère que dans les trois pays, l'implication dans l'action collective de femmes tend à augmenter les chances pour les femmes de contrôler les revenus issus de la vente de beurre de karité, de miel ou de légumes, mais pas les revenus d'autres produits de l'exploitation. Des données d'ordre qualitatif montrent que grâce à la participation à l'action collective, la mobilité des femmes a augmenté. En Éthiopie par exemple, les femmes membres de groupes d'entraide ont développé plusieurs activités génératrices de revenus et les chercheurs ont observé que certaines d'entre elles transportent elles-mêmes leurs produits jusqu'au marché. Au Mali, dans la zone de Koutiala, la fréquence des femmes qui voyagent en charrette tirée par un âne semble avoir augmenté au cours de ces dernières années. De plus, les activités des femmes dans le sous-secteur du karité sont l'un des facteurs contribuant à cette tendance.[92] Dans le même temps, le contrôle des membres d'une action collective de femmes sur les actifs familiaux, les terres, les équipements et l'ensemble des revenus de l'exploitation ne sont pas beaucoup plus importants suite à l'adhésion à une action collective de femmes, bien que beaucoup de femmes affirment que les décisions sont désormais prises de manière plus conjointe.[93]

Lorsque nous élargissons l'adhésion à l'action collective pour inclure les groupes d'action collective informels et les effets d'interaction entre ceux-ci et l'adhésion à l'action collective formelle, davantage de relations se révèlent significatives avec certains indicateurs d'autonomisation et modèles identifiables.

Au Mali, l'accès à l'épargne et au crédit est lié positivement à toutes les formes d'action collective (formelle et informelle), à l'adhésion à une action collective de femmes et à une association d'épargne et de crédit tournants en Éthiopie. En Tanzanie, cette relation est positive seulement avec l'adhésion à une association d'épargne et de crédit tournants. Au Mali et en Éthiopie, la participation commune à des associations formelles et informelles provoque des effets de chevauchement.[94] Cela signifie qu'alors que les actions collectives de femmes, les associations d'épargne et de crédit tournants et les groupes d'entraide améliorent l'accès des femmes au crédit, ces effets se substituent les uns aux autres. De ce fait, le niveau d'impact final est plus faible que ce qu'il aurait pu être dans le cas d'une participation unique. Cette observation souligne l'importance cruciale de l'action collective dans l'amélioration de l'accès des femmes au crédit, mais aussi la nécessité de ne pas répéter les interventions.

En général, l'action collective a peu d'effet sur le droit de propriété ou de décision sur les actifs. Toutefois, au Mali, l'effet combiné de l'action collective de femmes et de l'association d'épargne et de crédit tournants est positif et significatif d'un point de vue statistique pour les indicateurs et le droit sur les actifs. Ce résultat est frappant, car il montre comment, dans un pays où le droit de propriété des femmes vis-à-vis de n'importe quelle forme d'actifs est très faible, la promotion des groupes d'action collective de femmes peut, dans des milieux où des groupes informels existent déjà, avoir un impact positif sur l'amélioration des droits des femmes.

La participation à des groupes informels d'action collective est significative pour plusieurs dimensions d'autonomisation. Elle est parfois plus importante que les effets des seules actions collectives de femmes, en particulier en Éthiopie. En Éthiopie, la participation à une association d'agriculteurs semble être positivement liée à six dimensions d'autonomisation. Elle est peu significative dans d'autres pays, sauf au Mali, où la participation du foyer à des associations d'agriculteurs augmente l'accès au crédit. Cette observation est logique étant donné que ces mesures d'autonomisation font spécifiquement référence au domaine agricole. De plus, en Éthiopie, les approches descendantes appliquées aux coopératives d'agriculteurs ont été les méthodes principales employées par le gouvernement pour que les personnes pauvres issues du milieu rural obtiennent des bénéfices économiques. En outre, au Mali, les coopératives de coton, qui représentent de loin la majorité des associations d'agriculteurs dans les régions de Sikasso, constituent les principaux circuits via lesquels les foyers ruraux accèdent au crédit agricole. Il est donc une fois de plus nécessaire de se concentrer sur les groupes informels, sur d'autres associations d'agriculteurs et leur interaction sans doute positive avec les groupes d'action collective de femmes.

Dans le même temps, au sein des trois pays (à quelques différences près), les femmes plus âgées semblent disposer d'un pouvoir de décision et d'un contrôle plus importants sur l'utilisation des revenus. Cependant, leur liberté de mouvement est systématiquement moindre. La richesse sous forme de biens durables et de bétail n'est que faiblement associée aux indicateurs d'autonomisation dans les trois pays. Cependant, en Éthiopie, le nombre de parcelles de terrain est positivement et considérablement lié au droit sur les actifs agricoles, à l'accès au crédit et au contrôle sur l'utilisation des revenus pour les dépenses du foyer. Ceci met en valeur l'importance de l'accès foncier pour l'autonomisation des femmes. En Éthiopie, le statut matrimonial est associé à l'autonomisation pour la moitié des indicateurs, mais seulement trois dimensions au Mali et en Tanzanie, où il n'existe pas de réelle cohérence et où la relation entre l'éducation et les indicateurs d'autonomisation existe à peine.

LES STRATÉGIES ET LES FACTEURS INTERVENTION

7. QUELLES STRATÉGIES ET QUELS FACTEURS ONT PERMIS AUX INTERVENTIONS D'ACTION COLLECTIVE D'APPORTER DES BÉNÉFICES AUX FEMMES SUR LES MARCHÉS AGRICOLES ?

Le véritable succès présenté dans l'encadré 7 souligne l'importance d'une variété de facteurs, de stratégies et d'interventions dans l'instauration d'un changement pour les productrices de karité. L'expérience des petites productrices dans les groupes informels contribue souvent au développement des compétences de leadership nécessaires pour diriger efficacement les groupes formels (ou formalisés). De même, l'implication des hommes et des hommes dirigeants crée un environnement favorable pour les groupes de femmes. Elle peut également permettre aux femmes d'acquérir durablement des actifs de groupe ou individuels (des terres dans ce cas). En outre, l'exposition aux marchés régionaux et nationaux (les salons), la planification financière et l'investissement, le soutien pour les équipements de transformation à valeur ajoutée et la formation sont des facteurs importants. La vision commerciale et politique des dirigeants est également essentielle, tout comme leur engagement à adopter des procédures transparentes au sein du groupe et de la communauté.[95]

Aujourd'hui, un grand nombre d'acteurs du développement jouent un rôle essentiel dans la création, le soutien et la promotion les diverses formes d'action collective. Leurs actions visent à garantir aux femmes des bénéfices économiques plus importants, notamment grâce à l'amélioration de leur implication sur les marchés. On reconnaît de plus en plus la nécessité d'améliorer « l'accès au marché » des petits agriculteurs en général et des petites agricultrices en particulier, en reconnaissant le fait qu'elles sont souvent désavantagées dans les marchés.

Dans cette section, nous identifions des stratégies efficaces pour impliquer les femmes sur les marchés par le biais de l'action collective et garantir qu'elles en retirent des bénéfices. Nous examinons également les « facteurs de réussite » plus larges nécessaires pour que les interventions des acteurs du développement soient efficaces à cet égard. Les stratégies des acteurs du développement, dans l'ensemble, consistaient souvent à :

1. influencer la mise en place d'un environnement favorable ;

2. soutenir la formation, la formalisation et la gouvernance des groupes (comme l'enregistrement, les règles d'adhésion) ;

3. soutenir la capacité des groupes en fournissant des ressources financières et de production, ainsi que des formations ;

4. fournir des services et mettre les groupes en relation avec les marchés.

Encadré 7 : Leadership économique des femmes : l'histoire de Maminè Sanogo au Mali

Connue dans son village sous le nom de Maïmouna, Maminè Sanogo, 50 ans, est née, a vécu et s'est mariée à Kaniko. Elle est allée à l'école et s'est impliquée dès son plus jeune âge dans des activités de développement de la communauté. Elle est aujourd'hui membre de plusieurs organisations de femmes à l'échelle régionale, nationale et internationale. Son village a traversé des périodes difficiles et a fait face à des conflits sociaux entre différents groupes opposés. Maïmouna était convaincue que les femmes pouvaient ramener la paix au sein du village :

« Je me suis dit que si les femmes de mon village parvenaient à s'unir au sein d'une seule organisation de développement, elles contribueraient au retour de la paix dans le village et gagneraient le respect de leurs maris et des autres hommes... J'ai réfléchi et me suis rendu compte que dans la société des Minianka, la seule ressource économique dont les femmes avaient exclusivement le contrôle était le karité. Grâce aux formations que j'avais reçues, je savais également que le beurre amélioré était plus lucratif. J'ai donc rassemblé les membres de la coopérative (des femmes) et les ai convaincues de suivre une formation pour produire du beurre de karité amélioré. Aujourd'hui, chacune des femmes de la coopérative impliquée dans la production de beurre de karité amélioré affirme avoir dégagé d'importants revenus de celle-ci.»

D'après Maïmouna, un dirigeant doit agir avec circonspection, être volontaire, capable de prendre les décisions appropriées, y compris les décisions impopulaires qui, au final, profitent au groupe. En 2009, la coopérative Uyelo a engrangé 1,5 million de F CFA lors d'un salon à Dakar, au Sénégal. Toutes les femmes de la coopérative avaient très envie de partager les bénéfices avec les membres. « Mais j'ai refusé », déclare Maïmouna. Quelques mois plus tard, un agent de développement local a proposé de construire une unité de transformation de beurre de karité amélioré, sous réserve que la coopérative puisse contribuer à son financement et fournir deux millions de F CFA. Maïmouna a présenté l'argent qu'elle avait mis de côté, soit 1,5 million de F FCA, les membres ont fourni la somme restante, 500 000 F CFA, et le groupe a obtenu sa propre unité de transformation. Toutes les femmes l'ont remerciée pour son projet.

Maïmouna a également réussi à faire prendre conscience aux hommes de son village et d'autres villages de la nécessité de fournir des parcelles de terre aux femmes pour qu'elles puissent planter des arbres de karité. Partout où elle allait, les hommes l'écoutaient et acceptaient d'octroyer aux groupes de femmes deux ou trois hectares destinés à la plantation d'arbres de karité. Elle a également remarqué que beaucoup d'hommes avaient commencé à planter des arbres de karité dans leurs propres champs. « C'est l'une des plus grandes satisfactions de ma vie », déclare Maïmouna.

Désormais, les hommes de son village soutiennent de plusieurs manières la coopérative de karité de ces femmes. Le chef du village affirme que l'avenir est entre les mains des femmes.

Figure 8 : Type d'aide extérieure apportée aux groupes étudiés[96]

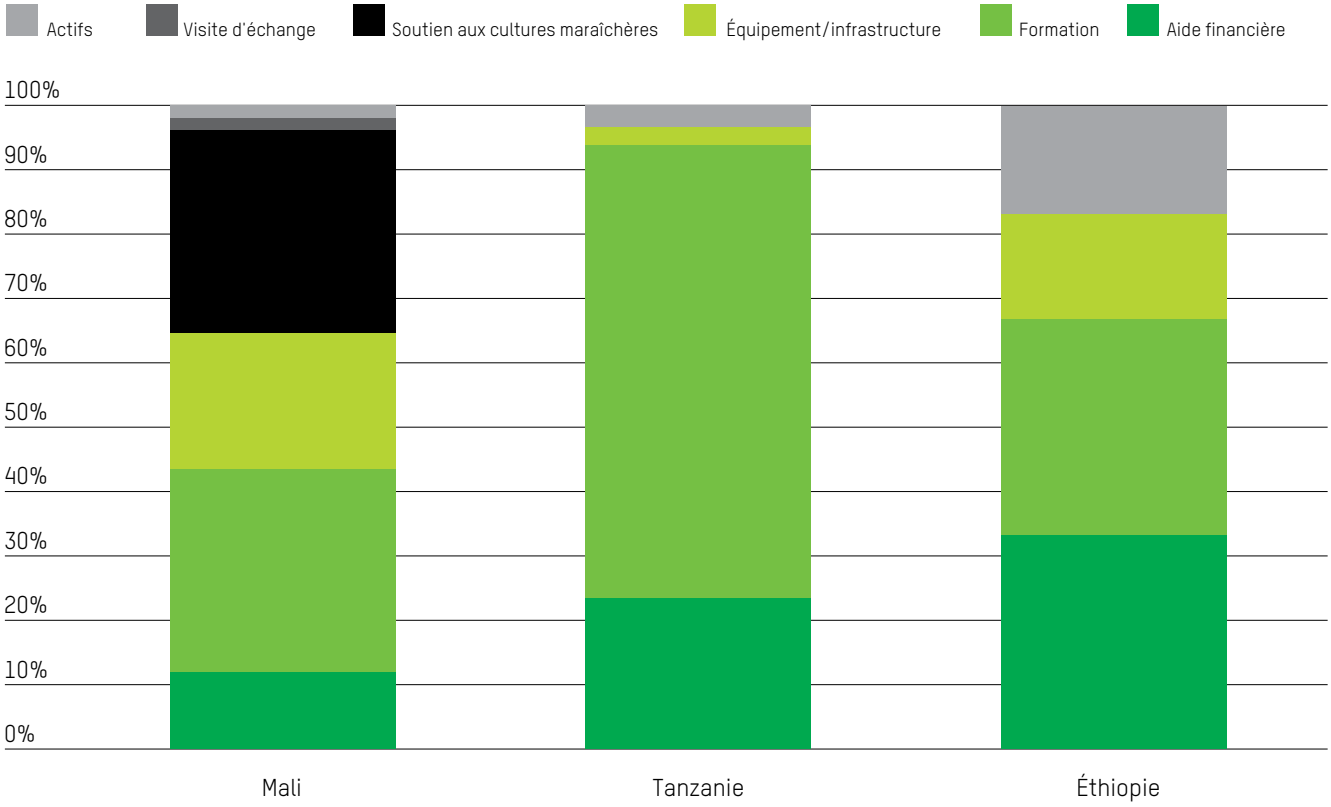

Cette étude nous a permis d'aboutir à la conclusion générale suivante : pour que les interventions soutiennent efficacement les actions collectives de femmes sur les marchés, des interventions sont probablement nécessaires à tous ces niveaux. Elles doivent être associées à des stratégies délibérées visant à identifier et à surmonter les obstacles propres au genre. Les données secondaires et les informations obtenues des groupes étudiés suggèrent qu'à ce jour, la majorité des interventions se sont concentrées sur le second et le troisième point précédents et moins d'importance a été accordée au premier et au quatrième point.

7.1 APERÇU DE L'AIDE EXTÉRIEURE APPORTÉE AUX GROUPES

La figure 8 résume les données obtenues lors d'entretiens avec les dirigeants de l'échantillon de groupes au sein de chaque pays. Les données concernent les types d'aide que leurs groupes reçoivent d'acteurs extérieurs. Il s'agit au mieux d'un bref aperçu (fondé sur la vision de l'informateur clé au moment de l'étude) et se concentre seulement sur le soutien obtenu par ces groupes particuliers, dans des domaines très vastes. Néanmoins, des conclusions intéressantes découlent de ces observations.

En Tanzanie, la formation représente le type d'aide prédominant. Celle-ci se concentre sur les problèmes techniques de production et accorde peu d'importance aux équipements et aux intrants. Au Mali et surtout en Éthiopie, les types d'aide semblent plus équilibrés. Au Mali, l'aide extérieure porte sur certains domaines inhabituels, en particulier sur l'implication des femmes dans des visites d'échange (par exemple pour apprendre des techniques de transformation ou visiter des salons) et sur le soutien au développement des cultures maraîchères. Ceci montre qu'au Mali bon nombre des groupes sont polyvalents et exercent des activités économiques diverses. L'éventail équilibré d'aides et l'aide financière relativement plus importante que dans d'autres cas sont des particularités frappantes de l'Éthiopie. Ceci peut refléter les coûts de la mise en place de nouvelles technologies.

En Éthiopie, le succès relatif des interventions en faveur de l'action collective de femmes (soutenues par SOS Sahel, Oxfam et l'Organisation pour la réhabilitation et le développement à Amhara (ORDA), qui travaillent depuis 2004 en partenariat à des degrés variables avec le syndicat de Zembaba, un partenaire local, et les acteurs gouvernementaux), est un exemple très éloquent de la manière dont les interventions peuvent augmenter la participation des femmes à l'action collective, les bénéfices obtenus de leur implication dans le groupe et, dans un contexte contraignant et conservateur, la manière dont elles peuvent modifier les comportements et les normes au niveau du groupe et du foyer au sujet des rôles des femmes dans les coopératives et la production agricole. L'action collective et la promotion des technologies améliorées ont été essentielles pour intégrer les femmes dans un secteur auparavant dominé par les hommes. Étant donné les coûts qu'une telle intervention représente, une analyse approfondie est nécessaire pour savoir si ce niveau d'intervention peut être mis en œuvre à grande échelle.

Encadré 8 : Reproduction des inégalités entre les hommes et les femmes : Usambara Lishe Trust (ULT) à Malindi, Lushoto

L'ULT de Malindi a été créé en 1996 et comptait 16 membres (5 femmes et 11 hommes). Il compte aujourd'hui 82 membres (50 femmes et 32 hommes). Le groupe a réussi à garantir et à diversifier les marchés, à établir des relations à moyen et à long terme avec les acheteurs, et à négocier des prix plus élevés. Ceci a permis aux membres de dégager des revenus importants...jusqu'à ce que quelques membres commencent à s'approprier le groupe.

Désormais, il ne compte que 5 femmes et 13 hommes membres suite à un changement de dirigeant et à une détérioration de la dynamique de groupe. Ce changement a obligé les femmes à lutter pour vendre leurs produits et beaucoup d'entre elles ont cessé d'être actives dans le groupe. Certains des dirigeants, des agriculteurs dont l'exploitation est relativement importante, se sont lancés dans l'activité de commerçant pour le compte du groupe et ont vite « accaparé » la plupart des opportunités commerciales. Les dirigeants ont également commencé à récupérer une grande part des commandes au lieu de les répartir de manière égale entre les membres. Cette répartition inégale des opportunités commerciales, et donc des bénéfices économiques, au sein du groupe, a conduit les femmes à être désabusées vis-à-vis du groupe. De plus, les femmes signalent que certains hommes utilisent le nom de leur épouse pour obtenir des commandes et gagner de l'argent pour eux-mêmes, ce qui n'avait pas lieu auparavant. En d'autres termes, les hommes se sont appropriés les bénéfices tant à l'échelle du groupe que du foyer. Étant donné leur domination dans les postes de dirigeants, il est difficile pour les femmes de rivaliser avec les hommes au sein du groupe.

Par ailleurs, les dynamiques difficiles en termes de genre et de gouvernance en Tanzanie font que, dans un contexte où les opportunités rémunératrices sont importantes, mais où la superficie des terres irriguées est limitée, les groupes d'action collective de femmes semblent être devenus un « domaine contesté ». Les autorités de Lushoto et les initiatives principales mises en œuvre dans cette région, ne disposent pas d'une stratégie définie et coordonnée pour créer un environnement favorable ou qui vise spécifiquement à surmonter les barrières de genre. Les chercheurs ont observé qu'en Tanzanie, les relations hommes/femmes dans les groupes mixtes ont tendance à reproduire ou à renforcer les inégalités sociales relatives au genre plutôt qu'à les surmonter. Ceci suggère que les acteurs extérieurs ne se sont pas suffisamment intéressés à cette question et n'ont pas mis en place les précautions nécessaires (voir l'encadré 8). Les réussites de l'action collective de femmes dans cet environnement semblent se produire malgré plutôt que grâce à des interventions extérieures clairement articulées, destinées à soutenir une action collective de femmes efficace.

À Koutiala, au Mali, l'implication des femmes dans la production traditionnelle de karité est très ancienne, tout comme leur implication dans des groupes non mixtes, notamment pour participer à des activités de manière collective (une caractéristique courante notamment dans les régions productrices de coton où les femmes procèdent collectivement à la récolte). L'évolution de l'action collective de femmes dans ce sous-secteur a eu lieu à l'initiative d'acteurs du développement extérieurs répondant à de nouvelles opportunités commerciales. Cette évolution est liée à la formalisation de ces groupes, au développement de leurs compétences et à leur orientation collective vers des marchés à plus haute valeur pour le beurre de karité « amélioré » ou d'autres produits transformés. De nombreuses preuves, notamment le récit à l'encadré 7, révèlent un haut degré de confiance et de propriété parmi les femmes membres de groupes, sur lequel de nombreux acteurs du développement se sont basés. Plus récemment, les organisations dirigées par les femmes se sont impliquées dans le soutien aux groupes d'action collective de femmes de base.[97]

7.2 ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DES FEMMES DANS LES GROUPES D'ACTION COLLECTIVE ORIENTÉS VERS LES MARCHÉS

Deux méthodes principales visent à accroître l'implication des femmes dans les groupes d'action collective sur les marchés agricoles : la création de groupes uniquement composés de femmes, ou la promotion de la participation des femmes dans des groupes mixtes de commercialisation nouveaux ou existants. Les trois études de cas couvrent des exemples de ces deux formes de groupes. Au Mali, l'unique stratégie consiste à organiser des groupes formalisés et uniquement composés de femmes. En Tanzanie, la stratégie réside dans la promotion de la participation des femmes à des groupes mixtes. En Éthiopie, la stratégie est hybride. Elle comprend en effet la création de groupes d'entraide de femmes et la promotion de leur implication dans les coopératives. En termes quantitatifs, seuls les groupes étudiés en Éthiopie ont vu accroître significativement la participation des femmes au fil du temps.[98]

En Éthiopie, de nombreuses initiatives spécifiques ont été mises en œuvre, notamment celle de SOS Sahel visant à encourager les femmes à la tête de leur foyer à devenir membres de coopératives. Ces initiatives leur permettent d'accéder aux ressources et d'adhérer à des coopératives. Une seconde stratégie s'est concentrée sur une catégorie différente de femmes : les femmes dont les maris sont membres de coopératives. Dans un certain nombre de woredas, les dirigeants des coopératives et les autorités sont encouragés à modifier les statuts des coopératives pour autoriser la « double adhésion », plutôt qu'à conserver la règle « un foyer, un membre ». Il est intéressant de constater que différentes stratégies ont été utilisées pour différentes catégories de femmes. Leur but précis était d'intégrer les femmes « marginalisées » tout en mettant en valeur le travail en collaboration avec les hommes, les autorités et les dirigeants pour garantir l'approbation de la participation des femmes. En Éthiopie, les stratégies ont également évolué au fil du temps. La création des groupes d'entraide de femmes, associés aux coopératives, a constitué le changement le plus récent. Leur

but est d'augmenter la quantité et la qualité de la participation des femmes dans les coopératives formelles. De ce fait, beaucoup plus de femmes mariées font partie de groupes, par rapport aux femmes non membres qui produisent également du miel. De plus, la qualité de la participation des femmes a, progressivement, une influence sur la composition de la direction des coopératives.

Comme nous l'avons montré dans la section 4.2, au Mali et en Tanzanie, il existe des preuves tangibles que les groupes d'action collective de femmes peuvent exclure certaines catégories de femmes. L'âge et le statut matrimonial jouent un rôle dans ce cas (le statut matrimonial est en effet un critère formel dans certains cas), tout comme l'appartenance religieuse et ethnique, mais moins ouvertement. Un manque de sensibilisation sur la question de l'égalité hommes-femmes par les acteurs du développement, lorsque les groupes sont établis, peut engendrer des conséquences fortuites en termes d'exclusion. La nécessité de régler des frais d'adhésion peut exclure les femmes dont les ressources monétaires sont limitées.[99] Toutefois, il existe un ou deux exemples où les groupes ont eux-mêmes aménagé ces règlements pour qu'ils soient plus souples. Par exemple, dans la coopérative Uyelo de Koutiala, les femmes plus jeunes peuvent payer en nature avec du beurre de karité ou les interventions des acteurs du développement, que ce soit de manière intentionnelle ou non, ont permis aux femmes de payer ces frais, peut-être en créant des groupes d'épargne. En Tanzanie, la stratégie positive d'ULT qui consiste à obliger les membres à s'enregistrer individuellement, associée à la nécessité qu'ont les membres de posséder leurs propres terres, a permis dans certains cas aux hommes d'enregistrer leurs terres au nom de leurs épouses pour qu'elles puissent rejoindre des groupes.

La promotion de la double adhésion risque de laisser intact le modèle de l'homme à la tête du foyer. Si l'activité du foyer est considérée comme étant conjointe, cela peut permettre aux hommes, dans un contexte où les revenus du foyer sont gérés à deux, de peut-être s'approprier des revenus même si son implication est très limitée.

Avec la mise en place des groupes d'entraide en Éthiopie, il existe une tension entre la tentative d'obtenir une plus grande participation des femmes (peut-être en ciblant plus rigoureusement des catégories spécifiques avec des groupes dispersés dans un certain nombre de qebelés) et la création d'une communauté ou de groupes au même endroit, comme les groupes d'entraide des woredas de Dangila et Mecha, où les 10 groupes d'entraide sont situés près du siège de la coopérative à Rim. Cette dernière semble plus viable à court terme en termes de prestation de services comme la formation, car les femmes ne sont pas obligées de parcourir de longues distances. Cette création d'une communauté permet également un contact continu entre les groupes de femmes dans une même région et de réduire le temps et d'autres coûts liés à l'extraction et à la récupération du miel. Ceci met en valeur un problème plus vaste concernant la taille et la répartition géographique des groupes et la manière dont cela influence la capacité des femmes à participer efficacement.

En Éthiopie, nous sommes confrontés à un dernier problème. Il consiste à savoir si nous pouvons supposer que le lien est solide entre les coopératives au niveau du woreda et les groupes d'entraide et les coopératives et si, effectivement, ces liens vont inévitablement se développer ou si, au contraire, l'émergence de nouvelles organisations de femmes est possible.

7.3 FOURNIR DES RESSOURCES PRODUCTIVES AUX FEMMES

Dans la plupart des cas, les interventions des acteurs du développement se concentrent sur une ou plusieurs activités de groupe et l'utilisent comme point d'entrée pour créer ou dynamiser l'action collective autour des marchés agricoles. Généralement, les interventions portent sur l'épargne ou le crédit du groupe, la fourniture de ressources de provision et la formation qui y est associée.

Les groupes d'épargne et de crédit sont presque tous destinés aux femmes, mais ils constituent de plus en plus pour les hommes une activité stimulante qui permet aux groupes du village de générer des revenus de toutes sortes. Les types d'action collective de femmes que nous avons étudiés comprennent les groupes d'entraide d'épargne et de crédit les plus formels décrits en Éthiopie. Ils comprennent également les groupes associés à des coopératives d'épargne de plus grande envergure, comme en Tanzanie, où elles représentent le type d'organisation coopérative prédominant. Cet exemple montre que l'action collective axée sur l'épargne et le crédit possède de nombreux points forts qui servent de point d'entrée pour développer les compétences, la confiance et le leadership des femmes. Ceci est particulièrement valable pour les groupes non mixtes, dans des milieux où elles sont peu habituées à exercer ces rôles en dehors du foyer. L'épargne des groupes peut être utilisée pour démarrer ou diversifier les activités économiques des femmes et pour renforcer leur capacité à maintenir le contrôle sur les revenus autonomes. Les groupes d'épargne et de crédit constituent un tremplin important et soutiennent l'action collective de femmes qui a lieu dans les marchés. Toutefois, leurs seules actions sont insuffisantes pour permettre une implication efficace des femmes sur les marchés agricoles. De plus, la cohésion des groupes, établie sur la base d'une « implication égale », peut être mise à l'épreuve si les membres commencent à avoir des activités, des revenus et des intérêts différents. Des difficultés pourraient voir le jour au niveau des investissements communs consacrés au miel si les femmes ont un accès aux ruches (voir ci-après) et des capacités de production très inégaux. En outre, l'épargne mise en commun et destinée à être partagée ne se traduit pas toujours facilement par un capital pouvant être investi dans des activités économiques ou des actifs de production communs.

Le financement ou la subvention de la mise en place de technologies de transformation et de production nouvelles ou améliorées a représenté un point d'entrée essentiel pour les acteurs du développement promouvant l'action collective de femmes, surtout au Mali (équipement de transformation du karité) et en Éthiopie (ruches modernes). Cela a été moins le cas en Tanzanie, à l'exception des serres offertes à quelques groupes pour permettre la production de légumes à plus forte valeur ajoutée. Les ruches modernes ont radicalement modifié les perspectives pour l'implication des femmes dans la production de miel et par la suite dans sa commercialisation. L'équipement destiné à transformer le karité en beurre amélioré a augmenté la valeur de la production des femmes et les types de marchés auxquels elles peuvent accéder.

Toutefois, les acteurs du développement ont fait face à un certain nombre de difficultés liées à la fourniture de technologies par le biais des groupes d'action collective de femmes. En Éthiopie, seul un pourcentage limité de femmes membres de groupes d'entraide (et membres de coopératives) ont pu obtenir des ruches améliorées. Ceci a engendré des inégalités au sein des groupes.[100] Des difficultés sont également apparues lorsque la production accrue à des niveaux plus bas ne s'est pas traduite par une amélioration de la chaîne de production. Cela a été le cas dans la coopérative Meserete Hiwot, en Éthiopie, où la production accrue des foyers n'a pas été accompagnée d'une amélioration de la capacité des extracteurs (mis en commun) dans les coopératives, ce qui a engendré des frustrations et du gaspillage. De même, au Mali, la stratégie visant à commercialiser le beurre amélioré a eu tendance à suivre la stratégie consistant à améliorer la qualité de production plutôt qu'à la compléter. Cela a engendré des difficultés liées à des quantités de produits non vendus.

La fourniture de technologies est généralement accompagnée d'une formation apportée au groupe, qui constitue un point d'entrée essentiel pour l'action collective de femmes. Les acteurs du développement doivent s'assurer que la formation est suffisante pour les personnes qui acquièrent les technologies et qu'il ne s'agit pas seulement d'une activité ponctuelle. En Éthiopie, il serait intéressant de se baser sur le soutien mutuel spontané, qui s'est développé de manière informelle dans une commune, entre les femmes membres de groupes d'entraide impliquées dans la production de miel. Le secteur privé a également été impliqué dans la formation (et la fourniture de technologies). En effet, Ambrosia plc. a investi dans le soutien de centres de formation à l'échelle du village pour permettre aux femmes d'accéder aux formations. Avec l'aide d'Oxfam, la société a porté son attention sur les femmes, non seulement pour la formation en production de miel, mais également, avec l'aide de l'Union de Zembaba, pour le développement d'autres compétences liées à la fabrication de vêtements de protection pour les apiculteurs, par exemple.

Au Mali, à une autre échelle, il existe des cas où le développement de l'implication active des femmes sur de nouveaux marchés par le biais de coopératives a permis à la communauté d'obtenir des ressources plus importantes pour soutenir le développement de l'activité. Étant donné les droits relativement précaires en termes d'accès aux ressources pour les femmes, une fois que la demande augmente, cela est essentiel pour qu'elles maintiennent leur engagement. Dans le district de Kaniko, la coopérative Uyelo (dirigée par Maïmouna, dont le récit est repris plus haut dans l'encadré 7) a réussi à obtenir l'accord des dirigeants du village d'allouer sept hectares de parcelles aux membres du groupe pour la culture de karité. De même, la coopérative Jigiseme de N'Gountjina a obtenu deux parcelles de deux hectares chacune pour y cultiver du karité et y construire un moulin. Celui-ci est financé par la coopérative de coton dominée par les hommes. Cela montre comment la nouvelle activité des femmes axée sur le marché influence désormais les investissements plus importants de la communauté en termes de développement. L'étude de cas suggère qu'Intercoopération Suisse a soutenu les groupes de femmes dans leurs efforts pour obtenir des terres destinées à la plantation d'arbres.[101] Pour qu'une coopérative soit fructueuse, il est important que les hommes accueillent favorablement son développement et reconnaissent sa contribution aux foyers et aux communautés. Au sein de la communauté, les hommes ne sont pas toujours les vecteurs du soutien technique et financier. Ce soutien peut provenir de canaux extérieurs et d'acteurs comme les acteurs du développement. Tous deux sont essentiels à la réussite d'un groupe d'action collective.[102]

7.4 PROMOUVOIR L'IMPLICATION EFFICACE SUR LES MARCHÉS GRÂCE À L'ACTION COLLECTIVE DE FEMMES

Le contraste entre les trois cas montre que certains types de marchés ou certaines étapes du développement du marché sont plus propices aux interventions fructueuses qui soutiennent l'action collective de femmes. Dans le cadre de cette recherche, le processus de sélection des sous-secteurs à l'étude a indiqué qu'une action collective efficace a moins de chance d'avoir lieu dans les sous-secteurs de denrées alimentaires et de produits traditionnels destinés à l'exportation que dans les marchés de produits traditionnels et non traditionnels à forte valeur ajoutée (voir annexe 4). Ceci est en partie lié aux contraintes d'accès et de contrôle des terres pour les femmes. Ce n'est pas un hasard si deux des trois produits sélectionnés pour l'étude dépendent essentiellement des actifs non fonciers (produits forestiers non ligneux).

Il convient également de noter que le choix d'Oxfam de sélectionner le miel comme secteur à l'étude était intentionnel afin de promouvoir la participation des femmes. Cette étude a été accompagnée d'une analyse de genre explicite des contraintes et des opportunités possibles pour les femmes dans la chaîne de valeur. L'absence de saturation du marché, associée à des opportunités commerciales nouvelles et considérables, a facilité la réussite de la promotion de l'implication des femmes dans un secteur dont elles étaient auparavant exclues.[103] Alors que la promotion de l'implication des femmes sur les marchés du karité et des légumes (activités dans lesquelles le degré d'implication des femmes était déjà plus élevé) a posé moins de problèmes, dans le cas du karité, les opportunités de marché présentaient des restrictions qu'il fallait davantage analyser et cerner.

Les acteurs du développement ont adopté des stratégies très différentes en matière de promotion de l'action collective de femmes et de liens commerciaux, avec des implications différentes pour l'action collective de femmes. L'encadré 9 illustre ces différences dans le cas du Mali.

Dans certains cas, les acteurs du développement ont eu tendance à se concentrer sur une relation clé avec un acheteur (ou une grande entreprise) en développant des liens commerciaux avec des coopératives. C'est le cas par exemple d'Oxfam, qui a aidé la coopérative Meserethe Hiwot à collaborer avec Ambrosia plc. Peut-être en raison de leur emplacement plus favorable près de marchés urbains plus divers, certaines coopératives ont accordé plus d'importance à la diversification des marchés en développant la capacité de l'Union (groupe d'action collective de plus haut niveau, dans notre cas il s'agit de l'Union de Zembala, soutenue par SOS Sahel) et en lui fournissant une aide technique et financière. Les observations semblent indiquer que le fait de se concentrer uniquement sur Ambrosia en tant que partenaire de la coopérative Meserethe Hiwot présentent des inconvénients. Les responsables de la coopérative Meserethe Hiwot semblent avoir des difficultés à diriger la coopérative. Ceci peut être en partie dû à la dépendance de la coopérative vis-à-vis d'Ambrosia en matière de formation et d'accès aux équipements et aux marchés. Certains entretiens ont suggéré que les femmes membres d'une coopérative ont l'impression que ces relations peuvent limiter les possibilités de développement futur. Certaines des apicultrices les plus expérimentées (et productives) ont déclaré être intéressées par la recherche de nouveaux marchés.

Les études de cas au Mali ont mis en lumière les stratégies les plus efficaces pour augmenter l'implication des femmes sur les marchés. La stratégie déployée par le PAFA pour introduire les produits de karité dans les marchés (placer un homme à la tête de la commercialisation dans les coopératives de femmes) a eu des résultats limités en termes d'amélioration des compétences commerciales des femmes. La stratégie mise en œuvre par Intercoopération Suisse a été plus fructueuse à cet égard. Intercoopération Suisse a apporté son soutien par le biais de l'union de femmes locale (Union des femmes rurales de l'Afrique de l'Ouest et du Tchad). Elle est ainsi parvenue à développer la capacité de l'Union

Encadré 9 : Soutien des liens commerciaux dans le secteur du karité au Mali

Les acteurs extérieurs du secteur du karité au Mali ont joué un rôle essentiel pour faciliter l'accès aux marchés via des aides complémentaires :

- La Convergence des femmes rurales pour la souveraineté alimentaire aide la coopérative à identifier et à commander des conditionnements de qualité en provenance du Burkina Faso ;
- Intercoopération Suisse soutient une campagne d'informations sur les produits de la coopérative Uyelo diffusée sur les chaînes de radio locales pour sensibiliser les personnes au sujet du beurre de karité amélioré, un produit peu connu localement ;
- La Convergence des femmes rurales pour la souveraineté alimentaire, Intercoopération Suisse et le Projet d'appui aux filières agricoles (PAFA) facilitent la participation des représentants de la coopérative Uyelo dans les salons nationaux et internationaux.

Les chercheurs ont observé plusieurs différences importantes dans les stratégies adoptées par Intercoopération Suisse et le PAFA pour soutenir la commercialisation. Dans le cadre du PAFA, un agent commercial vivant dans le village est chargé de trouver de nouveaux clients et de nouveaux canaux commerciaux pour les produits fabriqués par la coopérative. Le transfert de connaissances aux femmes des coopératives semble faible. Les femmes membres assimilent donc très peu les compétences commerciales. Intercoopération Suisse accorde plus d'importance à la responsabilisation des femmes membres des coopératives afin qu'elles puissent identifier, planifier, appliquer et évaluer des stratégies commerciales. Ainsi, les membres de la coopérative sont plus sensibles à l'environnement commercial.

à régler les problèmes auxquels ses membres (les coopératives) faisaient face. Elle a également cherché à développer les capacités commerciales au sein de ces organisations. Elle a coordonné ses efforts pour aller au-delà du marché local et atteindre des marchés plus distants et des consommateurs urbains, qui reconnaissent la valeur du beurre de karité amélioré. Bien que la production de la coopérative Uyelo soit encore actuellement supérieure à ses ventes, elle a tissé des liens avec plusieurs organisations (l'Union des femmes rurales de l'Afrique de l'Ouest et du Tchad, la Convergence des femmes rurales pour la souveraineté alimentaire). Elle a également développé sa capacité interne à diversifier ses produits, ses marchés et ses réseaux.

7.5 RENFORCER LE LEADERSHIP DES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE DES GROUPES D'ACTION COLLECTIVE DE FEMMES

Il existe quelques exemples de stratégies actives adoptées par les acteurs du développement pour soutenir le leadership des femmes, ou le leadership « favorable aux femmes ». Cependant, dans l'ensemble, les études de cas révèlent que l'attention portée à cet aspect est insuffisante, lorsque l'on sait que ce leadership est primordial pour la participation des femmes à des groupes et pour les bénéfices qui en découlent (voir les encadrés 3 et 4).

Dans certains cas, des quotas sont utilisés pour imposer une participation minimale des femmes dans le leadership, comme l'a fait le gouvernement éthiopien. Ces quotas peuvent augmenter le nombre de femmes impliquées dans les organismes décisionnels des coopératives, mais ils ne garantissent pas toujours une participation active. Il existe également le risque que ces postes soient pourvus par les épouses de membres influents de la communauté. Les quotas sont seulement efficaces lorsqu'ils sont précédés ou accompagnés d'autres stratégies visant à soutenir le développement des compétences des femmes en matière de leadership. En Éthiopie par exemple, les membres des groupes d'entraide ont associé le leadership par rotation à une formation. Cette stratégie a été fructueuse pour le développement des compétences de leadership des femmes. Elle a en effet permis à un ensemble de femmes de développer leur confiance en elles et leurs compétences en leadership afin d'être plus efficaces dans leur rôle de responsables de la coopérative. Toutefois, l'alphabétisation demeure une barrière pour certaines de ces femmes et constitue souvent une lacune des stratégies des acteurs du développement.

7.6 GARANTIR DES BÉNÉFICES ÉQUITABLES ISSUS DE LA PARTICIPATION À DES GROUPES D'ACTION COLLECTIVE

La qualité du leadership et de la gouvernance, le contexte politique et les relations hommes-femmes dans la région influencent la capacité des femmes à obtenir des bénéfices par le biais des groupes d'action collective de femmes. L'encadré 10 fournit un exemple de la manière dont il a été garanti que les bénéfices arrivent aux femmes dans un groupe mixte, en associant l'enregistrement individuel et la réalisation des commandes et des paiements directement auprès des individus.

L'exemple de l'encadré 6 présente la manière dont les mécanismes de partage des bénéfices au sein d'un groupe interagissent de manière positive avec la dynamique de genre dans le foyer. Toutefois, cette interaction peut également être négative, comme le montre l'exemple précédent d'ULT Malindi dans l'encadré 6. Ici, la différence est liée au leadership, en particulier la responsabilité du groupe envers son effectif.

Sans un nombre important de femmes dans un groupe, il peut s'avérer difficile pour les femmes membres d'être influentes en matière de leadership et d'obtenir une répartition équitable des bénéfices. Toutefois, si le nombre de femmes augmente, des tensions peuvent aussi parfois voir le jour, comme le montre l'exemple d'Upendo. Ce groupe, qui au départ était un groupe mixte, mais composé majoritairement de femmes, est finalement devenu un groupe « uniquement composé de femmes » à cause du mécontentement des hommes vis-à-vis de la « domination des femmes ». Les membres du groupe restantes avaient néanmoins conscience de l'impact négatif du départ des hommes, qui ramenaient des ressources de production et transmettaient des connaissances, un facteur important de l'implication dans le marché. Ils mettaient également à disposition leurs réseaux et permettaient aux femmes de jouer certains rôles clés de liaison. À l'inverse, dans la coopérative de Gare, un seul homme continue de remplir certains de ces rôles.

Encadré 10 : L'action collective de femmes renforce les droits fonciers et les revenus des femmes à Lushoto

Les dialogues avec les membres d'ULT Lushoto ont révélé que certains maris acceptaient d'accorder à leur épouse l'accès à une parcelle de légumes qui leur appartenait, afin qu'elles puissent devenir membres et débuter la production et la vente par le biais d'ULT. Nous ne savons pas clairement si cela résulte d'une intervention extérieure. Toutefois, cela montre que l'action collective de femmes peut modifier les modèles fonciers hommes-femmes si des mécanismes adéquats sont développés pour faciliter l'accès des femmes aux terres. Les hommes et les femmes membres qui ont accès aux terres s'enregistrent individuellement et reçoivent une part des commandes de légumes qu'ULT reçoit chaque semaine de ses acheteurs. L'enregistrement individuel associé à la règlementation selon laquelle chaque membre (homme ou femme) doit disposer de sa propre parcelle destinée à la culture de légumes est un mécanisme qui, pendant un certain temps, a bien fonctionné pour les femmes. Grâce à ULT, les femmes ont pu contrôler les revenus de la vente de légumes (car les paiements leur étaient directement réglés) et réaliser des profits : « *... Certaines d'entre nous ont pu acheter une maison, régler les frais de scolarité pour leurs enfants, acheter des pompes à eau pour l'irrigation, un vélo et des vaches. J'ai également pu acheter une ferme d'environ un demi-hectare.* » (Tatu Rashidi, 40 ans. Discussion avec les femmes membres du groupe, circonscription de Lukozi, 27 mars 2012).

7.7 CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE POUR LA RÉUSSITE DES INTERVENTIONS VISANT À SOUTENIR L'ACTION COLLECTIVE DE FEMMES

Les politiques et les institutions qui régissent les associations et les collectifs sont très différents dans les trois pays étudiés. Bien que les lois sur les coopératives aient connu des changements et des améliorations (voir la section 2), les dispositions de la loi sur les coopératives du Mali sont celles qui intègrent le plus l'égalité en termes d'adhésion et de bénéfices (entre les hommes et les femmes). Toutefois, la loi sur les coopératives s'est accompagnée d'efforts considérables du gouvernement et des acteurs du développement pour « formaliser » les groupes d'action collective de femmes, afin qu'ils deviennent des coopératives reconnues, ce qui peut exclure certaines femmes. D'autre part, en Éthiopie, des objectifs précis ont été fixés pour augmenter l'adhésion des femmes dans les coopératives. Le fait que les organisations gouvernementales promeuvent les groupes d'entraide et reconnaissent leur légitimité en tant qu'organisation pour les femmes issues de milieux ruraux, a donné l'opportunité aux femmes de s'impliquer davantage dans l'action collective, avec un lien potentiel vers les marchés.

Dans la pratique, la création en Éthiopie et en Tanzanie d'un environnement favorable pour l'action collective orientée vers les marchés comporte des difficultés plus importantes liées au genre. Par exemple, dans la région d'Amhara, la limite d'une coopérative de miel par woreda, associée à des contrôles apparemment rigoureux du commerce privé, peut restreindre le développement global du secteur et le nombre de femmes pouvant bénéficier de l'action collective. Elle peut également restreindre la possibilité de création de coopératives dirigées par des femmes. Ceci dit, le gouvernement s'est engagé à développer le secteur, et des signes de plus en plus marquants montrent que les autorités régionales et de niveau inférieur reconnaissent certains de ces problèmes, ce qui pourrait mener à un assouplissement de la règlementation. En Tanzanie, la participation à l'action collective de femmes n'a parfois pas réussi à fournir des résultats véritablement équitables pour les femmes et à respecter entièrement la promesse d'une commercialisation collective de légumes. Plusieurs facteurs en sont responsables : la variété éparse des organisations, avec des coopératives qui ne fonctionnent que grâce à l'épargne et le crédit, la moindre importance de la règlementation dans son ensemble, associée à l'absence d'un cadre politique ou institutionnel clairement positif pour la création d'interventions sensibles à l'égalité hommes-femmes.

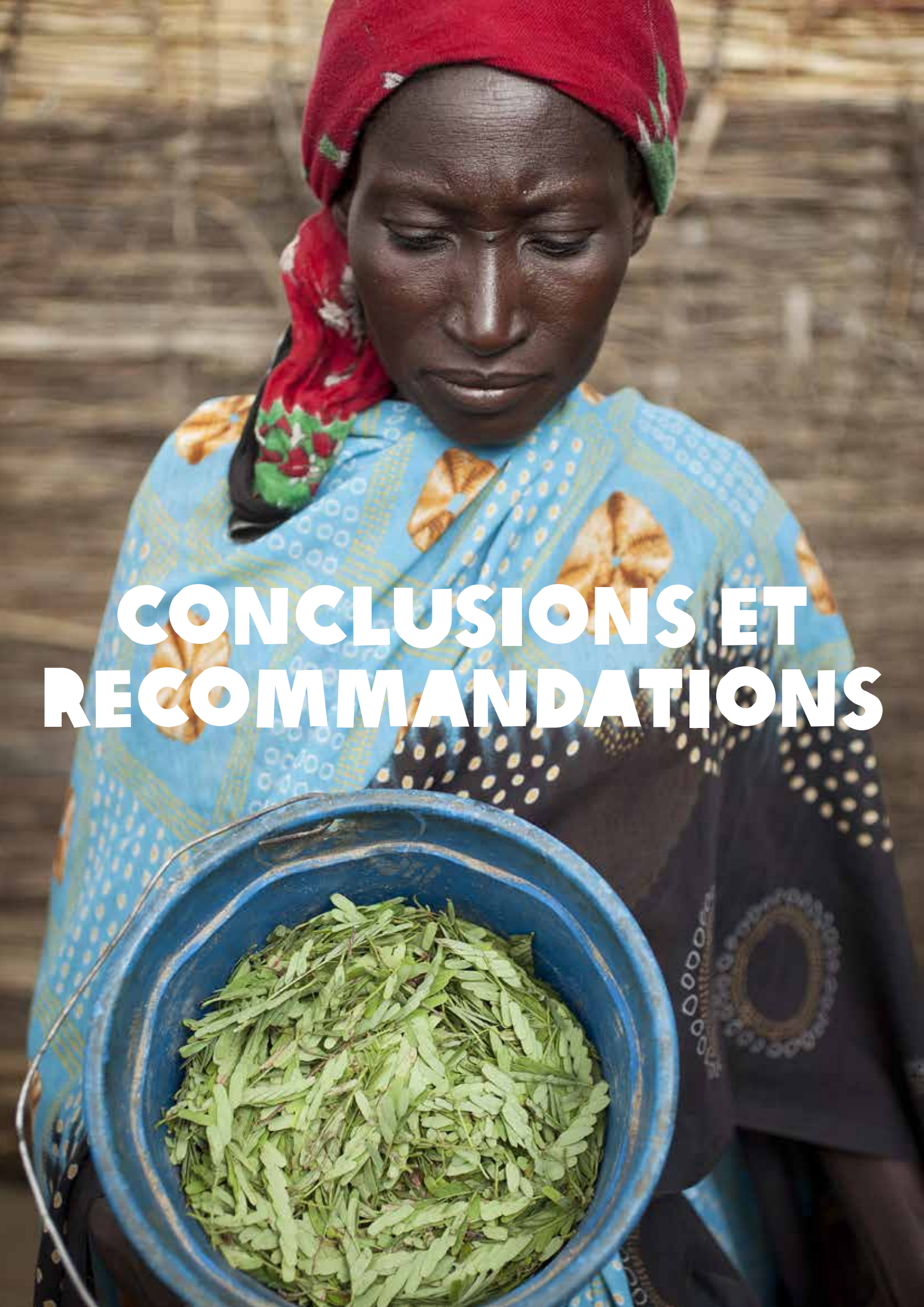

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

8. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Cette recherche a montré que les femmes qui participent à des groupes d'action collective dans un ensemble de marchés de sous-secteurs différents tirent parti de bénéfices économiques variables mais toujours significatifs. De plus, elles exercent un contrôle plus important sur les décisions prises dans certains domaines clés. Le rôle du sous-secteur agricole choisi semble être important pour déterminer l'étendue des bénéfices pouvant être obtenus dans un contexte donné. Il démontre l'importance d'une analyse et d'une sélection rigoureuse du marché pour élaborer les interventions. La recherche ne révèle pas de corrélation claire ou systématique entre les bénéfices économiques de l'action collective de femmes dans les marchés et l'autonomisation globale des femmes. Cette dernière présente de multiples facettes et dépend d'un ensemble plus vaste de facteurs sociaux et politiques.

L'Éthiopie est le pays où les bénéfices de l'action collective semblent les plus importants et les plus complets. Les nouvelles technologies y ont représenté un élément essentiel dans l'application d'une stratégie d'intervention complète pour modifier la position économique des femmes dans le secteur du miel, considéré auparavant comme une activité masculine. Les femmes plus jeunes mariées et non mariées ont obtenu des bénéfices économiques considérables. De plus, la perception de leur rôle au sein du foyer et des groupes a changé. Les femmes commencent à devenir dirigeantes de groupes formels. Toutefois, des difficultés demeurent concernant l'étendue et la reproduction de la stratégie adoptée.

Au Mali, alors que la valeur absolue des bénéfices économiques semble moins significative, les changements qui commencent à s'opérer en matière d'autonomisation semblent plus flagrants. Des exemples probants du leadership des femmes encouragent cette autonomisation. L'action collective dirigée par les femmes dans le secteur du karité, traditionnellement dominé par les femmes, a permis à celui-ci de devenir une activité économique très visible et estimée par la communauté au sens large. Par conséquent, les femmes renforcent leur position dans les affaires communautaires et ont, dans une mesure limitée, un plus grand pouvoir de décision en matière de droit sur les actifs.

En Tanzanie, les gains monétaires sont de loin les plus importants en termes absolus. Ceci s'explique par la nature du sous-secteur des légumes et le plus haut niveau de développement de la région étudiée. Toutefois, les bénéfices en termes d'autonomisation semblent plus limités. En effet, certains groupes ont souffert d'un leadership et d'une gouvernance médiocres et, dans certains cas, ont connu des conflits internes.

De plus, la pertinence des principales conclusions de cette recherche s'étend au-delà des pays étudiés. Elles suggèrent que le soutien efficace apporté à l'action collective de femmes sur les marchés agricoles dispose d'un potentiel considérable inexploité pour fournir des revenus plus élevés aux femmes en encourageant les productrices, réduire l'écart entre les genres en termes d'accès aux ressources, et contribuer ainsi à augmenter la productivité agricole et la croissance en Afrique subsaharienne.[104]

Bien que tous les groupes étudiés soient confrontés à des difficultés considérables, les facteurs suivants semblaient permettre aux femmes membres d'obtenir des bénéfices plus importants et durables :

- une plus petite taille de groupe ;
- des liens avec des associations d'épargne et de crédit ou d'autres associations informelles ;
- des dirigeants (hommes ou femmes) responsables et attentifs aux intérêts des femmes membres ;
- un soutien des hommes pour l'implication des femmes dans le secteur (par exemple en leur octroyant des terres), peut-être en raison de leur propre engagement dans des activités non agricoles ;
- des débouchés commerciaux divers, notamment des relations établies avec des marchés urbains plus rémunérateurs.

Comme la plupart des groupes formels sont créés avec des interventions associées, une analyse approfondie est nécessaire pour isoler les impacts spécifiques des différentes combinaisons d'interventions du « seul » effet de la création de groupes d'action collective.

8.1 L'IMPORTANCE DU CONTEXTE

La recherche confirme qu'il est essentiel de comprendre le contexte qui permet à l'action collective de femmes d'être efficace et d'analyser dans une perspective de genre les quatre facteurs clés suivants :

1. le cadre politique et juridique général de l'action collective formelle et les politiques plus larges relatives aux droits fonciers et liés aux ressources ;

2. les traditions locales et les modèles de genre du capital social et de l'action collective informelle ;

3. les relations du foyer, y compris les différences hommes-femmes relatives au travail et au droit foncier ;

4. le degré et la nature de la participation actuelle des femmes dans le sous-secteur et le potentiel et les interactions du marché de ce sous-secteur.

Il est également nécessaire de comprendre en détail le contexte du sous-secteur et la manière dont il s'inscrit dans des stratégies plus vastes de subsistance du foyer. Compte tenu de la faiblesse prépondérante du droit foncier des femmes, les femmes sont plus enclines à participer à des coopératives dans des chaînes de valeur qui ne sont pas basées sur les terres. De même, lorsque les moyens de subsistance du foyer découlent principalement d'une activité agricole basée sur la culture et reposant fortement sur le travail familial et non rémunéré des femmes, celles-ci auront moins le temps d'intégrer une coopérative.

8.1.1 Le karité au Mali

Le Mali est un exemple positif d'environnement politique favorable à l'implication des femmes dans l'action collective de femmes. La législation sur les coopératives au Mali établit le principe d'accès équitable à l'équipement, aux services et à la formation, ainsi qu'à une attribution équitable des ressources et des bénéfices générés par les coopératives. Bien qu'à certains égards, les femmes maliennes issues des milieux ruraux sont moins autonomes que leurs homologues tanzaniennes et éthiopiennes en matière de droits sur les actifs, elles ne disposent pas d'un contrôle autonome sur certaines ressources et sur les revenus. Depuis longtemps, elles s'organisent de manière à « faire des choses ensemble ».

Dans le sous-secteur malien du karité, les interventions de l'action collective de femmes sont nouvelles. En effet, elles ont nécessité

l'amélioration d'une activité économique déjà dominée par les femmes pour soutenir des bénéfices accrus, afin d'améliorer le rôle économique des femmes dans la communauté. Dans les groupes d'action collective de femmes les plus développés, nous avons utilisé cette opportunité pour soutenir une stratégie visant à accroître le leadership des femmes et l'éventuelle évolution des relations hommes-femmes dans leurs communautés.

8.1.2 Les légumes en Tanzanie

Les collectifs agricoles tanzaniens manquent d'une politique claire en matière d'égalité hommes-femmes, et les femmes luttent pour être reconnues comme des productrices à part entière. La légitimité des femmes à contrôler les bénéfices de leur travail est très contestée, y compris dans l'action collective autour des marchés. Dans ce contexte, la promotion des groupes mixtes d'action collective de femmes a eu tendance à provoquer des conflits et l'effondrement de certains groupes, les femmes cherchant des mécanismes de coopération plus informels. Depuis très longtemps, la commune de Lushoto mène des interventions de développement, notamment dans le sous-secteur des légumes, ce qui explique peut-être le haut niveau des bénéfices monétaires. Ceci pourrait également expliquer la présence d'intérêts qui semblent personnels et le risque que les bénéfices des groupes d'action collective soient capturés par des membres fortunés ou influents de la communauté. En outre, il n'existe pas de mécanismes de coordination mis en place entre les acteurs du développement; et les formes d'organisation d'action collective sont également très diverses, ce qui traduit la variété des acteurs du développement et leurs interventions.

8.1.3 Le miel en Éthiopie

En Éthiopie, bien que les relations hommes-femmes soient connues pour être très contraignantes et que la visibilité des femmes en tant que productrices agricoles soit limitée, le gouvernement et les ONG se sont explicitement engagés à promouvoir le rôle des femmes dans l'action collective. Outre sa stratégie de transformation et de croissance agricole, le gouvernement a fixé un objectif de 30 % pour la participation des femmes à des coopératives agricoles d'ici 2015. La loi sur les coopératives comprend des dispositions pour la mise en place de quotas pour les femmes qui occupent des postes de direction, bien que les progrès à cet égard soient limités.[105] Dans le sous-secteur du miel d'Amhara, les ONG ont adopté une stratégie générale d'encouragement des femmes des milieux ruraux qui vivent dans des foyers agricoles, à pénétrer un secteur auparavant dominé par les hommes.

8.2 CONCLUSIONS PRINCIPALES SUR L'ACTION COLLECTIVE DES FEMMES DANS LES PAYS ÉTUDIÉS

8.2.1 Facteurs influençant la participation des femmes

Bien qu'il existe des différences sociodémographiques entre les femmes qui rejoignent des groupes d'action collective, elles ne sont ni systématiques ni très significatives. L'âge des femmes membres varie entre 35 et 40 ans, ce qui correspond à une phase de la vie où elles ont moins de responsabilités au niveau du foyer. Elles ont donc plus de temps à consacrer à des activités liées au marché et disposent d'un meilleur accès aux actifs de production. Au Mali et en Tanzanie, le mariage n'est pas un facteur significatif, mais en Éthiopie, les femmes non mariées s'avèrent beaucoup plus enclines à faire partie de groupes d'action collective de femmes que les femmes mariées. L'appartenance religieuse et les origines ethniques jouent également un rôle, qui est peut-être lié aux réseaux sociaux et à la confiance entre les membres d'une même communauté, bien qu'il n'y ait pas de tendance marquée. Pour comprendre cet aspect, une analyse plus approfondie est nécessaire.

Par ailleurs, les variables socioéconomiques ont une grande influence sur la participation des femmes à des groupes d'action collective de femmes. Au sein des trois pays, les femmes issues de foyers plus fortunés sont plus enclines à participer à des groupes en raison des incitations et des perspectives plus importantes. En outre, la propriété foncière du foyer influence de différentes manières la participation à un groupe en fonction des exigences spécifiques du secteur. En Tanzanie et en Éthiopie, les normes de genre relatives à l'implication des femmes dans les cultures familiales jouent un rôle considérable. Elles restreignent également la disponibilité des femmes pour participer à des groupes. Ceci n'est toutefois pas le cas au Mali, où les terres familiales permettent d'accéder aux noix de karité et de les cueillir. De plus, en Éthiopie et au Mali, la pratique d'un travail saisonnier ou occasionnel en dehors du foyer est liée de manière positive à la participation à une action collective de femmes formelle.

La recherche qualitative suggère que les femmes ayant fait l'expérience des groupes informels sont plus enclines à rejoindre des groupes formels. En Tanzanie, la recherche quantitative confirme cette conclusion. Toutefois, au Mali, la recherche quantitative a révélé que la participation actuelle des femmes ou des membres de la famille à d'autres groupes d'action collective est négativement corrélée à leur participation à l'action collective de femmes. Ceci est peut-être dû au fait que la participation à d'autres groupes d'action collective sous-entend une implication dans la production de coton, un travail qui nécessite beaucoup de travail de la part des femmes.

Dans les trois pays, la recherche qualitative a déterminé que le mari joue un rôle essentiel dans la participation des femmes à l'action collective de femmes, que ce soit de manière positive ou négative. Le soutien actif des maris était nécessaire pour que la participation des femmes soit durable, en particulier pour les femmes dirigeantes. Dans certains cas, les critères d'adhésion excluaient certaines femmes. Par exemple, les coopératives maliennes exigent que leurs membres soient mariés. Les frais d'adhésion excluent également les femmes extrêmement pauvres. Certaines interventions avaient pour objectif de sensibiliser les hommes aux bénéfices de la participation des femmes pour qu'ils l'acceptent mieux.

De plus, les conclusions de la recherche sous-entendent que les changements importants dans la répartition hommes-femmes des groupes existants ont peu de chance de se produire sans l'aide d'interventions ciblées. Nous avons observé peu de changements dans la répartition hommes-femmes des groupes, sauf en Éthiopie, où la part de la participation des femmes a connu une hausse sans précédent. Elle est passée de moins de 5 % à 45-49 % dans les deux coopératives formelles de miel. Un ensemble de changements dans les règles d'adhésion ont permis ce virage radical. Les règles permettent désormais aux foyers de cumuler deux adhésions, au gouvernement de fixer des quotas et des objectifs. Elles permettent également de sensibiliser les hommes et de développer un cadre de dirigeants et de membres via les groupes d'entraide uniquement composés de femmes. Les groupes dominés par les femmes (elles représentent en moyenne 96 % de l'effectif) que nous avons étudiés au Mali semblaient très stables en termes de taille et de

composition. En Tanzanie, nous avons observé une légère hausse de la part de participation des femmes dans les groupes au fil du temps (elle a atteint 57 %). Ceci est principalement dû au départ des hommes.

8.2.2 Le rôle de l'action collective pour permettre aux femmes de surmonter les barrières à l'implication dans le marché

La participation à des groupes permet aux femmes d'accéder à un ensemble plus important de marchés, de financements et de sources d'informations relatives aux marchés. Le pourcentage plus important de femmes membres (par rapport aux non-membres) qui s'appuient sur les institutions de groupe pour évaluer leurs produits (Éthiopie), pour obtenir des informations (Mali) ou pour accéder à des marchés distants (Tanzanie) et au crédit (tous les pays) sous-entend qu'à des degrés variables, tous les groupes d'action collective de femmes de l'étude ont été confrontés à des obstacles moindres à la commercialisation. Toutefois, les différences d'accès au marché pour les membres et non-membres de groupes ne sont pas importantes, sauf en Éthiopie, où le commerce indépendant exercé par les femmes est limité par les normes sociales et les règlementations gouvernementales. Dans ce contexte, la capacité des femmes à négocier des meilleures conditions de vente est limitée. Elles peuvent également être victimes d'escroquerie. En Éthiopie, la vente directe auprès des coopératives est particulièrement avantageuse pour les productrices de miel d'un point de vue financier.

Les groupes d'action collective sur les marchés agricoles, en particulier quand leur capacité de production, leurs liens commerciaux ou leur base financière sont encore en développement, sont souvent mal placés pour commercialiser tous les produits des membres. Si les groupes paient leurs membres de manière sporadique ou en retard, cela dissuade les ventes collectives. Les membres de groupe choisiront de commercialiser certains produits à titre individuel si cela leur offre plus de choix et une plus grande souplesse d'organisation. Ils le feront également s'ils ont besoin de régler des dépenses quotidiennes du foyer.

Par exemple, au Mali, des problèmes sont apparus pour garantir la demande de beurre « amélioré » de karité à l'échelle locale. De ce fait, la plus grande partie de l'activité commerciale locale est restée concentrée sur le beurre traditionnel. En Tanzanie, les femmes ne peuvent pas bénéficier autant que les hommes des contrats de groupe pour fournir les supermarchés. Elles vendent donc davantage de produits à l'échelle locale. Néanmoins, la recherche a révélé que les revenus des femmes membres sont tout de même plus élevés que ceux des non-membres, même lorsqu'elles ne pratiquent pas des échanges sur des marchés à plus forte valeur.

Alors que les groupes règlent dans une mesure limitée le problème d'accès variable des femmes aux marchés, les conclusions de cette recherche au sujet des contraintes spécifiques au genre relatives à l'implication sur les marchés confirment les conclusions de la recherche exploratoire précédente. Cette dernière montrait que les groupes ne s'attaquaient pas directement aux problèmes en termes

de mobilité, de manque de temps et de comportement sociaux. Des signes nous indiquent que la mise en commun de la main-d'œuvre dans les groupes (comme pour la transformation du karité) comporte des avantages pour les femmes des foyers où il y a moins de main-d'œuvre disponible.

8.2.3 Bénéfices économiques de l'action collective de femmes

Cette recherche est l'une des rares tentatives pour mesurer et comparer systématiquement les bénéfices économiques de la participation à un groupe pour les femmes en particulier, à l'aide d'un groupe de contrôle rigoureux.[106] Dans les districts étudiés en Éthiopie, au Mali et en Tanzanie, les analyses qualitatives et quantitatives ont identifié des bénéfices économiques significatifs[107] découlant de la participation des femmes à l'action collective dans les sous-secteurs du miel, du beurre de karité et des légumes. Les bénéfices nets annuels des femmes membres d'un groupe étaient de 12 $ au Mali, de 35 $ en Éthiopie et de 340 $ en Tanzanie. En Tanzanie, l'augmentation de la productivité a permis l'obtention de tels bénéfices. Ailleurs, elle a été permise par des revenus de ventes plus élevés. L'Éthiopie était le seul pays où il existait un net avantage en termes de prix (une prime de 20 %) pour les membres de groupes de femmes, qui pour la plupart ont vendu du miel pour la première fois via la coopérative apicole du district.

Les femmes membres d'un groupe d'action collective n'obtiennent pas toutes les mêmes bénéfices. Par exemple, dans les trois pays, les bénéfices semblent plus importants pour les femmes vivant dans des foyers disposant de plus de main-d'œuvre. En Tanzanie, l'accès des foyers à de plus grandes quantités de terres et de bétail augmente les bénéfices dont profitent les femmes. En Éthiopie, les bénéfices des femmes plus jeunes et non mariées semblent plus importants en matière de parts de marché et donc de revenus globaux.

8.2.4 Bénéfices de l'action collective de femmes en termes d'autonomisation

La recherche a révélé que l'implication dans l'action collective a des effets positifs, mais limités sur l'« autonomisation économique » des femmes. Le seul domaine d'autonomisation qui est toujours significatif est la plus grande liberté de décision en matière de crédit. Elle est associée à l'adhésion (combinée) à différents groupes d'action collective, pas seulement les groupes spécifiques étudiés.

Dans certains cas, les femmes ont un plus grand contrôle sur les revenus découlant de leurs propres ventes agricoles, surtout quand elles sont également impliquées dans des groupes d'épargne et de crédit. Nous ne savons pas clairement si la participation à l'action collective de femmes augmente leur implication dans les décisions au sujet des revenus plus larges du foyer. Certains signes confirment ce point en Éthiopie, et un certain nombre de femmes interrogées dans tous les pays se sentent plus impliquées dans les décisions communes. Aucun signe ne montre que la participation à des groupes d'action collective de femmes renforce la propriété et le contrôle des décisions au sujet du transfert des actifs principaux du foyer. Le Mali est la seule exception notable, où les droits semblent effectivement renforcés lorsque les femmes participent à des groupes formels d'action collective de femmes et à des associations d'épargne et de crédit tournants.

Ces résultats doivent être interprétés avec prudence. Il existe un certain nombre de problèmes conceptuels et techniques liés à la mesure de l'autonomisation qui font l'objet d'un débat permanent. Les conclusions qualitatives permettent une interprétation plus large de cette question, bien qu'il n'y ait pas de groupe de contrôle, et ont particulièrement accentué les changements dans les comportements de la communauté au sens large.

Alors que cette étude s'intéresse principalement à l'action collective de femmes formelle liée à des marchés spécifiques, les bénéfices en termes d'autonomisation dépendent d'un ensemble plus large de groupes formels et informels (notamment les associations d'épargne et de crédit tournant, les associations agricoles et les groupes d'entraide) dont les femmes et d'autres membres du foyer sont membres. Il existe des synergies et des effets de substitution potentiels entre les différents types de groupes d'action collective en termes d'autonomisation. Enfin, il est probable que la relation entre l'autonomisation et la participation à un groupe soit à double sens. Lorsque nous apparions les échantillons de l'étude pour déterminer leur autonomisation ,[108] il s'avère qu'en Tanzanie et peut-être au Mali, la mesure dans laquelle les femmes prennent des décisions dans différents domaines peut influencer leur décision à rejoindre des groupes ou non.

Alors que l'augmentation de la participation des femmes à des groupes de commercialisation formels fournit des moyens d'influencer certains aspects des rôles hommes-femmes et des normes limitant l'autonomie des femmes en matière de prise de décision, les conclusions préliminaires montrent que dans les groupes axés sur les bénéfices économiques, les changements sont plus susceptibles d'être partiels et graduels que profonds. Cette conclusion est corroborée par d'autres recherches et par les résultats de récentes évaluations quantitatives de l'efficacité d'interventions d'Oxfam en matière de moyens de subsistance sur l'autonomisation des femmes. Ces évaluations ont révélé l'existence de certains impacts sur la prise de décision au niveau communautaire. En revanche, elles ont observé peu d'influence sur la prise de décision au niveau du foyer et sur les relations hommes-femmes, qui sont considérées comme plus profondément ancrées.[109] Lorsque les coopératives possèdent des objectifs spécifiques pour s'attaquer aux normes sociales, ou lorsque les interventions sont accompagnées de mesures plus vastes pour régler les problèmes des normes sociétales existantes, des impacts plus importants en termes d'autonomisation sont escomptés.

8.2.5 Facteurs et stratégies des interventions pour soutenir efficacement l'action collective de femmes

Les chercheurs ont sélectionné les 14 études de cas comme exceptions « positives » de groupes d'action collective de femmes relativement fructueux. Ils ont également étudié les contributions apportées par les interventions liées. Aucun des groupes ne peut être identifié comme « modèle » puisque l'efficacité varie selon le sous-secteur et le contexte (voir la section 8.1). Le type de marché, la structure familiale et les relations au sein du foyer, tout comme le degré de propriété et de gestion conjointes des actifs, ont une incidence sur l'efficacité des stratégies potentielles d'intervention. Comme nous l'avons observé précédemment lors de la recherche initiale, différents types de groupe ont des objectifs et des bénéfices différents.

Néanmoins, certaines stratégies d'interventions fructueuses peuvent être corrélées à des bénéfices spécifiques :

1. ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DES FEMMES DANS L'ACTION COLLECTIVE ORIENTÉE VERS LES MARCHÉS

Conscients des biais de l'adhésion à un groupe, les acteurs du développement fixent de plus en plus des objectifs visant à augmenter la participation des femmes à des groupes mixtes et formels existants. Toutefois, ces aspirations ne s'accompagnent pas souvent de mesures pour surmonter les obstacles à l'engagement des femmes sur les marchés et les groupes. De même, ces acteurs omettent souvent de prendre en compte les dynamiques de genre auxquelles sont confrontées les femmes une fois qu'elles ont intégré un groupe.

Ceci dit, il s'avère que trois stratégies ont un impact en Éthiopie, où la participation des femmes à des groupes formels a considérablement augmenté :

- encourager les hommes et les dirigeants à créer un environnement favorable à l'augmentation de la participation des femmes aux groupes ;
- s'intéresser aux règles d'adhésion qui, directement ou, plus souvent, indirectement, discriminent les femmes ou certaines catégories de femmes ;
- créer des groupes informels liés aux groupes formels ou lier des groupes existants pour augmenter la participation des femmes tout en soutenant le développement de leurs capacités.

La prise en compte des rôles des hommes et la manière dont les relations hommes-femmes peuvent être renégociées à l'échelle du foyer, du groupe ou de la communauté, apparaît comme une stratégie importante pour augmenter la participation des femmes aux groupes formels en Éthiopie. Au Mali, cette prise en compte est un facteur de réussite qui contribue à des résultats positifs. À l'inverse, en Tanzanie, plusieurs exemples de relations homme-femme conflictuelles démontrent le manque évident d'attention portée à ces questions, que ce soit à l'échelle du groupe ou du foyer. Il est essentiel de tenir compte du rôle des hommes étant donné :

- le besoin apparent pour les femmes de recevoir la « permission des hommes » pour participer à de nouvelles activités ;
- le besoin pour les femmes de pouvoir renégocier leurs responsabilités au sein du foyer ;
- le besoin pour les femmes d'obtenir l'accès aux ressources pouvant être nécessaires pour s'impliquer efficacement dans le marché, dans un contexte où les femmes disposent de peu d'actifs.

Lorsque l'organisation des femmes et/ou leur implication dans des activités économiques particulières sont nouvelles et/ou liées à des perspectives commerciales importantes, il est essentiel d'obtenir le soutien des hommes. Ceci suggère la nécessité d'un investissement initial pour sensibiliser les hommes au sujet des bénéfices potentiels de l'action collective de femmes. Cette opération de sensibilisation doit être menée auprès des foyers des femmes membres potentielles, des hommes actuellement membres de coopératives, et des dirigeants en particulier. Les hommes dirigeants/membres qui soutiennent cette action peuvent exercer le rôle positif de modèle pour les autres, tout comme les productrices prospères.

Les interventions doivent être conçues en tenant compte des règlements et des règles d'adhésion des coopératives, car elles peuvent influencer les perspectives de participation des femmes.

Nous avons identifié peu d'interventions qui s'attaquaient à ce problème, mis à part en Éthiopie où il existe un plaidoyer en faveur de la « double adhésion » des hommes et des femmes vivant dans le même foyer. Au Mali et en Éthiopie, bien que l'égalité de participation et de bénéfices dans les coopératives soit officiellement inscrite dans la loi nationale sur les coopératives fondée sur les principes de l'Organisation internationale du travail, l'efficacité de la législation nationale est souvent affaiblie par la législation, les statuts, les règles et les pratiques à l'échelle locale ou régionale. Les groupes d'épargne et de crédit sont des formes prépondérantes d'action collective de femmes au sein des trois pays. Ils fournissent un point d'entrée potentiel pour une implication plus systématique sur les marchés agricoles. Les groupes d'épargne et de crédit informels permettent aux femmes de faire l'expérience d'autres formes d'action collective et de s'y familiariser, notamment parce qu'ils fournissent l'accès à un capital limité pour s'impliquer dans des activités basées sur les marchés ou pour régler les frais d'adhésion des groupes formels. L'épargne joue également un rôle important pour améliorer la confiance des femmes vis-à-vis de la gestion de leurs finances.

Même si des exceptions positives existent, il n'existe pas de transition aisée ou automatique pour passer des groupes d'épargne et de crédit aux groupes de commercialisation agricoles dirigés par des femmes, en particulier lorsque les hommes sont également actifs dans la chaîne de valeur en question. Bien que la confiance développée dans les groupes d'épargne et de crédit soit nécessaire au succès des groupes de commercialisation, des connaissances et capacités supplémentaires sont nécessaires, et le niveau d'investissement et de risque est beaucoup plus élevé. De plus, alors que les groupes d'épargne fournissent une activité commune pour les femmes membres, leurs moyens de subsistance peuvent différer. Ainsi, si les groupes tentent de procéder à une telle transition, il peut en résulter une plus grande pauvreté des femmes qui quittent ces groupes. Les groupes de commercialisation ont des besoins différents, comme l'analyse des dynamiques de marché, des technologies améliorées et une formation pour générer de la valeur ajoutée et, enfin, l'acquisition ou l'accumulation d'actifs individuels ou de groupes.

2. SURMONTER LES BARRIÈRES DU MARCHÉ ET RENFORCER L'IMPLICATION SUR LES MARCHÉS

La recherche suggère que l'action collective des petits producteurs qui se concentre sur les marchés domestiques à forte valeur et sur l'amélioration de la qualité ou de la diversité des produits, constitue un point d'entrée prometteur pour leur implication dans les marchés. Elle pourrait permettre de répondre à la demande urbaine croissante en produits alimentaires diversifiés et de meilleure qualité. Les activités et les secteurs qui ne nécessitent pas un contrôle direct des actifs fonciers posent moins de problèmes aux femmes participantes, en particulier les femmes plus jeunes et non mariées. C'est le cas par exemple des produits laitiers, du karité ou des produits arboricoles ou de la prestation de services, de la transformation ou de la commercialisation.

Plusieurs formes d'interventions extérieures dans les sous-secteurs sélectionnées présentent un dénominateur commun : l'accent mis sur la qualité. En effet, la majeure partie des groupes d'action collective de femmes sont encouragés à produire des produits « commercialisables », comme du beurre de karité amélioré, du miel de haute qualité ou des légumes à forte valeur ajoutée. Les stratégies diffèrent concernant l'étendue de l'aide fournie aux groupes pour qu'ils accèdent aux marchés. Seul le secteur du karité au Mali comportait des acteurs du développement ayant mis l'accent sur des interventions qui encourageaient directement l'implication des femmes dans les transactions commerciales. Des preuves sous-entendent que le fait de permettre aux femmes membres de se rendre à des salons, de négocier directement avec les acheteurs et d'impliquer les membres dans des discussions portant sur les perspectives commerciales, développe leurs capacités commerciales à long terme. Ces actions constituent également un complément important à la formation ou au développement des capacités, mis en œuvre par le personnel technique.

Alors que nous avons observé certains exemples de coopération informelle entre les femmes pour organiser le transport jusqu'aux marchés, nous n'avons trouvé aucun groupe s'attaquant directement aux problèmes de temps et de mobilité des femmes. Toutefois, des interventions de plus grande envergure, comme la fourniture de chariots-citernes et de broyeurs en Éthiopie, s'attaquent à ces problèmes dans une certaine mesure.

3. FOURNIR DES BÉNÉFICES ÉCONOMIQUES ET EN TERMES D'AUTONOMISATION

Au-delà de la participation, la recherche s'est penchée sur les stratégies d'intervention qui ont permis d'obtenir des bénéfices économiques et d'autonomisation plus importants grâce à l'adhésion à un groupe. Elle a également examiné si ces stratégies étaient équitables.

La recherche a révélé qu'il est important que les femmes soient membres à part entière des groupes. De même, le fait d'être signataire (à titre individuel ou conjointement) d'un contrat et le bénéficiaire direct du paiement pour un produit livré est un facteur d'autonomisation significatif.

L'accès à un organisme d'épargne et de prêt est important pour les femmes membres afin qu'elles puissent contrôler le produit des ventes séparément. En général, l'adhésion à des groupes informels semble améliorer les bénéfices de l'adhésion à un groupe formel pour les femmes.

Un leadership attentif aux questions de genre et une gouvernance de groupe transparente apparaissent comme un facteur clé des bénéfices de groupe fructueux, tant dans les groupes uniquement composés de femmes que dans les groupes mixtes. Ceci sous-entend qu'il serait nécessaire d'intégrer explicitement ce point dans le cadre de l'analyse. Une conclusion révèle qu'alors que les hommes peuvent diriger avec succès les groupes dominés par les femmes, des tensions apparaissent souvent dans les groupes dirigés par des hommes, mais principalement composés de femmes. Le leadership peut soit améliorer soit porter atteinte à la participation des femmes dans l'action collective et aux bénéfices qu'elles en retirent. La vision commerciale et politique des dirigeants est essentielle, tout comme leur engagement à adopter des procédures transparentes au sein du groupe et de la communauté.

Alors que les individus de haut statut social peuvent être facilement cooptés ou acceptés comme membres, le leadership dépend autant des qualités personnelles que du statut social. Les dirigeants doivent avoir un projet de développement à l'échelle personnelle, du groupe et de la communauté, être capables de tendre la main, de mobiliser les autres et d'établir des réseaux. Ils doivent aussi pouvoir réfléchir sur le long terme, être disposés à placer les intérêts du groupe avant leurs propres intérêts. Enfin, ils doivent être crédibles et capables d'appliquer les règles convenues.

Les dirigeants efficaces ont généralement une expérience préalable des groupes. L'expérience des femmes dans les groupes informels leur permet souvent de développer les compétences nécessaires au leadership efficace des groupes formels. En Éthiopie, le leadership par rotation des groupes d'entraide a permis à bon nombre de femmes de développer et de « s'essayer » au rôle de dirigeante. En Tanzanie et au Mali, les interventions extérieures ne mettaient pas spécifiquement l'accent sur le leadership. Les femmes de ces pays ont tendance à appartenir à des foyers dont le statut socioéconomique est relativement plus élevé. Toutefois, la recherche menée en Éthiopie a révélé qu'il est possible de soutenir l'émergence de femmes dirigeantes à partir de n'importe quel groupe socioéconomique.

8.3 RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE POLITIQUE ET DE PRATIQUES

8.3.1 Destinées aux décideurs politiques

La recherche suggère qu'un cadre clair de gouvernance pour l'action collective de femmes et un environnement politique favorable sont essentiels pour que les groupes fonctionnent bien, rendent compte à leurs membres et fournissent globalement un espace où les bénéfices équitables entre les hommes et les femmes peuvent être négociés. Par conséquent :

- Des principes explicites d'égalité doivent être intégrés aux interventions pour encourager la participation des femmes aux coopératives et aux autres formes d'association.
- Un espace dédié aux organisations « informelles » uniquement composées de femmes doit être mis à disposition ou être protégé au même titre que les structures plus formelles ; davantage de place doit être accordée aux relations entre groupes formels et informels.
- Bien que la formalisation aide les groupes à établir des relations avec des acheteurs et des organisations extérieures, elle peut être onéreuse. De ce fait, des recherches doivent être menées sur les possibilités de promotion et de soutien aux structures de groupe « alternatives » aux frais d'enregistrement limités ou réduits. Ces recherches doivent également porter sur les opportunités pour ces groupes d'accéder à un crédit ou à des licences commerciales.
- Des objectifs et des stratégies spécifiques pour augmenter la participation des femmes dans l'action collective orientée vers les marchés doivent être fixés. Il serait pertinent de commencer par rassembler les représentants des ministères de l'Agriculture, des Finances (concernant les règlementations des institutions de microfinance) et des Affaires féminines, les Bureaux de développement des coopératives et, enfin, les entreprises et les ONG qui encouragent l'action collective de femmes, afin qu'ils examinent les options politiques (ce qui commence à se produire en Éthiopie).
- Les interventions politiques sont nécessaires pour réduire les écarts entre les actifs des hommes et des femmes, en renforçant par exemple les droits des femmes à accéder aux ressources et aux terres. Les interventions directes sont également nécessaires pour promouvoir l'enregistrement individuel ou conjoint des terres pour

les femmes et élargir les dispositions relatives aux droits fonciers dans le droit de la famille et du mariage.

8.3.2 Destinées aux acteurs

Au moment de créer de nouveaux groupes d'action collective de femmes dans des marchés spécifiques, un certain nombre de dimensions doivent être prises en compte afin que les femmes puissent y participer et en tirer parti. Par conséquent :

- Les acteurs du développement doivent comprendre les groupes informels existants et, dans la mesure du possible, s'appuyer sur eux. Lorsque cela n'est pas possible, ils doivent créer des liens entre ces groupes informels et les structures formelles.
- Lorsqu'il n'existe aucune tradition d'organisation, il peut être nécessaire de créer, au sein des organisations formelles, des espaces informels destinés aux femmes pour qu'elles développent leurs capacités pour participer et diriger efficacement à l'avenir.
- Les acteurs du développement doivent s'assurer que les règles et les critères d'adhésion ne discriminent pas les femmes ou des sous-groupes de femmes en particulier, par exemple les critères relatifs à la propriété foncière, à l'alphabétisation et aux limites d'adhésion par foyer.
- Les acteurs du développement doivent tenir compte de la mobilité des femmes et de la distance qui les sépare des marchés clés, de l'infrastructure et de la densité de population. La participation des femmes est susceptible d'être plus durable dans les groupes plus concentrés d'un point de vue géographique, que dans les groupes dont les membres sont dispersés.[110]
- Les acteurs du développement doivent analyser s'il est pertinent de soutenir les groupes mixtes ou uniquement composés de femmes dans des contextes commerciaux spécifiques. Pour ce faire, ils doivent tenir compte de la mesure dans laquelle les hommes et les femmes sont déjà impliqués, savoir s'ils se sont déjà organisés ensemble ou séparément et, enfin, connaître les préférences des personnes sur le terrain.
- Au moment de concevoir les interventions et les activités de l'action collective de femmes, les acteurs du développement doivent tenir compte des facteurs socioéconomiques et des difficultés auxquelles sont confrontées les femmes vis-à-vis des diverses exigences qui leur demandent beaucoup de temps.
- Pour permettre l'intégration des groupes de femmes moins fortunés ou marginalisés, des stratégies ciblées et explicites sont nécessaires pour garantir que les femmes qui sont déjà fortunées ou plus autonomes n'exercent pas leur domination sur les membres ou les dirigeants. Déterminer de manière souple les actions/frais d'adhésion (en acceptant par exemple le paiement en nature ou les contributions en main-d'œuvre) est un moyen de garantir que les femmes (plus pauvres) ne sont pas exclues.
- Les acteurs extérieurs cherchant à soutenir l'action collective de femmes doivent investir au préalable dans l'implication et la sensibilisation des hommes membres des foyers et des dirigeants des coopératives au sujet des plus grands bénéfices liés à l'éventuelle implication des femmes dans la commercialisation collective.

Pour développer et renforcer les liens commerciaux, les acteurs du développement doivent :

- Comprendre et analyser, du point de vue des productrices, les marchés sélectionnés, notamment les différences de genre dans les produits fabriqués, les canaux et le fonctionnement du marché. Cette analyse doit inclure une compréhension de la position de l'action collective dans la chaîne de valeur, son fonctionnement et sa composition homme-femme.
- Considérer les interventions de l'action collective dans son ensemble non seulement comme un mécanisme fournissant du « matériel » ou de la formation, mais également comme un mécanisme de mise en commun de la main-d'œuvre et de partage des connaissances et des informations, de réduction/gestion des déchets, des coûts et des risques.
- Au moment d'élaborer les interventions, être clair sur la valeur qu'un nouveau groupe ou qu'une nouvelle activité ajoutent et sur la manière dont ils contribueront au développement du marché et à l'implication des femmes.
- Soutenir les groupes d'action collective de femmes dans l'établissement de liens commerciaux variés à l'échelle locale, nationale et éventuellement internationale, pour qu'ils puissent avoir à des services de regroupement de la production et atteindre des marchés plus éloignés. Toutefois, la prudence est de mise, car une dépendance trop importante vis-à-vis de ces structures peut porter préjudice, si les actions sont excessivement centralisées, mal gérées, si leur gouvernance est médiocre ou si leurs règlementations sont trop rigides.
- Encourager au moins certains dirigeants d'action collective de femmes à s'impliquer dans de nouveaux environnements commerciaux et à davantage intégrer leurs membres dans les discussions relatives aux perspectives commerciales. D'autres stratégies méritant d'être examinées comprennent la mise en relation des groupes de productrices avec des commerçants « favorables aux femmes » et l'implication des femmes dans la gouvernance de marchés locaux.

Les résultats de la recherche soulignent l'importance pour les acteurs du développement de soutenir et de favoriser un leadership de groupe attentif aux questions de genre, qui permet de garantir la durabilité et l'efficacité des groupes, ainsi que des résultats continus équitables pour les femmes membres. En conséquence, les acteurs du développement doivent :

- Se concentrer sur l'identification, l'encouragement et la formation des dirigeants.
- Établir une stratégie explicite visant à développer les compétences de leadership des femmes et à promouvoir le leadership (collectif) des femmes au sein des groupes mixtes d'action collective.
- Surveiller attentivement les dynamiques sociales des groupes, afin de réduire le risque qu'un sous-groupe en particulier « s'approprie » les bénéfices.
- Mettre en place des mesures et des garanties plus strictes dans la conception d'interventions pour limiter la reproduction, au sein des groupes mixtes de commercialisation, de relations de pouvoir inéquitables entre les hommes et les femmes.
- Collaborer avec les membres de l'action collective de femmes sur les stratégies visant à garantir l'accès des femmes aux ressources de production au niveau de la communauté et à plus grande échelle, car cela permettra de maintenir leur implication dans le sous-secteur et de garantir que les bénéfices ne sont pas réduits à néant.

ANNEXES

ANNEXE 1 : RAPPORTS DE RECHERCHE ET DOCUMENTS DE PROJET RELATIFS À L'ACTION COLLECTIVE DE FEMMES

NB : Ces rapports et d'autres documents de projet sont tous disponibles sur le wiki de la recherche sur l'action collective de femmes : **www.womenscollectiveaction.com**

Résultats de la recherche :

Adenew, B. et Abadi, Z. (2011) « Researching Women's Collective Action: Ethiopia Report (Phase II) », octobre, Oxford : Oxfam GB

Baden, S. et Pionetti, C. (2011a) « Toward a Typology of Collective Action in Agricultural Markets », août, Oxford : Oxfam GB

Baden, S. et Pionetti, C., (2011b) « Women's Collective Action in Agricultural Markets : Synthesis of Preliminary Findings from Ethiopia, Mali and Tanzania », octobre, Oxford : Oxfam GB

CERCAD (2012) « Research Project on Women's Collective Action in the Koutiala Cercle, Interim Report on the Pilot Phase », Montpellier : Oxfam GB

Coulibaly, Y. ; Tadjou, F. et Bagayoko, E. (2010) « Strengthening the position of women in agricultural markets: first research report », Mali, juin, Oxford : Oxfam GB

Coulibaly, Y. ; F. Tadjou, E. Bagayoko et A. Diakite (2011) « Researching Women's Collective Action: Ethiopia Report (Phase II) », octobre, Oxford : Oxfam. (Traduction du français)

Dembele, K.E. (2012a) « Recherche sur l'action collective des femmes au Mali : étude qualitative sur le karité dans le cercle de Koutiala », Mali, rapport de Synthèse, Bamako : Oxfam GB, octobre

Dembele, K.E. (2012b) « Recherche sur l'action collective des femmes au Mali : Phase III Rapport de synthèse de l'étude pilote », Bamako : Oxfam GB, février

Denu, B. (2012) « Report on Pilot of Phase III Quantitative Research on Women's Collective Action in Ethiopia », avril, Addis-Ababa : Oxfam GB

Enria, L. (2011a) « Researching Women's Collective Action: An Overview of Existing Development Actors Strategies », Oxford : Oxfam GB

Enria, L. (2011b), « Contextualising Women's Collective Action in Mali, Ethiopia and Tanzania », analyse documentaire, Oxford : Oxfam GB

Équipe pays d'Éthiopie (2010) « Strengthening Women's Livelihoods through Collective Action: Market Opportunities in Smallholder Agriculture », Addis-Ababa : Oxfam GB

Garomsa, T.; Asfaw, L. et Adugna, F. (2012) « Women's Collective Action Qualitative Research Phase III:

Synthetic Report—Ethiopia », Addis-Ababa : Fair and Sustainable Ethiopia et Oxfam GB, octobre

Lazaro, E.; Magomba, C.; Jeckoniah, J. et Masimba, J. (2011) « Researching Women's Collective Action: Tanzania Report (Phase II) », Dar es Salam : Oxfam GB

Leturque, H. (2012) « Oxfam WCA Quantitative Research: Mali Pilot Phase Field Notes », Montpellier : IRAM

Mhando, N. et Senga, M. (2012) « Women's Collective Action Qualitative Research Phase III: Synthetic Report—Tanzania », Dar es Salam, Oxfam GB

Msuya, E.E. (2012) « Researching Women's Collective Action Phase 3: December 2011-June 2012 », Dar es Salam : Oxfam GB

Pionetti, C. (2012a) Women's Collective Action in Agricultural Markets : synthesis of Qualitative Research Findings in Ethiopia, Mali and Tanzania, 31 octobre (version préliminaire)

Pionetti, C. (2012b) Researching Women's Collective Action – Phase III : qualitative Research Methodology Final, 21 mars

Pyburn, R.; Hunter, C.; Wennink, B.; Hillhorst, T. et Zaal, F. (2010) « Strengthening Women's Livelihoods through Collective Action—A Literature Review », septembre, Amsterdam : Royal Tropical Institute (Institut royal tropical)

Serra, R, LeTurque, H.; Bocoum, I. & Kaminski, J. (2012) Women's Collective Action in Agricultural Markets (Phase III) : Country quantitative analysis : Mali (version finale), décembre

Serra, R, LeTurque, H.; Bocoum, I. et Kaminski, J. (2013a) Women's Collective Action in Agricultural Markets (Phase III) : Country quantitative analysis: Tanzanie (version finale), mars

Serra, R, LeTurque, H.; Bocoum, I. et Kaminski, J. (2013b) Women's Collective Action in Agricultural Markets (Phase III) : Country quantitative analysis : Éthiopie (version finale), mars

Vigneri, M. (2012) « Quantitative Research Design and Methodology », phase III, Oxford : Oxfam

Vigneri, M.; Serra, R. et Kaminski, J. (2013) Women's Collective Action in Agricultural Markets : synthesis of Quantitative Research Findings in Ethiopia, Mali and Tanzania (version finale), 28 janvier

Documents de projet :

Oxfam (2010a) Guidance on First Round National Stakeholder Dialogues : Linking Research Design and SDs, 30 mars.

Oxfam (2010b) Guidance on First Round Stakeholder Dialogues : Linking Research Design and SDs, 18 avril.

Oxfam (2011) Projet de recherche d'Oxfam sur l'action collective des femmes : second Groupe consultatif international, rapport final, Oxfam House, Oxford, 15 et 16 juin 2011.

ANNEXE 2 : BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Abdulwahid, S. (2006) « Gender Differences in Mobilization for Collective Action: Case Studies of Villages in Northern Nigeria », document de travail CAPRi n° 58

Assefa, T.W. et Taddesse, F. (2012), « Women's participation in Agricultural Cooperatives in Ethiopia » (première version), institut international de recherche sur les politiques alimentaires, programme éthiopien de soutien. Addis-Ababa

Bernard, T ; Tafesse, A.S ; Gabre-Madhin, E. (2008) « Impact of Co-operatives on Smallholders' Commercialization Behaviour : Evidence for Ethiopia », *Agricultural Economics* 36, p 147 à 161

Bingen, R.J. (1998) « Cotton, Democracy and Development in Mali' in *Journal of Modern African Studies* », 36(2), p 265 à 285

Brydon, L. et Chant, S. (1989) *Women in the Third World: gender issues in rural and urban areas* Aldershot, Edward Elgar Publishing.

CAADP (2009) Programme complet de développement agricole africain Pillier II : Framework for Improving Rural Infrastructure and Trade Related Capacities for Market Access (FIMA), avril, NEPAD

Chamberlin, J. Pender, J. et Bingxin Yu (2006) « *Development domains for Ethiopia: Capturing the geographical context of smallholders' options* ». IFPRI (Institut International de recherches sur les politiques alimentaires), Document de discussion DSDG No. 43, document de discussion EPTD No. 159

Charman, A.J.E. 2008. « Empowering women through livelihoods oriented agricultural service provision: A consideration of evidence from Southern Africa » *Document de recherche rédigé par UNU-WIDER,* No 2008/01, 3 au 28 janvier.

Cornwall, A. et Harrison, E. (2000) Missing men? Reflections on men masculinities and gender in GAD. Bulletin IDS, 31 (2). p 18 à 27. ISSN 0265-5012

Dercon, S. ; Bold, T ; de Weerdt, J. et Pankhurst, A. (2004) « Group-Based Funeral Insurance in Ethiopia and Tanzania », Documents de travail n° 2004-27 du CSAE disponible sur http://www.csae.ox.ac.uk/workingpapers/pdfs/2004-27text.pdf

Develtere, P ; I. Pollett et F. Wanyama (eds) (2008) « Cooperating out of poverty – The renaissance of the African cooperative movement » Genève : Bureau international du travail, document en ligne : http://www.ica.coop/outofpoverty/regions.html (consulté le 2 juin 2009).

De Weerdt, J. (2001) « Community Organisations in Rural Tanzania: A Case Study of the Community of Nyakatoke, Bukoba Rural District », initiatives de développement économique

Doss, C. (2001) « Designing Agricultural Technology for African Women Farmers: Lessons from 25 Years of Experience », *World Development,* 29 (12) : 2075-2092.

Emana, Bezabih, (2010) « CoopAfrica Impact Assessment Ethiopia » Bureau international du travail de CoopAfrica, Dar es Salam, novembre.

Emana, B. (2009) « Co-operatives: A Path to Economic and Social Empowerment in Ethiopia », *Document de travail de CoopAfrica N° 9,* Bureau international du travail de Co-operative Facility for Africa

Fapohunda E.R. (1988) « The non-pooling household: A challenge to theory » présent dans : Dwyer D. & Bruce J. (eds.) *A Home Divided: Women and Income in the Third Word*, Stanford University Press.

FAO (2011a) « The State Of Food And Agriculture 2010-2011, Women In Agriculture: Closing The Gender Gap For Development » Rome : FAO

FAO (2011b) rapport sur les caractéristiques agroécologiques des régions maliennes, disponible sur http://www.fao.org/ag/AGP/AGPC/doc/Counprof/Mali/mali.htm

Feed the Future (n.d.) « Inclusive Agriculture Sector Growth », disponible sur http://feedthefuture.gov/approach/Inclusive--Agriculture--Sector--Growth, dernière consultation en mars 2013

Fischer, E. et Qaim, M. (2011) « Smallholder Farmers and Collective Action: What Determines the Intensity of Participation? », Zurich : EAAE Congress Change and Uncertainty

Goetz, A.M. (2000) « Fishy Business: Misunderstanding gender and social relations in a fish-smoking project in Guinea », manuscrit non publié, cité dans Cornwall and Harrison, p 11.

Gotschi, E ; Njuki, J. et Delve, R. (2008) « Gender equity and social capital in smallholder farmer groups in central Mozambique » Development in Practice 18(4): 650-7

Guyer, J. et Peters, P. (1987) « Conceptualizing the household: Issues of theory and policy in Africa » Development and Change, numéro spécial, 18 (2) : 197-214.

Ibrahim, S. & Alkire, S. (2007) « Empowerment and agency: A proposal for internationally-comparable indicators » *Oxford Development Studies* 35:4, décembre. Une version plus longue de ce document appelée « OPHI Working Paper no. 4 »,qui contient des annexes détaillées, est disponible sur :http://www.ophi.org.uk/pubs/Ibrahim_Alkire_Empowerment_FINAL.pdf

ILO (2010) « Co-op Africa Self Evaluation » disponible sur : http://www.ilo.org/public/english/employment/ent/co-op/africa/download/co-opafrica_final_selfevaluationreport.pdf, l'organisation internationale du travail

Lemma, T. (2008) « Growth Without Structures: The Co-operative Movement in Ethiopia » dans Develtere et coll. (eds) *Co-operating Out of Poverty,* The Co-operative College (collège de coopératifs), disponible sur : http://www.co-op.ac.uk/wp-content/uploads/2010/07/Co-operating-Out-of-Poverty.pdf

Majurin, E. (2012) « How women fare in East African cooperatives: the case of Kenya, Tanzania and Uganda », Dar es Salam : Bureau international du travail de Cooperative Facility for Africa.

Markelova, H. & R. Meinzen-Dick (2009) « Collective Action for Smallholder Market Access », *document rédigé par CAPRi* n° 6, avril, Washington, D.C. : Institut International de recherches sur les politiques alimentaires.

Match Maker Associates Limited (2008) *Vegetables for Local and Export Markets: Sub Sector and Value Chain Analysis in Tanga, Tanzania.* Étude commandée par SME Competitiveness Facility, Dar es Salam.

Moniart, M. & Tan, S.F. (2011) « Making Gender and Generation Matter for Sustainable Development: Gender and Access to Land and Natural Resources in Mali and Niger », document de travail rédigé par IIED, disponible : http://pubs.iied.org/pdfs/G03063.pdf

Monicah, Nyang; Webo, C. et Roothaert, R.L. (2010) « The Power of Farmers Organisations in Smallholder Agriculture in East Africa: A review of 5 project initiatives of the Maendeleo Agricultural Technology Fund », documents de travail rédigés par *FARM Africa n° 13*, Farm Africa, Londres, http://www.farmafrica.org/downloads/resources/MATF%20Working_Paper13_FarmerOrganisations

Analyses de l'efficacité du projet d'Oxfam (2012) : résumé des résultats 2011/2012 et enseignements clés tirés, http://policy-practice.oxfam.org.uk/~/media/Files/policy_and_practice/methods_approaches/effectiveness/effectiveness_review_lessons_081012.ashx

Pandolfelli, L. ; Meinzen-Dick, R. et Dohrn, S. (2007) « Gender and Collective Action: A Conceptual Framework for Analysis », document de travail de CAPRi n° 64, mai, Washington, DC : Institut International de recherches sur les politiques alimentaires.

Penrose-Buckley, C. (2007) Producer organisations : *A guide to developing collective rural enterprises,* Oxford : Oxfam GB, ix-xii et 1-47.

Rosenbaum, P.R. et Rubin, D.B. (1983) « The Central Role of the Propensity Score in Observational Studies for Causal Effects », Biometrika 70(1) : 41-55.

Samman, E. et Santos, M. E. (2009) « Agency and Empowerment: A review of concepts, indicators and

empirical evidence ». Rapport rédigé pour le rapport de développement humain en Amérique latine et aux Caraïbes de 2009. Initiative de développement humain et de la pauvreté d'Oxford, Université d'Oxford.

Sisay, G., (2011) « Women Economic Leadership in the Honey Value Chain promoted by Oxfam GB », Ocgsm, Addis-Ababa, Éthiopie

Tripp, A.M. (2001) « The New Political Activism in Africa », *Journal of Democracy* 12(3) : 141-155

Unilever et Oxfam (2010) « Vegetable Market Analysis for Project Sunrise »

UNFPA (2008) « Gender Inequality and Women's Empowerment: Ethiopia Society of Population Studies» analyse approfondie de l'étude sur la santé et la démographie éthiopienne (2005), Addis-Ababa : Fonds des Nations unies pour la population.

Uphoff, N. et C. Wijayaratna (2000) « Demonstrated benefits from social capital: The productivity of farmer organisations in Gal Oya, Sri Lanka » *World Development* 28 (11):1875–1890.

USAID (2010) « Mali Agricultural Sector Assessment, 2011 », Agence des États-Unis pour le développement international/Mali-AEG et Université de l'État du Michigan, Agence des États-Unis pour le développement international

Were, E ; Swallow, B. & Roy, J. (2006) « Water, women, and local social organisation in the Western Kenya Highlands ». Document de travail de CAPRi n° 51 Washington D.C. : Institut International de recherches sur les politiques alimentaires.

« Ethiopian Women Gain Status through Landholding », élaboré par la Banque Mondiale, disponible sur : http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/NEWS/0,,contentMDK:22550909~pagePK:64257043~piPK:437376~theSitePK:4607,00.html

ANNEXE 3 : CARTES DES ZONES ÉTUDIÉES

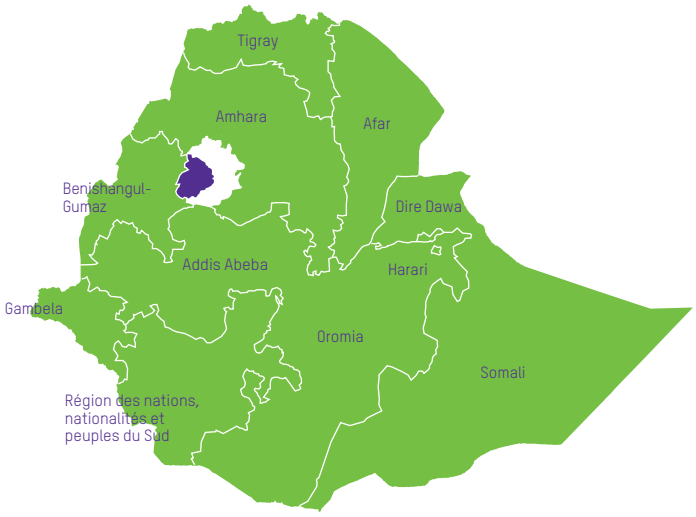

Gojam Ouest et régions d'Agew Awi et d'Amhara, Éthiopie.

Zone Agew Awi

Zone Gojam Ouest

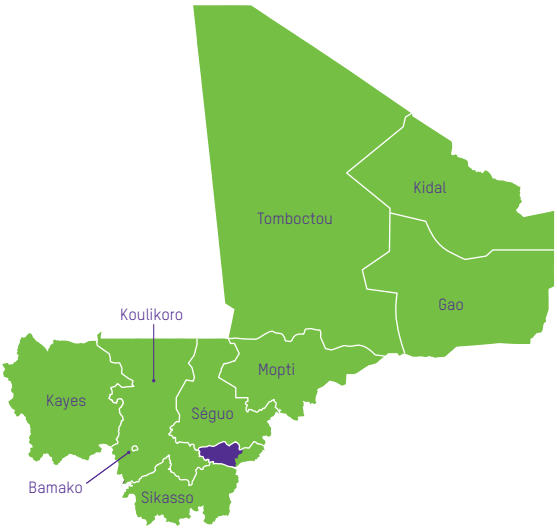

Cercle de Koutiala, région de Sikasso, Mali.

Cercle de Koutilala

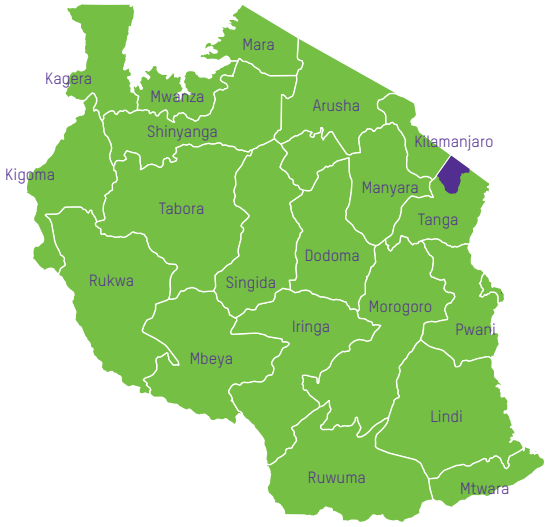

Commune de Lushoto, région de Tanga, Tanzanie.

Lushoto District

ANNEXE 4 : SOUS-SECTEURS SÉLECTIONNÉS PAR CATÉGORIE (TYPE DE MARCHÉ) ET LEURS RÉGIONS

SOUS-SECTEUR*	CATÉGORIE	PAYS/RÉGIONS OÙ CE SOUS-SECTEUR EST ÉTUDIÉ
Maïs	Denrées alimentaires	Éthiopie (Jimma) ; Tanzanie (Tanga)
Millet/Sorgho		Mali (Koulikoro)
Riz		Mali (Sikasso) Tanzanie (Shinyanga)
Café	Culture traditionnelle à grande échelle	Éthiopie (Jimma)
Arachides		Mali (Koulikoro)
Légumes	Traditionnel – forte valeur	Éthiopie (Gojam ouest) Tanzanie (Tanga)
Produits laitiers		Éthiopie (Gojam ouest)
Beurre de karité		Mali (Sikasso)
Poulet local		Tanzanie (Shinyanga)
Miel (A)	Non traditionnel, haute valeur	Éthiopie (Gojam ouest)
Épices (B)		Éthiopie (Jimma)
Sésame		Mali (Koulikoro)
Noix tigrées		Mali (Sikasso)
Haricot mungo		Tanzanie (Shinyanga)
Noix Allan blackia		Tanzanie (Tanga)

Les sous-secteurs en gras sont ceux dans lesquels Oxfam travaille déjà ou prévoit de travailler, soit dans le pays de l'étude, soit à travers des programmes internationaux tels que le programme de développement des entreprises..

ANNEXE 5 : CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES GROUPES D'ÉTUDE DE L'ACTION COLLECTIVE DE FEMMES EN ÉTHIOPIE

Groupes étudiés dans les woredas de Dangila et de Mecha, région d'Amhara, Éthiopie

Coopérative Agunta **Woreda de Dangila**	• Coopérative formelle mixte créée en 2004. • 343 femmes, 424 hommes. Au départ, elle ne comptait qu'une seule femme. Désormais, les femmes représentent 45 % de l'effectif. • Quatre groupes d'entraide associés dans quatre qebelés différents. • Production individuelle de miel brut par les membres. Production collective de miel transformé, de cire et de tej (hydromel). • Commercialisation collective auprès de plusieurs organisations. • Située sur la route principale qui sépare Bahir Dar de la capitale, Addis-Ababa. • Associée à l'Union de Zembala • Membre de l'Union de Sosari (Union d'épargne et de crédit) • Composition ethnique : Les Agew constituent le principal groupe ethnique. Dangila fait partie de la zone spéciale Awi dans la région d'Amhara. • Intervention extérieure : SOS Sahel, Oxfam, autres.
Groupe Andinet **Situé dans le qebelé de Bacha Barayita, woreda de Dangila.**	• Le groupe d'entraide de femmes a vu le jour en 2010. • 20 femmes. • Proche de la ville de Dangila, zone périurbaine. • Production et commercialisation individuelles de miel brut, vendu principalement à la coopérative Agunta. • Intervention extérieure : Oxfam GB
Groupe Endineg **Situé dans le qebelé de Girargie Warkit, woreda de Dangela**	• Le groupe d'entraide de femmes a vu le jour en 2010. • 20 femmes. • Milieu rural, situé à 4 km de la ville de Dangila. • Production et commercialisation individuelles de miel brut, vendu principalement à la coopérative Agunta. • Intervention extérieure : Oxfam GB
Coopérative Meserethiwot **Qebelé de Rim, woreda de Mecha**	• Coopérative formelle mixte créée en 2009. • 527 femmes, 533 hommes. • 10 groupes d'entraide associés, toutes situés dans le même qebelé (Rim). • Production individuelle de miel brut. • Commercialisation collective auprès d'Ambrosia plc. • Une seule filière pour le miel en raison du manque de diversité des canaux commerciaux. • Éloignée de la route principale • Composition ethnique : une majorité d'Amharic, quelques Agew et d'autres groupes ethniques. • Intervention extérieure : Oxfam GB principalement
Groupe d'entraide Alem Meta **Installé dans la communauté de Kuyu, qebelé de Rim, woreda de Mecha.**	• Le groupe d'entraide de femmes a vu le jour en 2010. • 20 femmes. • Milieu rural. • Production et commercialisation individuelles de miel brut, principalement auprès de la coopérative Meserethiwot. • Intervention extérieure : Oxfam GB
Groupe Serto Madeg **Installé dans la communauté de Debir Mender, qebelé de Rim, woreda de Mecha.**	• Le groupe d'entraide de femmes a vu le jour en 2010. • Milieu rural. • 20 femmes. • Production individuelle de miel brut par les membres. • Commercialisation individuelle de miel brut, principalement auprès de la coopérative Meserethiwot.

ANNEXE 6 : CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES GROUPES D'ÉTUDE DE L'ACTION COLLECTIVE DE FEMMES EN MALI

Groupes étudiés dans le cercle de Koutiala, dans la région de Sikasso au Mali

Coopérative Uyelo, Kaniko	• L'action collective de femmes du village remonte à très longtemps. Formation à partir d'une série de groupes d'action collective, entre 1978 et 2004. • Créée en 2004 en tant qu'association (a débuté par la production de beurre de karité). • Enregistrée en 2009 en tant que coopérative. • 157 femmes (toutes mariées) • Membre d'une Union de femmes d'Afrique de l'ouest (l'Union des femmes rurales de l'Afrique de l'Ouest et du Tchad). • Vend du beurre de karité amélioré et du savon, principalement par le biais de l'Union de femmes • Leadership fort • Interventions extérieures : Intercoopération Suisse, Projet d'appui aux filières agricoles, Convergence des femmes rurales pour la souveraineté alimentaire.
Association Benkadi, Koumbiri	• Ancrée dans une longue tradition d'action collective des femmes à l'échelle du village (culture, microfinance, petit commerce). • A débuté la production de beurre de karité en 2011. • Interventions extérieures : Sôrô Yriwaso (organisme de microfinance)
Coopérative Jigisème, N'Gountjina	• Créée en 1997 à partir d'un groupe d'épargne et de crédit. • Procède en 2010 à son enregistrement en tant que coopérative. 105 femmes, 2 hommes. • Impliquée dans la production de beurre de karité amélioré, la culture et l'offre de prêts. • Membre d'une Union de femmes (l'Union des femmes rurales de l'Afrique de l'Ouest et du Tchad). • Intervention extérieure : Intercoopération Suisse
Coopérative Jekadi, Molobala	• Ancrée dans des groupes traditionnels d'action collective de femmes. • Groupe informel de femmes (en cours de formalisation). • 58 femmes. • Spécialisée dans la production et la vente de savon fabriqué à partir de beurre de karité. • Intervention extérieure : Projet d'appui aux filières agricoles.

ANNEXE 7 : CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES GROUPES D'ÉTUDE DE L'ACTION COLLECTIVE DE FEMMES EN TANZANIE

Groupes étudiés dans la commune de Lushoto, Région de Tanga, Tanzanie.

Matumaini A (sous-groupe de Kumekucha Mwamko SACCOS), Mlalo :	• Créé en 2009. • Association liée à une coopérative enregistrée d'épargne et de crédit. • 8 femmes, 1 homme. • Commerçants locaux (marché local de Mlalo) + commerçants exerçant à l'extérieur (vendent à Dar es Salam et Tanga). • Production collective • Interventions extérieures : programme tanzanien de productivité agricole, Oxfam.
Société coopérative d'horticulture, Gare	• Créée en 2008. • 15 femmes, 21 hommes (mais le nombre de membres actifs est inférieur). • Coopérative enregistrée (créée par un homme d'affaires local) • « Commerçantes » locales vendant des légumes de basse qualité dans les marchés de Lushoto et de Soni. • Production individuelle • Interventions extérieures : programme tanzanien de productivité agricole, Agence des États-Unis pour le développement international.
Usambara Lishe Trust (ULT), Malindi	• Créée en 1996. • 36 femmes, 46 hommes (environ), mais les membres actifs sont composés de 5 femmes et de 13 hommes. • Association liée à un ensemble de 4 groupes d'agriculteurs. • Commandes provenant d'acheteurs de Dar es Salam, du marché local (Lukozi) et des commerçants (hommes et femmes) de Lushoton, Korogwa et Mombo. • Production individuelle • Interventions extérieures : SECAP, programme tanzanien de productivité agricole (projet SHOP), Fondation McKnight, Oxfam, programme tanzanien de productivité agricole.
Groupe de femmes UPENDO Lushoto	• Créé en 2006. • Association de femmes située à seulement 3 km de la ville de Lushoto (semi-rurale). • A débuté par la production de champignons, puis s'est tournées vers la production intensive de légumes (sous serres). • Vend par le biais d'ULT Lushoto (elle a essayé d'autres canaux par le passé). • Interventions extérieures : Bureau de développement de la communauté, Bureau de développement de l'élevage et de l'agriculture, Fonds pour le développement des femmes, programme tanzanien de productivité agricole.

ANNEXE 8 : TABLEAUX SUPPLÉMENTAIRES CONÇUS À PARTIR DE L'ANALYSE QUANTITATIVE [111]

Tableau 5 : Taille de l'échantillon par strate : Éthiopie, Mali et Tanzanie.

Pays	Unité géographique (nombre)	Membres de l'action collective de femmes (« groupe de traitement ») étudiées	Non-membres (« groupe de contrôle ») étudiées	Total des femmes étudiées
Éthiopie	Qebelé (17)	325	592	917
Mali	District (19)	383	603	986
Tanzanie	Subdivision (7)	298	595	893
TOTAL		1 006	2 393	2 796

Tableau 6 : Caractéristiques démographiques et socioéconomiques des femmes membres et non membres

	MALI				ÉTHIOPIE				TANZANIE			
Nom de la variable	Membres		Non-membres		Membres		Non-membres		Membres		Non-membres	
	Nombre	Moyenne	Nombre	Moyenne	Nombre	Moyenne	Nombre	Moyenne	Nombre	Moyenne	Nombre	Moyenne
Âge	376	42,57	577	41,44	332	34,25***	581	36,78***	295	41,64***	586	38,94***
Années d'études	383	0,67*	603	0,58*	333	1,31***	583	0,32***	298	6,17	595	5,94
Statut matrimonial	383	0,83	603	0,86	333	0,83***	586	0,96***	298	0,76*	595	0,80*
Religion (principale)	383	0,75	603	0,78	333	1,00	586	1,00	298	0,82***	595	0,72***
Groupe ethnique principal	383	0,8	603	0,83	333	0,87***	586	1***	298	0,66*	595	0,60*
Activité agricole	383	0,97**	603	0,93**	333	0,90***	586	0,98***				
Travail occasionnel	383	0,58***	603	0,38***	333	0,31***	586	0,18***	298	0,28	595	0,32
Travail saisonnier régulier	383	0,49***	603	0,24***	332	0,05***	586	0,01***	298	0,06**	595	0,03**
Main d'œuvre dans la production du sous-secteur	383	5,47	602	5,84	295	3,12	573	2,96	268	2,94	579	3,07
Superficie de terres cultivées	355	14,09	519	12,92								
Indice de richesse	352	44,08	518	42,06	295	37,37	571	37,09	293	17,83***	595	15,04***
Nombre de parcelles détenues par le foyer					298	2,49***	573	3,03***	296	2,45***	595	3,66***
Nombre de têtes de bétail	369	14,72	564	12,73	333	4,53***	586	5,50***	298	1,37	595	1,47
Chèvres et moutons	375	17,13*	558	14,40	333	1,46	586	1,48	298	2,38***	595	1,84***
Ânes	379	2,71*	601	2,22	333	0,57***	586	0,68***	298	0,01	595	0,00
Chevaux	382	0,2	602	0,06	333	0,14	586	0,17	298	0,08***	595	0,00***
Volailles	358	25,07**	545	20,04	333	2,95	586	2,48	298	5,68	595	5,72
Porcs	383	0,83	599	0,94	333	0,08	586	0,06	298	0,06	595	0,12

*, ** et *** représentent des niveaux significatifs de différences (les niveaux équivalent respectivement à 10 %, 5 %, et 1 %) entre les moyennes des groupes de contrôle et de traitement. Ils s'appuient sur les procédures de test de rang de Wilcoxon.*, **, ***are significance levels of differences (10%, 5%, and % levels respectively) between treatment and control groups' averages, based on Wilcoxon-rank sum test procedures.

Tableau 7 : Probabilité d'adhésion à des groupes (régressions probits)

Pays	Variable dépendante : Participation = 1 si un individu appartient à un groupe d'action collective de femmes		
Mali	***Variables explicatives***	**Coefficient**	**P>z**
	Impliquées dans des activités agricoles	0,450	*
	Activités occasionnelles	0,408	***
	Travail saisonnier régulier	0,587	***
	Main-d'œuvre totale	0,023	0,181
	Main d'œuvre dans la production de karité	-0,040	*
	Musulmanes	-0,254	**
	Membres du foyer impliqués dans un autre groupe d'action collective	-0,495	***
Tanzanie	***Variables explicatives***	**Coefficient**	**P>z**
	Indice des biens durables	0,026	***
	Indice du bétail	0,015	*
	Nombre de parcelles détenues par le foyer	-0,247	***
	Superficie de terres consacrées au Mboga	0,121	***
	Groupe ethnique des Msamba	0,179	*
	Musulmanes	0,375	***
	Membres du foyer impliqués dans un autre groupe d'action collective	0,391	***
Éthiopie	***Variables explicatives***	**Coefficient**	**P>z**
	Personnes mariées	-0,803	***
	Activités agricoles	-0,771	***
	Activités occasionnelles	0,263	**
	Travail saisonnier régulier	1,290	***
	Main d'œuvre du foyer dans la production et la commercialisation de miel	0,072	**
	Indice des biens durables	0,012	***
	Indice du bétail	0,007	*
	Nombre de parcelles détenues par le foyer	-0,088	***
	Membres du foyer impliqués dans un autre groupe d'action collective	-0,088	0,439

*, ** et *** représentent des niveaux significatifs des tests de Student (les niveaux équivalent respectivement à 10 %, 5 %, et 1 %) évaluant l'hypothèse selon laquelle les estimations des paramètres sont différentes de zéro.

Tableau 8 : Comportement de commercialisation : comparaison des membres et des non-membres de groupes

	MALI				ÉTHIOPIE				TANZANIE			
Nom de la variable	Membre		Non-membre		Membre		Non-membre		Membre		Non-membre	
Type d'acheteur												
Dealer	Nombre	Moyenne	Nombre	Moyenne	Nombre	Moyenne	Nombre	Moyenne	Nombre	Moyenne	Nombre	Moyenne
Marchand	296	0,86***	388	0,93***	266	0,12***	474	0,82***	230	0,63**	533	0,68**
Grossiste	296	0,04	388	0,03	266	0,02***	474	0***	230	0,13***	533	0,19***
Client	296	0,07*	388	0,04*	266	0	474	0	230	0,02**	533	0**
Groupe	296	0,02***	388	0,00***	266	0,78***	474	0,01***	230	0,00	533	0**
Exportateur				266	0	474	0	230	0,00	533	0,00	0.00
Autre				266	0,01	474	0,01	230	0,22***	533	0,13***	0.13***
WQui évalue la qualité des produits ?												
Gestion	296	0,08**	388	0,13**	266	0,2***	474	0,06***	230	0,05***	531	0,02***
Acheteur	296	0,74**	388	0,81**	266	0,33***	474	0,75***	230	0,82***	531	0,97***
Groupe	296	0,09***	388	0,00***					230	0	531	0
Bureau agricole				266	0,01**	474	0**	230	0,05***	531	0***	0***
Bureau de promotion des coopératives					266	0,33***	474	0***	230	0,03**	531	0,01**
Autrer					266	0,06	474	0,04	230	0,05***	531	0***
Source d'informations												
Groupe	296	0,08***	388	0,03***								
Union	296	0,01	388	0,01								
Marché hebdomadaire/ local	296	0,81*	388	0,86*	266	0,58	474	0,59	220	0,76**	530	0,82**
Marchés de la capitale régionale	296	0,00*	388	0,02*	266	0,02	474	0,01	220	0,06***	530	0,14***
Capitale de la zone				266	0,05**	474	0,09**	220	0,06***	530	0***	0***
Autres	296	0,09	388	0,09	266	0,25***	474	0,16***	220	0,03**	530	0,01**
Capitale								220	0,09***	530	0,03***	0.03***
Accès au crédit pourcentage de femmes ayant accès au crédit												
	296	0,061***	388	0,005***	240	0,35***	455	0,01***	235	0,02***	539	0***

*, ** et *** représentent des niveaux significatifs de différences (les niveaux équivalent respectivement à 10 %, 5 %, et 1 %) entre les moyennes des groupes de contrôle et de traitement. Ils s'appuient sur les procédures de test de rang de Wilcoxon.

Tableau 9 : Effet moyen du traitement de la participation à l'action collective de femmes sur les variables de résultat

	% de la production commercialisée	Productivité/ demi-hectare	Différence nette des prix°	Valeur nette sur le marché°
Mali				
Kernel	-0,061*		-7,52	6 300,82***
Plus proche voisin	-0,072*		-8,38	6 514,76***
Tanzania				
Kernel	0,005	941 487,5*	NA	546 405,3***
Plus proche voisin	0,008	1 019 515*		523 499,1***
Éthiopie				
Kernel	-0,002		6,27***	635,05***
Plus proche voisin	-0,004		6,33***	652,58***

*, ** et *** représentent des niveaux significatifs des tests de Student (les niveaux équivalent respectivement à 10 %, 5 %, et 1 %) évaluant l'hypothèse selon laquelle les estimations des paramètres sont différentes de zéro.

Tableau 10 : Analyse de l'hétérogénéité

Variables indépendantes du Mali

Variables dépendantes	Part de la production commercialisée (%)		Production de beurre traditionnel (kg)		Valeur nette commercialisée		Différence de prix net	
Variables explicatives	Coefficient	P>z	Coefficient	P>z	Coefficient	P>z	Coefficient	P>z
Traitement	-0,17	0,39	664,02	**	3 062,06	*	-11,05	0,32
Association agricole	-0,60	0,22	13,61	0,94	-4 652,50	*	-19,88	0,42
Traitement X association d'épargne et de crédit tournants	-0,34	0,28	867,74	0,19	8 783,29	*	22,36	0,14
Traitement X groupe d'entraide	-0,23	0,66	-477,86	0,19	-6 055,18	*	-18,67	0,45
Travail saisonnier régulier	-0,24	0,21	153,16	0,65	8 684,59	***	32,89	***
Part de la main-d'œuvre embauchée	-0,90	**	-89,57	0,83	160,20	0,98	18,51	0,35
Musulmanes	-0,19	0,25	387,53	***	779,92	0,67	12,69	0,12
Indice des biens durables	0,00	0,73	4,62	0,46	0,82	0,99	0,59	***

Variables indépendantes de la Tanzanie

Variables dépendantes	Part de la production commercialisée (%)		Valeur du Mboga/demi-hectare (shillings)		Valeur nette commercialisée	
Variables explicatives	Coefficient	P>z	Coefficient	P>z	Coefficient	P>z
Traitement	0,12	0,40	359 040,10	*	539 447,70	***
Association d'épargne et de crédit tournants	-0,10	0,75	3 453 080,00	*	111 428,50	0,73
Années d'études	0,00	0,98	192 682,20	*	100 307,40	**
Années d'études²	0,00	0,64	-18 320,82	*	-7 855,94	0,20
Main-d'œuvre totale	0,03	0,38	135 463,20	0,14	153 865,30	***
Indice du bétail	0,02	***	39 000,26	**	21 005,61	**
Nombre de parcelles	0,08	**	100 899,50	0,16	5 4451,16	0,12
Superficie de terres consacrées au Mboga	0,00	0,93	-512 541,20	**	65 149,28	0,21

Variables indépendantes de l'Éthiopie

Variables dépendantes	Part de la production commercialisée (%)		Production de miel (kg)		Valeur nette commercialisée		Différence de prix net	
Variables explicatives	Coefficient	P>z	Coefficient	P>z	Coefficient	P>z	Coefficient	P>z
Traitement	-0,01	0,98	10,44	***	346,04	***	5,71	***
Association d'épargne et de crédit tournants	0,84	***	4,13	0,13	224,07	**	-0,29	0,73
Traitement X groupe d'entraide	0,51	0,44	14,91	**	556,30	*	1,87	0,44
Âge	-0,06	0,30	-1,08	*	-36,82	*	-0,11	0,57
Personnes mariées	-0,93	**	5,93	*	175,98	0,21	-0,64	0,53
Main d'œuvre consacrée à l'activité	0,14	**	2,15	**	61,88	*	0,30	0,17
Journées d'apport en travail salarié	-0,30	0,66	40,27	**	2 485,22	***	4,55	0,15
Indice des biens durables	0,00	0,65	0,34	***	12,50	***	0,03	0,15
Indice du bétail	-0,01	**	0,51	***	21,75	**	-0,01	0,52
Nombre de parcelles	0,03	0,53	1,31	0,13	108,05	**	0,31	*

Tableau 11 : Huit dimensions d'autonomisation

Dimension/indicateur	Définition de « satisfaction » pour cette dimension
Prise de décision dans les activités agricoles	La répondante est considérée comme adéquate si elle contribue « significativement » aux décisions ou se sent « très apte » à prendre des décisions dans AU MOINS DEUX domaines liés aux activités agricoles (élaboré à partir des 11 variables sur les décisions dans les activités agricoles).
Prise de décision sur les revenus issus des activités agricoles	La répondante est considérée comme adéquate si elle contribue « significativement » aux décisions ou se sent « très apte » à prendre des décisions dans AU MOINS DEUX domaines liés aux activités agricoles (élaboré à partir des 11 variables sur les décisions dans les activités agricoles).
Possession d'actifs	La répondante est considérée comme adéquate si elle contribue « significativement » aux décisions ou se sent « très apte » à prendre des décisions dans AU MOINS DEUX domaines liés aux activités agricoles (élaboré à partir des 11 variables sur les décisions dans les activités agricoles).
Droits de décision sur les actifs agricoles	La répondante est considérée comme adéquate si elle dispose, individuellement ou conjointement, d'AU MOINS UN droit (comme le droit d'usufruit, etc.) sur AU MOINS DEUX actifs agricoles détenus par le foyer (sur les 8 catégories d'actifs agricoles).
Prise de décision sur l'accès au crédit	La répondante est considérée comme adéquate si elle prend conjointement AU MOINS UNE décision relative à AU MOINS UNE source de crédit (élaboré à partir de six variables relatives au crédit dans le foyer).
Prise de décision sur les dépenses du foyer	La répondante est considérée comme adéquate si elle contribue « significativement » aux décisions relatives aux revenus, ou se sent apte à prendre des décisions sur la manière dont utiliser les revenus issus d'au moins une source ET impliquant davantage que des choix au sujet de dépenses mineures du foyer (élaboré à partir de sept variables liées aux activités rémunératrices/décisions)
Liberté de mouvement au-delà du foyer	La répondante est considérée comme adéquate si elle est libre de se rendre seule à au moins deux endroits (sur cinq possibilités différentes) à l'intérieur ou en dehors du village, autres que le domicile d'amis ou de parents.
Liberté de se rendre à des réunions de groupe	La répondante est considérée comme adéquate si elle est libre de se rendre à au moins un endroit pour participer à des réunions de groupe (groupes formels ou informels).

Tableau 12 : Estimations de la régression sur les dimensions d'autonomisation

	Variable dépendante	Prise de décision dans les activités agricoles.		Décision au sujet des revenus provenant de l'activité agricole.		Droits de propriété sur les actifs	
Tanzanie	***Variables explicatives***	**Coef.**	**P>z**	**Coef.**	**P>z**	**Coef.**	**P>z**
	Traitement	0,457	0,221	-0,097	0,663	-0,268	0,373
	Association d'épargne et de crédit tournants	0,827	0,380	0,221	0,548	-0,330	0,451
	Âge	0,199	***	-0,070	0,158	0,006	0,923
	Âge²	-0,002	***	0,001	0,245	0,000	0,726
	Personnes mariées	-0,051	0,901	-1,259	***	-1,187	***
	Indice des biens durables	0,002	0,932	0,016	0,162	-0,008	0,532
	Indice du bétail	0,003	0,860	0,004	0,730	0,054	**
	Nombre de parcelles	0,122	0,128	0,139	***	-0,071	0,233
	Superficie de terres consacrées au Mboga	-0,130	*	-0,179	0,203	0,185	**
Éthiopie	Traitement	-0,285	0,344	0,064	0,791	0,434	0,440
	Association d'épargne et de crédit tournants	-0,392	0,182	0,362	*	-0,580	0,253
	Groupe d'entraide	-0,046	0,928	0,533	0,122	0,463	0,677
	Association agricole	1,206	*	-1,157	**	15,091	***
	Traitement X association d'épargne et de crédit tournants	0,978	*	-0,007	0,987	1,127	0,245
	Traitement X groupe d'entraide	0,092	0,890	-0,654	0,216	-1,751	0,158
	Traitement X association agricole	0,259	0,844	1,577	**	-14,940	***
	Âge	0,133	***	0,183	***	0,040	0,613
	Âge²	-0,002	***	-0,002	***	-0,001	0,539
	Personnes mariées	0,649	*	-1,540	***	0,775	0,134
	Main d'œuvre dans l'activité	-0,112	0,158	-0,128	**	-0,379	***
	Indice des biens durables	0,007	0,254	0,009	*	0,026	**
	Indice du bétail	-0,024	***	-0,011	0,152	-0,006	0,762
	Nombre de parcelles	0,050	0,433	-0,195	***	0,149	0,130
Mali	Traitement	0,532	0,431	0,623	0,288	-0,902	**
	Association d'épargne et de crédit tournants	-0,230	0,630	-0,198	0,672	-0,776	*
	Groupe d'entraide	-0,702	0,329	-0,565	0,362	0,082	0,900
	Association agricole	-0,797	0,442	-0,763	0,459	Non compris	0,167
	Traitement X association d'épargne et de crédit tournants	-0,732	0,450	-0,823	0,356	1,799	***
	Traitement X groupe d'entraide	0,474	0,739	Non compris	1,755	*	1,410
	Âge	0,168	***	0,168	***	0,192	***
	Âge²	-0,002	***	-0,002	***	-0,002	***
	Années d'études	-0,036	0,854	-0,038	0,847	0,594	***
	Années d'études²	-0,002	0,919	-0,002	0,924	-0,064	***
	Personnes mariées	-0,119	0,824	-0,130	0,809	-0,919	***
	Main-d'œuvre totale	-0,067	0,206	-0,067	0,205	0,037	0,503
	Main d'œuvre dans l'activité	0,060	0,375	0,060	0,376	-0,134	0,174
	Indice du bétail	0,000	0,991	-0,001	0,983	-0,008	0,757

Tout droit sur les actifs		Droits et utilisation du crédit		Utilisation des revenus pour les dépenses du foyer		Liberté de mouvement		Liberté de se rendre à des réunions	
Coef.	P>z	Coef.	P>z	Coef.	P>z	Coef.	P>z	Coef.	P>z
-0,452	0,170	-0,184	0,468	-0,899	***	0,400	0,247	3,173	***
-0,868	**	0,630	*	-0,075	0,846	-0,591	0,287	-0,391	0,335
0,020	0,745	0,110	*	-0,111	**	-0,045	0,629	0,024	0,663
0,000	0,755	-0,001	*	0,001	*	0,000	0,705	0,000	0,860
-0,317	0,317	-0,077	0,759	2,418	***	3,782	***	2,449	***
-0,022	**	0,003	0,759	-0,005	0,686	-0,027	**	0,014	0,365
0,036	0,207	0,014	0,290	0,001	0,944	-0,011	0,618	0,022	0,121
-0,098	0,144	-0,115	**	0,013	0,787	0,043	0,648	-0,104	*
0,107	0,220	0,165	***	0,027	0,649	0,288	*	-0,180	**
0,178	0,615	0,936	***	0,520	**	0,058	0,803	-0,892	***
-0,055	0,875	1,544	***	0,409	**	0,523	**	0,254	0,345
0,685	0,347	-0,546	0,186	0,691	**	-0,152	0,706	-0,309	0,467
1,985	*	-0,177	0,564	1,965	***	2,316	***	15,037	***
0,992	0,171	-1,134	***	-0,341	0,386	-0,839	**	-0,548	0,187
-1,590	*	0,095	0,861	-0,896	*	-0,310	0,561	0,091	0,867
-0,992	0,535	-0,665	0,300	-1,233	*	-1,173	0,148	-13,708	***
0,064	0,285	-0,058	0,312	-0,071	0,144	-0,112	**	-0,164	***
-0,001	0,147	0,001	0,371	0,001	0,348	0,001	*	0,002	***
0,534	0,188	-0,158	0,625	1,275	***	2,034	***	1,882	***
-0,173	*	0,003	0,958	0,055	0,407	-0,029	0,645	0,070	0,323
0,005	0,418	-0,002	0,773	-0,011	**	-0,009	*	-0,009	0,115
-0,003	0,776	-0,032	***	0,006	0,405	0,005	0,513	0,006	0,469
0,214	***	0,098	*	0,167	***	0,049	0,389	0,049	0,444
-0,459	0,276	1,731	***	0,476	0,152	1,141	*	1,206	***
-0,524	0,177	2,041	***	-0,797	**	0,318	0,572	-0,606	*
-0,233	0,711	2,303	***	-0,670	0,150	-0,556	0,483	-0,347	0,469
0,893	1,644	*	-1,829	***	-0,747	0,543	-0,155	0,839	
2,120	***	-1,730	***	0,741	0,202	-1,790	*	0,322	0,620
0,139	-1,440	**	Non compris		-2,959	***	-0,981	0,190	
0,201	***	0,065	0,201	0,101	**	-0,248	**	-0,112	*
-0,002	***	0,000	0,486	-0,001	*	0,002	**	0,001	0,158
0,366	0,116	0,113	0,414	-0,246	*	-0,346	0,178	0,283	0,150
-0,054	0,143	-0,012	0,523	0,030	*	0,025	0,456	-0,032	0,202
-0,866	***	0,469	*	-0,486	0,131	2,902	***	1,013	***
-0,024	0,627	-0,022	0,549	-0,095	**	0,040	0,591	0,090	*
0,046	0,604	0,044	0,371	0,174	***	-0,029	0,770	-0,057	0,405
-0,073	***	0,009	0,357	0,016	0,389	0,111	**	0,012	0,481

Tableau 13 : Estimations de la régression de l'autonomisation sur la participation à l'action collective de femmes

	Mali		Tanzanie		Éthiopie	
Indicateur d'autonomisation	**Coef.**	**P>z**	**Coef.**	**P>z**	**Coef.**	**P>z**
Prise de décision dans les activités agricoles	0,334	*	0,702	**	-0,129	0,452
Prise de décision au sujet des revenus agricoles.	-0,533	***	-0,484	***	0,016	0,894
Possession/contrôle d'actifs	-0,012	0,951	-0,026	0,906	-0,11	0,702
Droits sur les actifs agricoles	0,157	0,397	-0,308	0,22	0,132	0,57
Accès au crédit	0,639	***	0,147	0,379	0,208	**
Utilisation des revenus pour les dépenses du foyer	0,306	*	-0,543	***	0,183	0,119
Liberté de mouvement	-0,171	0,467	-2,085	***	0,537	***
Liberté de se rendre à des réunions	0,743	***	3,041	***	-1,079	***

*, ** et *** représentent des niveaux significatifs des tests de Student (les niveaux équivalent respectivement à 10 %, 5 %, et 1 %) évaluant l'hypothèse selon laquelle les estimations des paramètres sont différentes de zéro. D'autres facteurs et contrôles ne sont pas repris ici.

NOTES DE FIN

1 FAO, 2011a

2 Le département pour le développement international du Royaume-Uni a fourni une aide considérable pour faire fonctionner les marchés au bénéfice des pauvres, comme l'a fait l'agence suisse pour le développement et la coopération. L'initiative alimentaire pour le futur (« Feed the Future »), de l'agence des États-Unis pour le développement international, a pour but de « chercher à libérer le potentiel avéré des petits agriculteurs pour obtenir des résultats à grande échelle », notamment grâce au « développement des marchés et du commerce ». Cette initiative alimentaire met aussi fortement l'accent sur les agricultrices (Feed the Future, n.d.).

3 Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine, 2009 : 8

4 La nouvelle alliance en particulier « reconnaît le rôle essentiel des petits agriculteurs, notamment les femmes, et agira en leur faveur pour transformer l'agriculture et développer des économies prospères ». http://www.feedthefuture.gov/article/food-security-and-g8-summit (26/01/13)

5 Par exemple, l'Alliance africaine pour le cajou (African Cashew Alliance), l'Alliance mondiale du karité (Global Shea Alliance), etc.

6 Celles-ci comprennent : des ONGI comme SNV, CRS, Care, SOS Sahel et Farm Africa. Des organisations nationales comme Facilitators for Change (FFC) en Éthiopie et Matchmakers en Tanzanie ont également fourni leur aide aux agriculteurs de base, afin de les mettre en relation avec les marchés. En Tanzanie, le réseau agricole Mviwata a également encouragé l'implication des petits agriculteurs dans la gouvernance des marchés locaux.

7 Penrose Buckley, 2008, p. 19 à 23

8 Charman, 2008

9 Feed the Future, n.d.

10 Plus d'informations sur : http://www.technoserve.org/our-work/stories/brewing-good#sthash.zpMKdnzz.dpuf

11 Consultez le site du projet C:AVA à l'adresse : http://cava.nri.org/ (consulté pour la dernière fois en février 2013)

12 En 2010 et 2011, dans le cadre des dialogues sur l'action collective de femmes, la majorité des parties prenantes interrogées dans les trois pays ont affirmé que leurs organisations soutenaient davantage les groupes mixtes que les groupes uniquement composés de femmes.

13 Il n'existe pas de données complètes. Toutefois, des estimations spécifiques révèlent que les femmes représentent entre 5 et 40 % des membres des coopératives agricoles formelles, en fonction du pays, de la région et du secteur. Par exemple, Assefa et Tadesse (2012 : 25) ont découvert que 6 % des femmes de leur échantillon complet étaient membres de coopératives, alors qu'en moyenne 20 % des membres de coopératives interrogés étaient des femmes. Develtere et coll. (2008) révèlent qu'en Ouganda, 24 % des membres de coopératives agricoles sont des femmes, contre 25 % au Kenya. Dans les régions où l'émigration des hommes est importante (comme en Afrique australe), le taux de participation des femmes peut être élevé.

14 Entre autres la Fondation Bill et Melinda Gates, le bureau international du travail et le gouvernement éthiopien.

15 Nyang et coll. (2010 : 1) l'étude pour Farm Africa en 2010, portant sur cinq associations fédératrices a montré que la représentation des hommes et des femmes dans la participation était faussée. La majorité des membres ordinaires étaient des femmes alors que les comités étaient dominés par les hommes. L'étude Affesa et Tadessa a observé qu'en Éthiopie, dans environ 18 % des coopératives, des postes de direction sont occupés par des femmes. Toutefois, peu d'entre elles ont plus d'une femme occupant ce type de poste. Dans les 82 % de coopératives restantes, aucun poste de direction n'est occupé par des femmes (2012 : 14).

16 Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 2007 ; rapport de développement mondial, 2008 : 155

17 Par exemple, le programme « Savings for Change » d'Oxfam Amérique ou le programme de prêts et d'épargne pour les villages d'Afrique mis en œuvre par Care.

18 Goetz, 1988 ; Abdulwahid, 2006

19 Barham et Chitemi, 2008

20 Pandolfelli, et coll., 2007 : 48

21 Assefa et Tadesse (2012) est la seule étude trouvée qui analyse ce problème de manière quantitative.

22 Oxfam, 2011 : 16

23 Oxfam, 2010a ; Oxfam 2010b

24 Pour obtenir les détails complets et les rapports des dialogues entre les parties prenantes, consultez : http://womenscollectiveaction.com/Stakeholder+Dialogues

25 Les conclusions de la recherche initiale de cadrage sont résumées dans Baden et Pionetti, 2011. Un tableau reprenant l'ensemble des sous-secteurs à l'étude est intégré en annexe 4.

26 Voir Pionetti, 2012b, pour les détails complets au sujet de la méthodologie qualitative.

27 Voir Pionetti, 2012b, pour les détails complets au sujet de la méthodologie quantitative.

28 Référez-vous à Vigneri, Serra et Kaminski, 2013 : 5-8 pour une explication technique plus détaillée. À ce stade de la recherche, il n'a pas été possible de contrôler systématiquement les estimations d'éléments supplémentaires d'« interventions externes ». Consultez également la section 8.3.3 pour davantage d'observations sur ce point.

29 Fonds des Nations unies pour la population, 2008

30 Ibid.

31 Ibid.

32 Fapohunda, 1988

33 Guyer, 1990

34 Lemma (2008) affirme que la majeure partie des femmes impliquées dans des groupes d'action collective sont des femmes à la tête de leur foyer.

35 Rapport statistique annuel 2010 de l'Office central de statistique, comme cité dans Denu et coll. (2013 : 4).

36 Pandolfelli, et coll., 2011 :

37 FAO, 2011

38 Les conclusions de la phase II, qui couvre un ensemble plus vaste de sous-secteurs, sont reprises plus en détail dans Baden et Pionetti, 2011.

39 Ce tableau a été conçu à partir des informations issues des rapports pilotes quantitatifs de l'Éthiopie, du Mali et de la Tanzanie et des rapports nationaux de la phase II (voir l'annexe 1).

40 Garomsa et coll., 2012 : 28

41 Les agriculteurs ont la possibilité de vendre des petites quantités de leurs produits sur les marchés locaux, mais le regroupement et la commercialisation du miel produit par d'autres personnes nécessite une licence commerciale. (Rahel Bekele, communication personnelle.)

42 Mhando et Senga, 2012 : 9

43 Baden et Pionetti, 2011b. Pour la Tanzanie, il s'agit de la loi relative aux sociétés coopératives de 2003 ; pour l'Éthiopie, de la proclamation sur les sociétés coopératives agricoles de 1995 (et de son amendement de 1998) ; pour le Mali, de la loi n° 01-076 règlementant la création, le fonctionnement et la dissolution des coopératives.

44 En d'autres termes, les gouvernements achètent des monopoles, rémunèrent faiblement les producteurs et tirent les bénéfices de la vente de produits destinés à l'exportation par exemple.

45 Dercon, et coll., 2004.

46 Bingen, 1998 ; Tripp, 2001.

47 Assefa et Tadesse, 2012 : x

48 Oxfam GB, 2008, cité dans Sisay, 2011

49 Abadi et Adenew, 2011

50 Indice Institutions sociales et Égalité hommes-femmes, cité dans Enria, 2011b : 13

51 Coulibaly, et coll., 2011

52 Agence des États-Unis pour le développement international, 2010

53 Moniart et Tan, 2011

54 Cette sous-section s'inspire fortement de la phase II du rapport du projet (Baden et Pionetti, 2011).

55 Cette section et le tableau 4 ont été établis à partir d'Enria, 2011a et des rapports qualitatifs du rapport pilote sur l'Éthiopie, le Mali et la Tanzanie.

56 Organisation internationale du Travail, 2010

57 Le groupe de travail sur le genre et les coopératives créé en juillet 2012 implique la Direction des affaires féminines du ministère de l'Agriculture, l'Agence fédérale des coopératives, l'Agence de transformation agricole, Oxfam, le Programme alimentaire mondial (PAM)/Purchase for Progress, Techno Serve et le projet MADE de l'Internationale de développement coopératif agricole et des Bénévoles pour une assistance coopérative à l'étranger. Ce groupe a deux objectifs. Le premier est la promotion d'une intégration et d'une institutionnalisation plus importantes de la perspective hommes-femmes dans les coopératives agricoles. Le deuxième consiste à défendre une meilleure représentation des femmes aux postes de décideur dans les coopératives agricoles. (Rahel Bekele, Oxfam, communication personnelle, janvier 2013).

58 C'est le cas par exemple des comités d'épargne et de prêt interne (mixtes). Dans la région tanzanienne de Shinyanga, Catholic Relief Services et Oxfam s'en servent comme point d'entrée pour intégrer des groupes dans les différentes filières.

59 Oxfam a également été chargé de la mise en place de l'action collective de femmes dans la zone étudiée.

60 Exemples tirés de Mhando et Senga (2012)

61 Les chiffres concernant le total des échantillons, qui ne sont pas intégrés au tableau 4 pour un souci de simplicité, sont disponibles dans les rapports nationaux.

62 Ceci contraste avec le panorama éthiopien, où les femmes sont à la tête de 21 % des foyers, ce qui peut s'expliquer par des facteurs locaux. La région d'Amhara est connue pour son conservatisme social et les mariages précoces y sont très fréquents.

63 Au Mali, dans le cercle de Koutiala, la religion prédominante est l'Islam et le groupe ethnique le plus important est celui des Minianka. En Tanzanie, il s'agit de l'Islam et des Msaamba et en Éthiopie du christianisme orthodoxe et des Amhara.

64 Le nombre d'astérisques indique le degré de significativité statistique : *** représente un niveau de significativité de 1 %, ** de 5 % et * de 10 %. Plus le nombre d'astérisques est élevé, plus le résultat est fiable.

65 Pionetti, 2012a

66 C'est peut-être également le cas en Éthiopie re Dadoos (voir Baden and Pionetti, 2011)

67 Mhando et Senga, 2012

68 Au Mali, ceci peut être lié au fait que les groupes encouragent également les cultures maraîchères. Dans d'autres cas, il est possible que la cueillette du karité s'effectue en parallèle avec le travail agricole.

69 Les indices de richesse ne tiennent pas compte des terres, qui sont considérées comme une variable distincte. Il existe des indices distincts pour les biens durables et le bétail. En Éthiopie, les femmes issues de foyers détenant plus de biens durables et du petit bétail (moutons, chèvres, volailles et cochons) sont plus enclines à rejoindre des groupes. Toutefois, les membres d'une action collective de femmes proviennent de foyers où le nombre de têtes de bétail est moins élevé. L'indice du bétail considère tous types d'animaux. L'indice global est néanmoins plus élevé pour les foyers membres d'une action collective de femmes.

70 Au Mali, nous avons utilisé la superficie des terres comme indicateur. En Tanzanie et en Éthiopie, nous avons utilisé le nombre de parcelles. En Tanzanie, les membres d'une action collective de femmes consacrent plus de terres à la culture légumière (que les non-membres). Cependant, ils cultivent en moyenne moins de parcelles (donc leur part de terres doit être plus élevée). Nous utilisons le total des terres ou le nombre de parcelles comme instrument de contrôle pour interpréter la zone où les légumes sont cultivés en tant que partie du total des terres.

71 Brydon et Chant, 1989

72 Doss, 2001

73 Mhando et Senga, 2012

74 Pionetti, 2012a : 20

75 Dans le woreda de Mecha, les chercheurs ont observé deux cas exceptionnels de femmes qui gèrent leur foyer de manière autonome et qui s'impliquent directement dans le processus de commercialisation de leur miel (par divers moyens).

76 Pionetti, 2012a : 28

77 L'analyse ne distingue pas systématiquement l'adhésion à un groupe d'action collective de femmes d'autres bénéfices associés à la participation à un groupe, qui sont liés à des interventions de plus grande envergure. Toutefois, les variables rapportées ici sont liées à des changements importants du comportement et des résultats en matière de commercialisation.

78 Voir l'annexe 4 pour plus de détails.

79 Le prix net a été calculé comme la différence nette entre le prix proposé par une femme et le prix moyen. Le but est de pouvoir comparer les milieux en tenant en compte des variations de prix selon les lieux géographiques.

80 Nous n'avons pas utilisé cette variable pour l'analyse tanzanienne, car le sous-secteur du mboga comprend une association de différents légumes vendus à des prix différents.

81 Nous avons ajouté cette variable, car les groupes de mboga identifiés à Lusotho s'impliquent moins dans les activités liées à la commercialisation. En effet, ils se concentrent principalement sur la fourniture de services permettant d'augmenter la productivité.

82 La figure a été conçue à partir des échantillons appariés, c'est-à-dire en comparant les variables de résultat entre les femmes membres et non membres appariées à l'aide de la méthode des domaines de développement.

83 Gasorma et coll. (2012), citée dans Pionetti, 2012a

84 Cette différence est également appelée « effet moyen du traitement ».

85 La valeur de 505 $ est obtenue grâce au calcul suivant : (587*0,7) + (594*0,16) : 587 est la valeur exprimée en dollar US de la différence de productivité entre les membres et les non membres par demi-hectare, 0,7 est la superficie moyenne par membre, 594 est la valeur exprimée en dollar US de la productivité par demi-hectare pour les non-membres et, enfin, 0,16 représente la différence positive de la superficie moyenne entre les membres et les non-membres.

86 Nous avons eu recours à un modèle de régression complète sur chaque variable de résultat sélectionnée. Pour ce faire, nous avons utilisé l'ensemble des contrôles démographiques, socioéconomiques et géographiques (domaines de développement). En vue de mieux comprendre l'interaction entre l'adhésion à des actions collectives de femmes formelles dans les sous-secteurs sélectionnés et l'adhésion à d'autres groupes d'action collective, les variables indépendantes dans les régressions comprennent la participation à d'autres groupes d'action collective. Pour connaître les résultats complets, voir le tableau 8 en annexe 6.

87 Pionetti, 2012a : 40

88 L'étude fournit effectivement des preuves qui portent à croire qu'au Mali et en Tanzanie, le degré d'« autonomisation » des femmes pour différentes dimensions influence également la probabilité qu'elles participent à des groupes. Voir Vigneri et coll., 2013 : 43-4.

89 Profile historique mené avec des membres de la coopérative Meserethiwot du village de Rim, mars 2012, cité dans Pionetti, 2012a.

90 Les observations qui suivent sont fondées sur un test t des différences entre les femmes membres et non membres concernant chacune des dimensions d'autonomisation et sur les résultats de l'analyse de l'effet moyen du traitement. Ces observations sont reprises dans le tableau 9 en annexe 6.

91 Les résultats complets sont repris dans le tableau 10 de l'annexe 6.

92 Pionetti, 2012a : 42

93 Pionetti, 2012a : 41

94 Notons le signe négatif des coefficients pour les termes d'interaction « traitement X association d'épargne et de crédit tournants » et « traitement X groupe d'entraide » pour le Mali et « traitement X association d'épargne et de crédit tournants » pour l'Éthiopie (voir le tableau 11 en annexe 6).

95 Nous remercions Thalia Kidder pour cette interprétation

96 Ces informations proviennent des données sur les groupes obtenues lors des entretiens avec les dirigeants. Notez que les questionnaires individuels ne comprenaient aucune question explicite sur l'aide extérieure. Certaines questions portaient cependant sur les « services » fournis par le groupe aux membres (qui peuvent intégrer une aide extérieure) et les subventions (une aide financière qui correspond à l'une des catégories mentionnées dans le tableau).

97 En particulier, l'Union des femmes rurales de l'Afrique de l'Ouest et du Tchad (UFROAT) et la Convergence des femmes rurales pour la souveraineté alimentaire (COFERSA).

98 Ceci n'écarte pas le fait qu'il peut exister globalement plus de groupes et donc un plus grand nombre de femmes impliquées. Malheureusement, les archives documentaires sont insuffisantes pour nous permettre d'en évaluer le nombre.

99 Les réponses aux questionnaires de l'enquête par les non-membres au Mali l'ont indiqué.

100 Ces inégalités ont été signalées par les chercheurs éthiopiens.

101 À l'inverse, le PAFA finance la plantation de jeunes arbres à Koutiala, au Mali.

102 Pionetti, 2012a : 32

103 Sisay, 2010

104 FAO, 2011

105 82 % des coopératives agricoles n'ont pas de femmes à leur direction d'après une étude réalisée en 2012 par l'institut international de recherche sur les politiques alimentaires.

106 Voir la section 1.4 et Vigneri (2012) pour plus de détails concernant la méthodologie. Alors que nous avons appliqué une méthode prudente en deux temps pour examiner les facteurs exogènes pouvant influencer la décision des femmes de rejoindre ou non des groupes, d'autres facteurs « non observables » que nous ne pouvons examiner peuvent exister.

107 Aussi bien d'un point de vue statistique que du point de vue de celui des femmes elles-mêmes.

108 En vue de « tenir compte » de la possibilité que le niveau d'autonomisation (comme mesuré par 8 indicateurs dans le tableau 10 en annexe 6) influence la probabilité que les femmes intègrent des groupes, les échantillons des femmes membres et non membres d'un groupe ont été appariés en fonction de leur niveau d'autonomisation signalé. Par la suite, nous avons procédé à une régression pour savoir si le niveau d'autonomisation dans les différentes dimensions influence la probabilité de rejoindre des groupes (pour connaître les détails des résultats, voir le tableau 12 en annexe 6).

109 Voir Oxfam, 2012.

110 Affesa et Tadesse, 2012

111 Sauf mention contraire, tous les tableaux qui suivent sont tirés de Vigneri, Serra et Kaminski, 2012.

© Oxfam International avril 2013

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : policyandpractice@oxfam.org.uk.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous l'ISBN 978-1-78077-300-1 avril 2013.

Oxfam est une confédération internationale de 17 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans 94 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté.

www.oxfam.org

Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni

Photos:
Page 3, 14, 23: Jane Beesley
Page 39: Tim Brown
Page 69: Rachel Corner
Page 53: Fatoumata Diabate
Page 65, 71: Kieran Doherty
Page 28: Tom Greenwood
Page 19: Barney Haward
Page 28: Harriet Griffin
Page 8: Andy Hall
Page 13: Adriane Ohanesian
Page 32, 35: Tom Pietrasik
Page 10, 16, 21, 48, 57, 61, 66: Simon Rawles
Page 25: Geoff Sayer
Page 43: Pablo Tosco
Page 1, 36, 44, 62: Abbie Trayler-Smith
Page 24: Ami Vitale

ACTION COLLECTIVE DES FEMMES

www.womenscollectiveaction.com

Les acteurs du développement favorisent de plus en plus « l'investissement dans les femmes » afin de garantir la sécurité alimentaire et la durabilité (ainsi que l'équité) dans le développement agricole. Dans ce contexte, l'action collective constitue un moyen essentiel, mais mal compris, pour les petites exploitantes agricoles de renforcer leur implication sur les marchés agricoles. Ce rapport fournit de nouvelles preuves rigoureuses, obtenues à partir d'études quantitatives et qualitatives réalisées en Éthiopie, au Mali et en Tanzanie, à propos des bénéfices en termes d'économie et d'autonomisation, de la participation des femmes à des groupes d'action collective dans différents marchés et systèmes de production agricole. Les facteurs de succès et les stratégies d'intervention qui ont permis aux femmes de retirer le plus de bénéfices ont été analysés afin d'en tirer des enseignements pour l'avenir. Les recherches mettent en évidence les lacunes, à la fois dans les pratiques de développement et dans l'environnement politique au sens large, qui doivent être corrigées afin de garantir que l'action collective sur les marchés agricoles est synonyme d'efficacité et d'autonomisation pour les femmes en milieu rural.

OXFAM